REVUE D'HISTOIRE DE LA

NOUVELLE-FRANCE

N° 1

DOSSIER

PARTIR EN NOUVELLE-FRANCE

Naissance d'un peuple,
entretien avec Gervais Carpin

Les huguenots et la Nouvelle-France,
par Didier Poton

L'histoire du père Marquette,
par Éric Thierry

Les frères Mallet en Acadie,
par Marc-André Comeau

Les mariages d'immigrants dans la vallée du Saint-Laurent,
par Samantha Rompillon-Tran

ISBN : 978-2-89791-405-9
N° 1, automne 2022 | 19,95$

ABONNEMENT

POUR VOUS ABONNER, VISITEZ WWW.RHNF.CA

2 nurméros papier + numérique : 34,95 $
2 numéros numérique : 14,99 $

4 numéros papier + numérique : 64,95 $
4 numéros numérique : 24,99 $

ÉDITORIAL

Sylvain Lumbroso et Laurent Veyssière

Dans ce numéro, nous vous invitons à embarquer pour la Nouvelle-France avec les pionnières et les pionniers qui ont eu l'audace de rejoindre une colonie naissante de l'autre côté de l'océan. Grâce à Gervais Carpin, auteur de l'étude de référence sur le sujet, vous aurez l'occasion de comprendre les coulisses des départs depuis La Rochelle au XVII^e siècle. Cet historien nous a en effet livré, au cours d'un entretien passionnant, le fruit de ses réflexions basées sur des décennies d'étude. Des portraits d'émigrants viennent affermir le contour d'une population mue par des motivations diverses : l'esprit de mission du père Marquette, les perspectives économiques de deux frères pêcheurs ou la soif d'entreprise de Robert Giffard. Un même goût pour l'aventure réunit ces profils variés.

Ces études de cas emblématiques de la Nouvelle-France ne nous ont pas empêchés de nous pencher sur des contingents de population plus confidentiels. Ainsi, l'historien Didier Poton vous propose un article passionnant sur le rôle des huguenots. Samantha Rompillon-Tran retrace de son côté les mariages des immigrants arrivés au XVIII^e siècle dans la vallée du Saint-Laurent.

En balayant toutes ces trajectoires, notre revue vous entraîne à la rencontre des personnes qui ont donné naissance à un peuple.

Rédacteur en chef : Laurent Veyssière
Rédacteur en chef adjoint : Sylvain Lumbroso
Coordinatrice de production : Marie-Michèle Rheault
Design et montage : KX3 Communication
Correction des épreuves : Mélanie Darveau
Couverture : Lawrence R. Batchelor, *Arrival of Ship from France 1660*, circa 1931, Bibliothèque et Archives Canada.

La Revue d'histoire de la Nouvelle-France est une revue semestrielle publiée au printemps et à l'automne.

Les collaborateurs et collaboratrices sont entièrement responsables des idées et des opinions exprimées dans leurs textes.

Cette revue a été fondée en 2019 par Christian Castellani sous le nom *Nouvelle-France. Histoire et patrimoine*.

©Les éditions du Septentrion
86, côte de la Montagne
bureau 200
Québec (Québec)
G1K 4E3
rhnf@septentrion.qc.ca
www.rhnf.ca

Diffusion au Canada :
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
ISBN papier : 978-2-89791-405-9
ISBN PDF : 978-2-89791-406-6

Parution: novembre 2022

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada.

Imprimé au Québec sur du papier fait de fibres recyclées à 100%.

SOMMAIRE

1 Éditorial

2-3 **Histoire d'un objet**
L'île aux démons: cartographie d'un mirage, commentée par **Alban Berson**

4-5 Chroniques par **Félix Ouellet**, **Sylvain Lumbroso** et **Laurent Veyssière**

6-7 La Nouvelle-France d'Helen Dewar par **Sylvain Lumbroso**

DOSSIER PARTIR EN NOUVELLE-FRANCE

10-19 Naissance d'un peuple, entretien avec Gervais Carpin, suivi d'un échange avec Hélène Vézina. Propos recueillis par **Sylvain Lumbroso**.

20-29 Les huguenots et la Nouvelle-France, des acteurs incontournables, par **Didier Poton**

30-41 Partir en mission en Nouvelle-France, l'exemple du jésuite Jacques Marquette, par **Éric Thierry**

42-49 Les frères Mallet en Acadie, deux pêcheurs au destin particulier, par **Marc-André Comeau**

50-59 Sur les traces des immigrants qui se marient dans la vallée du Saint-Laurent pendant la première moitié du XVIII^e siècle, par **Samantha Rompillon-Tran**

RUBRIQUES

60-65 Henri-Raymond Casgrain, *Montcalm et Lévis.* À l'origine du roman national québécois, par **Laurent Veyssière**

66-73 Le drapeau de Carillon. Aux sources du fleurdelisé québécois, par **Dave Noël**

74-80 La commémoration de la bataille du Long-Sault (1660), par **Patrice Groulx**

L'ÎLE AUX DÉMONS : CARTOGRAPHIE D'UN MIRAGE

Alban Berson est cartothécaire à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

On serait bien en peine de pointer sur une carte d'aujourd'hui une île imposante au nord de Terre-Neuve, sur la côte du Labrador. Pourtant, de 1507 au milieu du XVII[e] siècle, de nombreuses cartes représentant le Canada ont rapporté la présence inquiétante d'une «île aux Démons» dans cette partie de l'Atlantique Nord. La carte intitulée *La Nuova Francia* (1556) du Vénitien Giovanni Battista Ramusio met en exergue le caractère diabolique de l'endroit en y faisant figurer un trio de démons ailés dotés de queues et de pattes de satyre, dont l'un arbore les proverbiales cornes luciférienne. Le premier à représenter cette île maudite sur une carte est le Hollandais Johann Ruysch qui ajoute ce mystérieux commentaire: «Les marins qui se sont approchés de ces îles ont été tant tourmentés par les démons qu'ils n'ont pu s'en échapper sans danger.» Les «démons» en question pourraient en fait être des Béothuks, peuple autochtone de Terre-Neuve disparu au XIX[e] siècle sous les épidémies et la brutalité des conflits avec les Britanniques.

Ramusio, dont la carte s'insère dans son ouvrage *Delle navigationi et viaggi,* un recueil de récits de voyage parmi lesquels figurent ceux de Jacques Cartier, peut également avoir été inspiré par un épisode de la deuxième *Relation* du Malouin. En effet, ce texte rapporte le stratagème employé par des Iroquoiens pour dissuader les Français de se rendre à Hochelaga. Selon Cartier, les Autochtones «firent habiller troys hommes en la façon de troys diables lesquelz avoient des cornes aussi longues que le bras et estoient vestuz de peauls de chiens blancs et noyrs et avoyent le visaige painct aussi noir que le charbon […]». Le séjour en France de Taignoagny et Domagaya, les fils de Donnacona, aura donné aux jeunes Iroquoiens l'occasion de se familiariser avec la figure du diable.

Certes, Hochelaga est très éloignée de Terre-Neuve et n'apparaît même pas sur la carte. Mais l'Italien peut avoir synthétisé en une image deux récits de démons relatifs à cette même région du monde sur laquelle il ne disposait que de peu d'informations.

À partir des années 1630, l'île aux Démons s'efface inexorablement de la production cartographique.

POUR EN SAVOIR PLUS

Alban Berson, *L'Île aux démons et autres mirages cartographiques de l'Amérique du Nord, 1507-1647,* Québec, Septentrion, 2022.

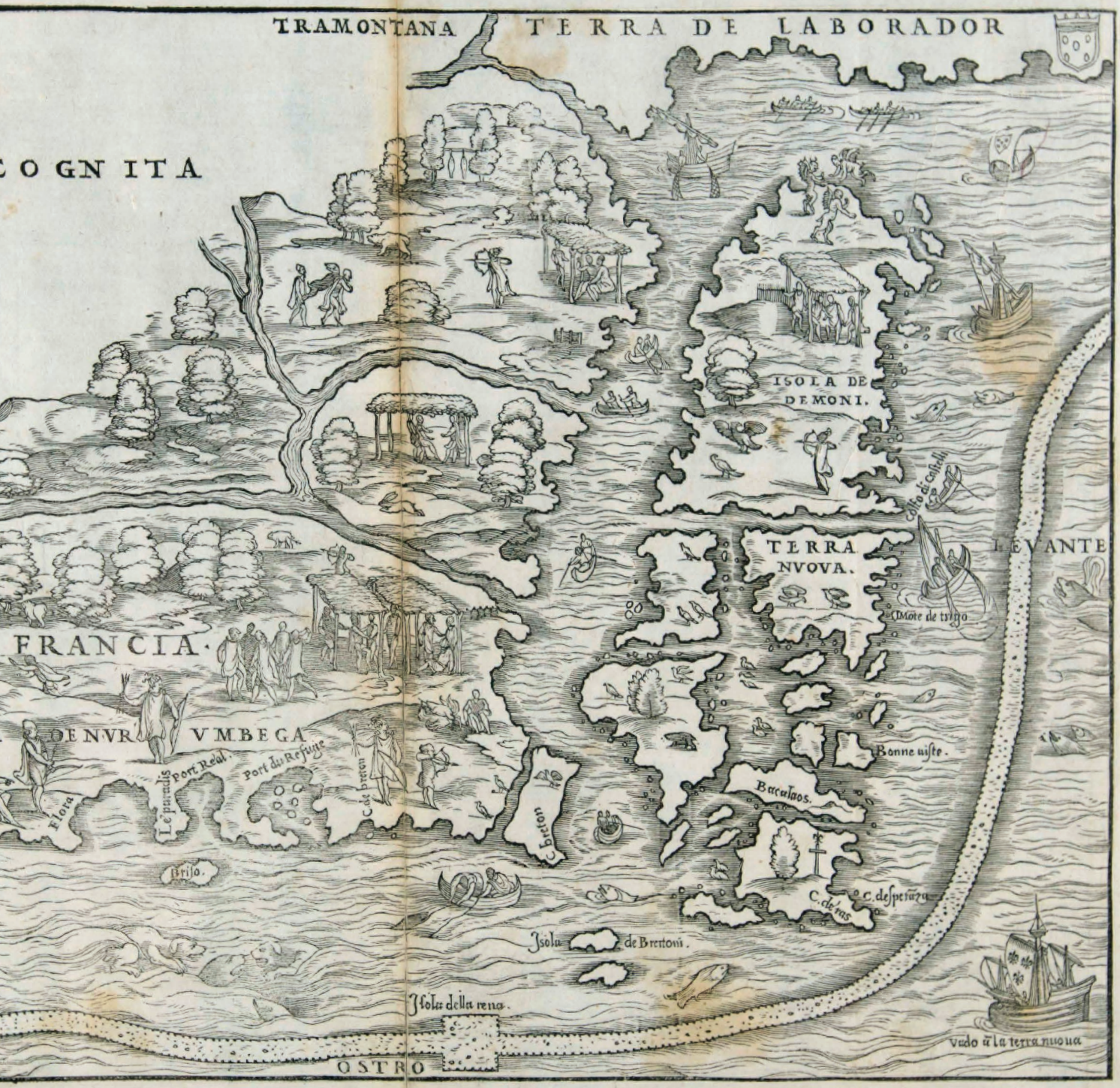

Carte *La Nuova Francia* de Giovanni Battista Ramusio.
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE EN VEDETTE AU CONGRÈS DE L'IHAF

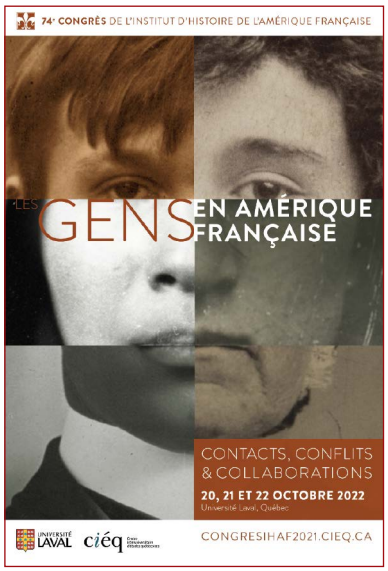

La 74e édition du congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF) a eu lieu à Québec du 20 au 22 octobre. Si les chercheurs aguerris connaissent par cœur l'univers des colloques, les étudiants en sont bien moins familiers. Or, fait inusité, six d'entre eux ont participé à la table ronde *La fabrique de l'histoire ou comment reconstituer le passé des Montréalais.e.s du Régime français à l'ère numérique.* Ayant suivi le cours *Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime*, offert par Dominique Deslandres (Université de Montréal) à l'hiver 2022, chacune des équipes a eu la chance de présenter ses recherches sur des procès au bailliage de Montréal.

Ces quatre exposés passionnants ont couvert des cas très variés. Le premier a permis d'évoquer l'histoire d'Angélique Hardy, poursuivie pour avoir insulté le gouverneur et le père supérieur sulpicien en 1672. L'affaire Devanchy contre Bouat a ensuite dévoilé le conflit entre un aubergiste et un maître menuisier. Le troisième exposé présentait une enquête sur la mort mystérieuse du marchand Jean Aubuchon, en 1685. Enfin, la dernière analyse s'est attardée sur le cas d'Angélique Caron, jeune fille violée en 1723. Cette table ronde a été l'occasion d'entendre six étudiants prometteurs que nous croiserons à coup sûr dans de prochains événements.

NOUVELLE-FRANCE NUMÉRIQUE À RIMOUSKI

Ce n'est pas parce qu'on étudie le passé qu'il faut délaisser les outils du futur. C'est avec cette idée en tête, que plus d'une trentaine d'étudiants, de professeurs et de professionnels de l'histoire se sont réunis en juin 2022 à Rimouski pour une école d'été en culture numérique.

Nouvelle-France NUMÉRIQUE

Pour l'occasion, les Archives nationales ont fourni de nouvelles numérisations de documents du fonds de l'amirauté de Québec que les étudiants ont ensuite retranscrits et analysés, notamment grâce au logiciel Transkribus. Au passage, l'importance de l'amirauté a été mise en relief par une conférence de Rénald Lessard (BAnQ). En une semaine à peine, tous les participants ont été en mesure de collaborer à l'élaboration d'un projet de recherche spécifiquement sur les archives traitées.

En plus des travaux pratiques sur la Nouvelle-France offerts aux étudiants, la semaine a été ponctuée de conférences portant sur les réalités numériques dans la pratique de l'histoire. De la gestion des données de recherche à la cartographie en Nouvelle-France, les présentations des experts ont permis à la communauté de faire le point sur les nouveaux outils technologiques. La question du partage des données de recherche par ailleurs été centrale au cours de la semaine.

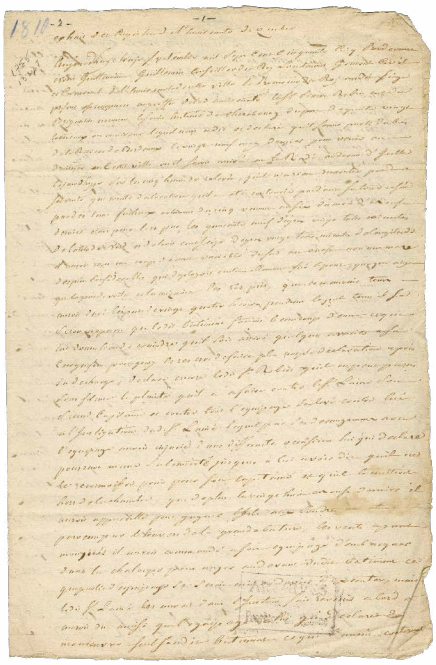

Page tirée du procès traitant d'une insubordination sur le *Saint-Antoine de Cherbourg* ayant eu lieu en 1755. @BAnQ-Qc, TL5, D1810.

Au-delà de son importance scientifique, l'événement a été l'occasion pour plusieurs générations de chercheurs d'échanger dans une ambiance conviviale. Ainsi, le comité organisateur, chapeauté par le professeur Maxime Gohier (UQAR), avait prévu un souper d'accueil aux saveurs locales. La semaine aura été l'occasion d'apprendre à découvrir Rimouski et sa région. Il y a fort à parier que le succès de la formule du cours à Rimouski saura inspirer la prochaine école du projet Nouvelle-France Numérique, qui se tiendra à Montréal à l'été 2023.

FILM

LA VILLE D'UN RÊVE

Le film *La ville d'un rêve* d'Annabel Loyola présente une intéressante théorie sur l'*Histoire du Montréal* du sulpicien Dollier de Casson. Selon les professeurs que la réalisatrice interroge dans ce documentaire, Jeanne Mance serait la principale inspiratrice de ce récit qui décrit les premiers temps de la ville. L'exploration de cette hypothèse est l'occasion de se plonger dans la mentalité des dévots qui ont lancé le projet depuis la France. *La ville d'un rêve* propose au spectateur d'accompagner cette réflexion d'une visite des lieux emblématiques où de grandes décisions ont été prises pour orienter le destin de Montréal.

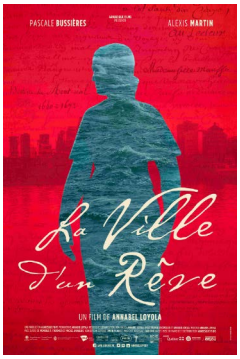

SÉRIE

LE TRÉSOR DE SAINT-CASTIN

Cette série diffusée sur Historia TV met en scène des enquêteurs contemporains (Billy Rioux et Samuel Venière) partis à la recherche du trésor supposé du baron de Saint-Castin. Arrivé en Nouvelle-France avec le régiment de Carignan-Salières, cet aventurier du XVII[e] siècle est un personnage fascinant qui a notamment combattu les Anglais aux côtés des Abénaquis, fait du commerce et aurait accumulé une fortune importante. Cette saga, composée de 8 épisodes d'une heure, mélange reconstitutions et enquête documentaire. On y rencontre notamment la biographe spécialiste du baron, Marjolaine Saint-Pierre. Trépidant!

Photo de N12 Productions.

LIVRES

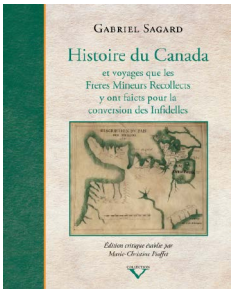

Histoire du Canada et voyages que les Freres Mineurs Recollects y ont faicts pour la conversion des Infidelles

«Il faut redonner à Sagard la place qu'il mérite!», s'enthousiasme Marie-Christine Pioffet à propos du livre du récollet qu'elle vient de rééditer chez Septentrion. La professeure de l'Université York a consacré six années à retranscrire et à étudier ce récit original d'un missionnaire en Huronie. Publié initialement en 1636, l'ouvrage a été marginalisé par une phrase assassine du jésuite Charlevoix. Après avoir replacé cette attaque dans le contexte de la lutte entre les deux ordres, Marie-Christine Pioffet souligne les qualités du récit de Sagard. L'homme, très proche de la nature et des Autochtones, dévoile un territoire qui le surprend et l'amuse. Elle nous invite à découvrir, grâce à un glossaire et des notes de bas de page, les centaines de pages écrites par Sagard.

Gabriel Sagard, ***Histoire du Canada et voyages que les Freres Mineurs Recollects y ont faicts pour la conversion des Infidelles,*** édition critique établie par Marie-Christine Pioffet, Québec, Septentrion, Collection V, 2022.

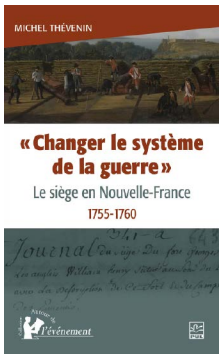

« Changer le système de la guerre ». Le siège en Nouvelle-France, 1755-1760

Michel Thévenin, doctorant en histoire à l'Université Laval, a publié en octobre 2020 une version remaniée et enrichie de son mémoire de maîtrise intitulée *«Changer le système de la guerre». Le siège en Nouvelle-France, 1755-1760*. Le propos de l'auteur se concentre sur la poliorcétique, c'est-à-dire la guerre de siège, menée aussi bien par les Britanniques que les Français durant la guerre de Sept Ans en Amérique du Nord. Après une remarquable présentation des théories et des pratiques européennes, Michel Thévenin compare le modèle européen de la guerre de siège avec le contexte colonial de la Nouvelle-France. Plusieurs éléments plaidaient en défaveur de la mise en place de cet art de la guerre. L'auteur démontre pourtant, à juste titre, que ces modalités guerrières ont été transposées avec réussite en Nouvelle-France à partir de l'arrivée de contingents massifs de soldats européens (1755) et de l'envoi en nombre de pièces d'artillerie. La lecture de cet ouvrage est donc indispensable pour comprendre le tournant majeur que constitue l'adaptation de l'art du siège européen en Amérique du Nord. À l'occasion du 74[e] congrès de l'IHAF, Michel Thévenin a reçu le prix Michel-Brunet.

Michel Thévenin, ***« Changer le système de la guerre ». Le siège en Nouvelle-France, 1755-1760,*** Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Autour de l'événement », 2020.

LA NOUVELLE-FRANCE D'HELEN DEWAR

Propos recueillis par Sylvain Lumbroso

L'historienne Helen Dewar vient de publier un livre passionnant pour décrypter le rôle des marchands dans le projet colonial : *Disputing New France.* L'ouvrage, rédigé en anglais et sorti en janvier 2022, donne une autre vision des premiers temps de la colonie. Cette professeure de l'Université de Montréal, qui a grandi en Nouvelle-Écosse, nous invite à interpréter la période différemment.

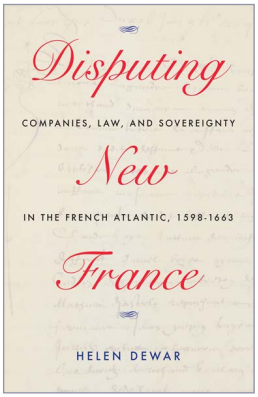

Comment est née votre vocation d'historienne ?

Je ne suis pas arrivée par hasard dans la profession: mon père était historien et ma mère bibliothécaire. Avec une telle famille d'intellectuels, on visite pas mal de musées et d'institutions culturelles ! Cela m'a beaucoup influencée. Par la suite, j'ai hésité entre l'étude du français et l'histoire. Le talent de Jack [John E.] Crowley, un professeur spécialiste de l'Atlantique britannique et des Treize Colonies, m'a fait pencher vers l'histoire. C'est sous sa responsabilité que j'ai rédigé ma thèse d'honneur en comparant trois récits de voyage d'Anglais venus en Amérique du Nord. Ensuite, j'ai choisi de faire ma maîtrise à l'Université de Western Ontario, sous la direction de Ian K. Steele. C'était sa dernière année d'enseignement et je ne voulais pas la louper! Il est notamment l'auteur d'un livre incontournable qui a ouvert ce champ de recherche (NDLR : *The English Atlantic, 1675-1740. An Exploration of Communication and Community*). Je n'ai pas poursuivi

LA NOUVELLE-FRANCE EN 4 QUESTIONS :

VOTRE PERSONNAGE PRÉFÉRÉ :

Samuel Georges, marchand de fourrures rochelais, fin stratège capable de contourner les règlements royaux.

VOTRE DATE PRÉFÉRÉE :

1620, l'année où le duc de Montmorency, amiral de France, est devenu vice-roi de la Nouvelle-France.

VOTRE ENDROIT PRÉFÉRÉ :

La vue aérienne de la vallée du Saint-Laurent (les terres longues et rectangulaires qui longent le fleuve).

VOTRE LIVRE PRÉFÉRÉ :

Bonds of Alliance, de Brett Rushforth, qui réunit une perspective continentale et une perspective atlantique.

directement au doctorat par la suite. J'ai décidé de faire une pause dans mes études pour travailler et peaufiner mon français à Angers. Ce séjour en Europe m'a notamment permis d'envisager le monde un peu différemment, pas uniquement comme une Nord-Américaine. Ça m'a beaucoup servi pour la suite!

Quelle université avez-vous ensuite rejointe pour votre doctorat ?

Une fois de plus, j'ai sélectionné mon université en fonction d'un professeur: je voulais travailler sous la direction d'Allan Greer. C'est lui qui m'a conseillé de poursuivre dans l'étude de l'Atlantique, mais en choisissant l'Empire français. Allan m'a orientée vers la Nouvelle-France, car le domaine était plus ouvert à l'époque. C'était assez pratique, puisque je pouvais poser les mêmes questions que pour l'histoire de l'Atlantique britannique. Dès lors, j'ai cherché à comprendre les fondements de l'Empire français, comme David Armitage l'a fait pour l'Empire anglais (NDLR : *The Ideological Origins of the British Empire*). Or, les sources françaises étaient de nature différente ; je me suis donc concentrée sur les actions des Français. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé à travailler sur les compagnies de commerce. En contraste avec des études précédentes, qui adoptaient une optique économique, j'ai voulu analyser les compagnies comme des instruments de pouvoir au service d'un projet politique. Au fil de mes recherches, je me suis rendu compte que c'était aussi juridique que politique. La définition même d'une compagnie était floue à l'époque. Les règles étaient mouvantes, car on les définissait uniquement en cas de problème! C'est ce qui m'a amenée à me pencher sur les procès. On peut partir de la saisie d'un navire en Nouvelle-France, remonter les actes dans les cours de justice en France et faire jaillir beaucoup d'informations.

Comment avez-vous travaillé sur ces archives ?

J'ai commencé à Ottawa en visionnant des microfilms, mais toutes les sources n'étaient pas disponibles. J'ai dû par la suite aller en France pour retrouver des actes. J'ai déniché des pépites dans le fonds de l'amirauté de La Rochelle ainsi que dans les registres du Parlement de Bretagne, à Rennes. À l'époque, il n'y avait pas d'outils numériques pour lire les documents. Je me suis procuré un manuel de paléographie que j'ai étudié en profondeur. Cela m'a beaucoup aidé pour déchiffrer les calligraphies de l'époque. Je me revois dans ma chambre en train de travailler le soir devant les photos des archives que j'avais pu prendre. Une énorme besogne, mais aussi un immense plaisir d'accéder aux documents originaux! L'autre défi a été de percevoir le système labyrinthique de la justice française de l'époque.

Quelle réalité émerge de vos études ?

De façon surprenante, les arrêts que j'ai étudiés n'avaient pas tous un effet direct: les décisions n'empêchaient pas les affaires de continuer sur le terrain. Les agents des compagnies étaient plus nombreux que les hommes de Champlain pendant les deux premières décennies. De la même façon, les pêcheurs commerçants considéraient que leurs expéditions étaient légitimes et que les règlements de la Couronne empiétaient sur leurs droits. Or, il était impossible de patrouiller le long de toute la côte pour les soumettre. On discerne ainsi des groupes d'intérêt très variés et on est loin d'une vision monolithique où le vice-roi et ses représentants accumulent les pouvoirs. Chez Biggar et Trudel, la Couronne est critiquée pour ses négligences. De mon côté, j'ai démontré que le début du XVII[e] siècle n'est pas une période d'échec, mais plutôt d'expérimentation. Pour saisir ces enjeux, j'ai tenté de comprendre ce que chacun avait en tête pour le développement de la colonie. Le tout sans négliger les événements qui se produisaient en France simultanément. C'est au prix de cet effort que l'on peut écrire une histoire raisonnée. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Helen Dewar, *Disputing New France. Companies, Law, and Sovereignty in the French Atlantic, 1598-1663*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2022.

Illustration de Francis Back. Francis Back était un artiste engagé passionné d'histoire. Il a consacré sa vie et sa carrière à la documentation rigoureuse et à l'illustration du mode de vie des Premières Nations, ainsi que du costume et de la vie civile aussi bien que militaire de l'Amérique française.
Pour toute information ou demande de droits de reproduction, écrire à : francisback.art@gmail.com.
© Raphaëlle et Félix Back.

DOSSIER

PARTIR EN NOUVELLE-FRANCE

Ils étaient huguenots, catholiques, jésuites, artisans, laboureurs, soldats, marins, pêcheurs, en famille, en couple ou bien seuls… Autant d'itinéraires individuels que de raisons d'immigrer en Nouvelle-France. Si les motifs précis de partir de France ne sont pas toujours connus, c'est assurément l'espoir d'une vie meilleure qui pousse l'immigrant à tout quitter pour tenter sa chance dans un monde considéré comme nouveau. Dans cet immense territoire qu'est la Nouvelle-France, où les cadres administratifs et religieux sont plus lâches qu'en métropole, les plus entreprenants font fortune, les plus aventuriers se lancent à la découverte des grands espaces et des nations autochtones, la majeure partie améliore son niveau de vie. Les colons affrontent l'hiver et ses rigueurs, défrichent pour bâtir des maisons, des villages puis de vraies villes. Ils sont à l'origine d'une histoire hors du commun qui s'inscrit dans la durée jusqu'à nos jours. Après un entretien avec Gervais Carpin dont les recherches ont marqué l'histoire du peuplement de la colonie, ce dossier présente quelques aspects de ce phénomène migratoire.

©FRANCIS BACK

NAISSANCE D'UN PEUPLE

ENTRETIEN AVEC GERVAIS CARPIN

Propos recueillis par Sylvain Lumbroso

À 50 ans, Gervais Carpin a décidé d'entreprendre des études en histoire pour comprendre les rouages derrière le peuplement de la Nouvelle-France. En revisitant les archives, il a su retracer les liens qui, en France et au Canada, ont permis de susciter des départs vers la colonie. Son travail est resté une référence en la matière. Il répond à nos questions depuis sa retraite de Tadoussac.

Comment avez-vous commencé à travailler sur le peuplement de la Nouvelle-France ?

J'ai un parcours atypique, car j'ai commencé mes études en histoire à l'âge de 50 ans à l'Université Laval, à Québec. Ma maîtrise portait sur l'histoire du mot *Canadien*. Le travail sur ce sujet a laissé une question en suspens dans mon esprit. Je me suis demandé quel processus a permis à des enfants de migrants de se considérer, en une seule génération, comme un peuple différent de celui de leurs ancêtres. L'obtention d'une bourse pour une thèse m'a incité à creuser ce thème. Les archives de Caen et d'Alençon me tendaient les bras pour fouiller le passé de ces premiers colons venus en Nouvelle-France. L'ampleur de la tâche m'a un peu découragé: j'ai compris qu'il fallait une armée de spécialistes pour trouver de nouvelles sources pour éclairer la question. Il s'agissait quand même de dépasser les balises posées par l'historien Marcel Trudel! Pendant un séminaire consacré à la rédaction de l'introduction de ma thèse, j'ai compris qu'étudier les archives déjà connues suffirait peut-être à progresser. En portant un regard neuf sur celles-ci, il était possible de trouver des informations pour mieux cerner la vague migratoire.

Comment avez-vous choisi de compléter les immenses travaux de Marcel Trudel ?

Dans son travail, comme dans celui de l'historien jésuite Lucien Campeau, on n'arrive pas à bien comprendre la situation en France. C'est normal, d'ailleurs: ils ont surtout travaillé sur l'immigrant parvenu en Nouvelle-France plutôt que sur l'émigrant partant en Nouvelle-France. De ce fait, le lecteur discerne mal les causes de la faiblesse du flux migratoire à destination de la colonie. La comparaison avec l'immigration vers la Nouvelle-Angleterre n'arrange rien! J'ai donc cherché à cerner les conditions de l'immigration qui pourraient expliquer les petits contingents de colons français. J'ai proposé l'hypothèse d'un réseau qui s'est mis en place et qui a géré les départs au début de la colonie.

C'est d'ailleurs le titre du livre issu de votre thèse : *Le Réseau du Canada* (Septentrion, 2001). De quoi s'agit-il au juste ?

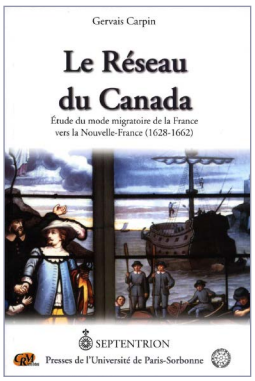

Le Réseau du Canada recoupe plusieurs éléments que l'on peut passer à la loupe. D'abord, comprendre ses structures hiérarchiques qui relèvent de la politique comme les compagnies ou l'État. Puis, étudier les voies d'accès pour émigrer et les réseaux de communication où circule l'information. Enfin, on peut analyser les relations d'amitié, de famille ou de voisinage qui vont conditionner certaines décisions de départ pour les colons.

Ce cadre vous a-t-il influencé au moment d'étudier les archives ?

Oui, totalement. Par exemple, j'ai repris des actes d'engagement notariés qui avaient déjà été étudiés par l'historien français Gabriel Debien, spécialiste des colons français. Dans son travail, il n'avait jamais exploité certaines informations contenues dans ces documents. J'ai repéré des passages laissant apparaître des adresses, des liens et d'autres détails qui se sont révélés importants dans mon étude. Grâce à l'*Atlas routier de la France*, j'ai pu identifier les localités d'origine des engagés. Parfois, les endroits n'existent plus et j'ai bataillé pour retrouver la localisation mentionnée. En élargissant la recherche, on découvre des éléments très pertinents. Quand on apprend qu'un menuisier présent à La Rochelle venait de Metz, cela donne un indice sur la mobilité géographique de l'époque. En regardant les heures de signature des actes, on retrace des procédures qui se suivent de près. On peut en déduire que les personnes arrivent ensemble à l'étude du notaire. D'autres signataires ne sont pas de la même famille, mais partagent une adresse. On dévoile ainsi des liens importants qui éclairent la sociologie de ce groupe humain.

Que peut-on entrevoir à l'aune de ces informations ?

On découvre en partie la réalité de ces artisans qui partent en Nouvelle-France. Il y a, par exemple, des compagnons du devoir qui effectuent le tour de France pour trouver du travail de ville en ville. Ils étaient habitués à passer d'un endroit à l'autre. Québec n'était qu'une étape supplémentaire sur un parcours aléatoire. Cette destination est vue comme une bonne façon de gagner plus d'argent. Je m'explique: en restant en France, les artisans perçoivent disons 100 livres par année. En partant au Canada, ils touchent ce salaire, et en plus, ils sont logés et nourris. Parfois, l'argent du salaire est directement versé aux épouses qui restent en France. En partant en Nouvelle-France, les engagés se garantissent un revenu stable.

> J'ai cherché à cerner les conditions de l'immigration qui pourraient expliquer les petits contingents de colons français.

Qu'est-ce qui donne autant d'importance à La Rochelle ?

C'est un des deux ports de départ choisis par les institutions responsables de la colonie. Dieppe l'est aussi, mais toutes les archives couvrant la période ont été perdues. La Rochelle permet une étude approfondie de la vague migratoire d'origine. Il faut aussi considérer l'histoire de la ville en elle-même. La cité s'est opposée au roi, car c'est un bastion protestant. À ce titre, elle a reçu le soutien des Anglais. Richelieu décide de reprendre la ville. S'ensuivent un long siège et des batailles violentes. En 1628, la ville est reprise, mais elle est exsangue: La Rochelle a perdu les trois quarts de sa population. Il faut donc repeupler la cité avec des catholiques, beaucoup d'artisans, car il s'agit de reconstruire. Cela crée un dynamisme qui attire une importante population, au sein de laquelle vont se trouver des candidats au départ en Nouvelle-France.

D'où viennent les engagés qui ont signé un contrat à La Rochelle ?

Ceux que j'ai étudiés viennent majoritairement du centre-ouest de la France. On peut dessiner des cercles concentriques autour du lieu d'engagement. Plus de

Carte de La Rochelle en 1620. © Archives départementales de la Charente-Maritime, 5 Fi LA ROCHELLE 1.

40 % des recrutés de La Rochelle sont issus de la ville et de ses environs immédiats. Plus on s'éloigne, moins les engagés sont nombreux par rapport au territoire géographique délimité par le cercle. Les recrutements sont effectués assez localement, en fait. Les contrats signés à Dieppe n'ont pas été étudiés avec ma méthode, mais je suis à peu près convaincu que l'on trouverait le même genre de répartition. Il y a tout de même des émigrants qui viennent de loin: Suisses, Berrichons ou Provençaux, par exemple. Ce sont souvent des migrants professionnels: colporteurs, artisans ou soldats.

Quelle profession ces engagés exerçaient-ils une fois sur place ?

Dans les dix premières années, les infrastructures ne sont pas en place dans la colonie. On a donc besoin de bâtisseurs. Ce n'est pas l'ère des agriculteurs, car peu de terres ont été concédées. Les engagés sont donc sélectionnés pour leur métier, souvent dans la construction. De ce fait, les salaires sont plus importants que dans les années suivantes pendant lesquelles une main-d'œuvre moins qualifiée est requise. En effet, par la suite, il faut des bras pour le travail de la terre, notamment pour défricher. Par contre, ce besoin des colons propriétaires de concession augmente la quantité d'engagés. On constate qu'environ la moitié de ces arrivants reste et que l'autre repart en France. À leur tour, les nouveaux colons reçoivent des terres qu'ils doivent cultiver. Ce cycle rend le besoin de main-d'œuvre exponentiel. Pendant cette phase, les Français ne viennent plus pour leur métier, mais pour le contrat qu'on leur propose. Les documents sont assez éclairants pour analyser le phénomène.

> En Nouvelle-France, les colons ont eu l'occasion de vivre d'une façon tout à fait différente en profitant de tout ce qui les entourait.

Les institutions religieuses qui ont développé la Nouvelle-France s'inscrivent-elles dans ce schéma de recrutement ?

Oui, tout à fait. Au départ, elles veulent construire leurs bâtiments. Dans les relations, et grâce à l'apport majeur de Lucien Campeau qui a édité et surtout commenté la correspondance des jésuites avec leur provincial à Paris, on trouve des demandes précises de maçons, par exemple. Les jésuites ont des facilités, car ils peuvent recruter des personnes qui répondent à un désir de type vocation religieuse, comme le feront aussi les Associés de Montréal envers leurs engagés des premières années. Les «donnés» sont des laïcs qui collaborent avec les jésuites en prononçant des vœux spéciaux. On engage ainsi des artisans qui vont dans les missions. Une fois que les bâtiments sont finis, les religieux peuvent exercer leurs mandats, qui concernent notamment la santé et l'éducation. Pour la vie courante et pour nourrir le personnel, il leur faut des métayers et des employés de ferme qui exploitent les terres. En fait, cette implantation graduelle des jésuites ne s'est pas traduite par un effort de recrutement majeur. Une fois leurs besoins comblés, ils n'ont pas cherché à devenir des recruteurs proactifs; leur but n'était pas de peupler la Nouvelle-France, mais de «convertir des Sauvages». Les jésuites ne sont pas un cas à part: il en va de même pour les ursulines ou les hospitalières. Les recensements de 1666 et 1667 permettent d'entrevoir un portrait de leur importance relative comme employeurs. Les contingents recrutés par les religieux sont minoritaires. En 1667, par exemple, ces institutions responsables de la santé des corps et des «âmes» et de l'éducation emploient 163 domestiques sur 762 domestiques identifiés. Cela paraît faible d'autant qu'ils ont profité des arrivées sans faire nécessairement l'effort de recrutement en France. Leur incidence sur la constitution de la population est donc proportionnelle à leur engagement.

Tous les engagés qui arrivent en Nouvelle-France sont-ils catholiques, justement ?

Oui, officiellement, ils le sont tous. Pour que l'on accepte de faire passer des huguenots déclarés, il faut que leur métier soit provisoirement indispensable. On les empêche de s'implanter durablement et surtout, ils ne peuvent pas exercer leur religion. Si certains ont pu s'installer en abjurant, ils doivent jouer le jeu, en assistant à la messe et en recevant les sacrements. Je tiens tout de même à souligner que le contrôle sur la religion n'est pas trop fort au début, du fait que villages et églises sont quasi inexistants. À cette époque, des missionnaires passent ponctuellement de seigneurie en seigneurie. Sans curé à proximité, il y a une forme de relâchement. Les habitants n'échappent pas aux grandes cérémonies, mais vivent plus librement.

Pensez-vous que cette liberté se retrouve aussi dans la vie civile ?

Oui et, d'après moi, c'est un point attrayant pour les engagés, en plus des 90 arpents de terre et de l'absence d'impôts. Chez lui, le colon exploite les arbres qui lui

Louis Le Nain, *Famille de paysans,* vers 1642. © Wikimedia Commons. Musée du Louvre.

Philippe de Champaigne, *Triple portrait du cardinal de Richelieu*, vers 1642. © The National Gallery.

appartiennent pour construire et se chauffer. En France, les forêts sont des propriétés seigneuriales qui sont inaccessibles au peuple, obligé de se rabattre sur l'usage des seules branches d'arbres. Il en va de même pour la chasse et la pêche, strictement interdites. En Nouvelle-France, les colons ont eu l'occasion de vivre d'une façon tout à fait différente en profitant de tout ce qui les entourait. D'ailleurs, les visiteurs du XVIII^e^ siècle venant de France sont très étonnés de voir que les habitants se déplacent à cheval et possèdent des fusils.

Dès lors, croyez-vous que les engagés avaient conscience des conditions de vie qui les attendaient sur place ?

Je trouverais logique de penser qu'il y avait du bouche-à-oreille positif et que plusieurs engagés devaient savoir comment cela se passait là-bas. Les conditions de vie en France sont mauvaises. Il y a des bourgeois et des maîtres artisans qui ont moins de problèmes, mais si on est journalier, laboureur ou saunier près de La Rochelle, on vit de façon médiocre. Cette période du XVII^e^ siècle est très dure, avec des périodes de refroidissement climatique entraînant la cherté des biens et, parfois, des famines. Dans le nord-est du royaume, des décennies de guerre contre l'Espagne (dans les Pays-Bas espagnols) ont semé la violence et augmenté les impôts. Les petites gens vivent donc dans la misère. Il faut ajouter à cela que la grande majorité des terres appartiennent à la bourgeoisie des villes. Les paysans ne sont plus propriétaires; ils sont au mieux fermiers des bourgeois, au pire journaliers ou employés. Il me semble raisonnable de penser que dans la mentalité du temps, se constituer un patrimoine à léguer à la famille est une aspiration légitime. La perspective de la Nouvelle-France avec ses concessions de 90 arpents paraît donc alléchante! Les engagés qui reviennent peuvent aussi expliquer que l'hiver, pour rude qu'il soit, se laisse apprivoiser. Le froid est humide en France, contrairement au Canada. Sur place, on a tout le bois que l'on veut pour se chauffer, comme on vient de l'évoquer. Les commentaires ne doivent pas être négatifs eu égard à la situation en France.

Le faible recrutement ne serait donc pas lié à la mauvaise réputation de la colonie ?

Non, je ne crois pas. En fait, mon idée est que la demande pour partir est plus importante que les places offertes! On aborde là un des nœuds du problème. En 1628, la Compagnie de la Nouvelle-France dispose de beaucoup de fonds. En 1633, à la suite de la conquête anglaise,

Matthäus Merian et Martin Zeiler, *Rothomagus Rouan,* 1620. © Bibliothèque municipale de Rouen.

ce n'est plus le cas. Le manque d'argent limite le nombre de bateaux affrétés annuellement, donc le transfert de passagers. Je n'ai pas connaissance de correspondance mentionnant des difficultés pour recruter. Dans les règlements de la Compagnie en 1628, les associés ont la priorité de passage pour envoyer des engagés ou des colons qu'ils auraient recrutés eux-mêmes. Ils n'ont jamais besoin de l'exercer, car il y a suffisamment de recrutement sur les ports. Une formule résume bien cela: on ne peine pas à trouver des engagés, on peine à les envoyer en Nouvelle-France! Les embarcations sont relativement petites, surtout les premières années avec des contingents de quelque 25 passagers par navire. Les initiatives privées ne peuvent prendre le relais. En effet, sans l'autorisation de la Compagnie, personne ne peut envoyer de navires en Nouvelle-France, excepté pour la pêche dans le golfe du Saint-Laurent. L'objectif de l'organisation est de contrôler les retours de fourrures et de bois. Cette centralisation va s'avérer problématique.

> La fourrure permet de couvrir les dépenses du bateau, mais il n'y a presque jamais de bénéfices.

Revenons sur la Compagnie de la Nouvelle-France. Comment est-elle née ?

Quand Richelieu accède au pouvoir en 1626, il devient le premier des ministres avec la confiance de Louis XIII. Le roi lui demande de faire le ménage et de placer des fidèles autour de lui. Le cardinal prend le contrôle de la marine et du commerce. Il veut bâtir des compagnies comme celles des Anglais et des Hollandais. Richelieu va tenter le coup avec deux grosses compagnies (Compagnie de Morbihan et Compagnie de la Nacelle), mais va rencontrer des blocages, notamment de la part des parlements de Bretagne et de Normandie. Cela va le pousser à récupérer le monopole du commerce avec la Nouvelle-France. En parallèle, le cardinal veut peupler la colonie et a compris qu'on ne peut pas laisser ce monopole aux seuls marchands. Par l'édit de création de la Compagnie de la Nouvelle-France, il décrète, en 1627, un nouveau système de financement et de nombreuses obligations. Les termes de cet édit reflètent l'influence de nombreux conseillers de Richelieu, dont Champlain qui a pu le rencontrer un an avant. L'objectif est clair: en 10 ans, il veut 4500 personnes qui passent.

Quelle est l'attitude des associés ?

Dans les 15 premières années pendant lesquelles ils avaient le contrôle sur tous les plans, sur environ 120 associés, très peu s'engagent activement dans le développement de la Nouvelle-France. Ils se

désintéressent rapidement du sujet, et c'est compréhensible. Après avoir investi 3 000 livres au départ, on les sollicite pour continuer à injecter des fonds. Bien sûr, le versement est obligatoire. Ce ne sont pas des sommes énormes pour eux au début, et ils trouvent un intérêt à collaborer. Les maîtres chapeliers avaient besoin des fourrures de castor, par exemple. Jean Rozée, marchand à Rouen, rejoint la Compagnie en échange d'ouvertures commerciales vers l'Afrique, permises par Richelieu. D'autres ont lésé le pouvoir royal dans les contrats qu'ils ont pu obtenir dans le passé, donc ils ont la volonté de laver leur réputation. En bout de course, ils se retrouvent tout de même à verser de grosses sommes sans aucune perspective de gains.

Il y a donc un problème économique dans le moteur de la Nouvelle-France ?

Oui, la fourrure est un produit à faible rendement en soi. Alors, si le fonctionnement d'une colonie de peuplement repose sur ce commerce, le rendement est largement négatif. La fourrure sert pour les chapeaux qui représentent un marché rentable après transformation, mais son volume est tout de même limité. Il manque un produit à plus forte valeur ajoutée. Les Hollandais et les Anglais sont allés chercher les épices. Ce produit génère des bénéfices nettement supérieurs à ceux de la fourrure. Les Hollandais investissent pour armer des navires de gros tonnage, car les marchandises dégagent une forte plus-value au retour. Cela a permis aux sociétés de devenir florissantes. Un peu dans cette veine, les Français se sont concentrés sur le tabac, puis sur le sucre des Antilles. C'est aussi pour cela que l'on a lâché le Canada. La fourrure permet de couvrir les dépenses du bateau, mais il n'y a presque jamais de bénéfices. Quand la Communauté des Habitants a pris le contrôle, elle a rapidement fait faillite à son tour. En résumé: peu de naufrages ou d'épidémies à bord, peu de réquisitions des navires à cause des guerres, juste un produit dont la valeur ne permettait pas de faire décoller la colonie.

Parlez-nous justement de la Communauté des Habitants. Quand prend-elle le relais de celle de la Nouvelle-France ?

Les habitants de la Nouvelle-France sont peu nombreux en 1645: religieux, administrateurs, quelques seigneurs et des colons plus ou moins aisés. Ils ne connaissent pas les dépenses et les revenus de la Nouvelle-France. Ils croient certainement que la traite de la fourrure est rentable et que les associés de la Compagnie en profitent à leurs dépens. Ils demandent au pouvoir royal de remplacer cette institution. De grands bouleversements viennent de survenir et ont rebattu les cartes. En 1642, Richelieu meurt et Mazarin entre en scène. L'année suivante, c'est le décès de Louis XIII. La reine mère veut diminuer l'influence de Richelieu et de ses créatures, notamment celles de la Compagnie de la Nouvelle-France. Le parti dévot, très proche de la reine mère, soutient le projet des Montréalistes, qui vise à convertir des Autochtones sur une île au milieu du Saint-Laurent. Mazarin, de son côté, n'est pas très intéressé par les colonies. La Compagnie reste alors le seigneur responsable de la Nouvelle-France, mais elle se voit imposer de remettre la traite et le commerce à la Communauté des Habitants.

Qui fait partie de cette communauté et comment s'organise-t-elle ?

Tous les habitants de la colonie sont censés en faire partie. En réalité, l'organisation profite à des individus plus importants qui en assurent la direction. Les habitants ont dû acheter trois navires et en affréter d'autres chaque année pour compléter leur flotte. Ils ont dû emprunter «à la grosse aventure», soit à un taux d'intérêt très élevé, aux marchands de La Rochelle pour assurer les embarquements annuels, et n'ont pu les rembourser. Les départs se sont donc déplacés à Dieppe ou à Rouen à partir de 1652. À partir de ce moment, des changements fondamentaux ont permis aux marchands d'affréter des navires, et aux habitants de vendre eux-mêmes des fourrures. La Communauté a alors perdu son pouvoir, d'autant qu'un Conseil de gouvernance s'est installé.

Colbert va par la suite donner une impulsion majeure au développement économique du royaume.

Pourquoi le roi choisit-il ensuite de reprendre en main la colonie ?

Après la mort de Mazarin en 1661, deux hommes vont s'affronter autour de la marine et du commerce colonial: Fouquet et Colbert. Ce dernier va prendre le dessus en gagnant la confiance de Louis XIV et en faisant jeter Fouquet en prison. Colbert va par la suite donner une impulsion majeure au développement économique du royaume. De son côté, le roi veut reprendre le pouvoir dans la colonie à son compte. Ces deux facteurs vont catalyser le changement. Certaines résistances subsistent, car il reste une cinquantaine d'associés qui vont se battre jusqu'en 1690 pour obtenir un juste dédommagement de leurs investissements. Leur position est fragile, car on les accuse notamment de ne pas avoir assez peuplé la colonie. L'insistance de Louis XIV a raison de leur acharnement. Il donne à ce territoire français un statut identique à celui des territoires métropolitains nouvellement

Jacques Nicolas Bellin, *Cours du fleuve du Saint-Laurent depuis la mer jusqu'à Québec,* Paris, 1764. © Collection particulière.

conquis, avec un conseil souverain et un intendant. Le roi fait ce que le pouvoir n'a jamais fait: il fonde une nouvelle compagnie en lui donnant de gros moyens financiers. La traite repasse dans le domaine royal. Une reprise en main s'opère avec Colbert à la baguette.

Cela va-t-il avoir un effet sur le peuplement ?

Oui, tout à fait. Quand le roi reprend la destinée de la colonie à son compte, il y a environ 1 200 familles avec beaucoup de jeunes gens. Un des éléments à souligner est l'envoi du régiment de Carignan-Salières, en 1665, qui doit protéger la vallée du Saint-Laurent. Quatre cents soldats vont rester sur place pour devenir agriculteurs après leur carrière militaire. Du côté des femmes, il y aura les Filles du Roy à partir de 1663. Les arrivages d'hommes et de femmes vont se poursuivre, car la colonie a trouvé un nouvel élan. Ce flux va finir par se tarir, car le roi ne veut pas perdre trop de sujets sur son territoire de base. Les autorités françaises n'ont en fait aucune idée de la taille de la population dans la métropole. Ce contrôle démographique permet à la France d'être puissante par rapport à ses voisins européens. Cela crée un manque pour la population de la Nouvelle-France: il est difficile de trouver des journaliers pour épauler la main-d'œuvre locale, par exemple.

A-t-on des exemples de recruteurs privés ?

Oui, on a quelques exemples comme celui de Robert Giffard qui a fait venir 250 personnes environ. Cet apothicaire s'est lancé dans les affaires en Nouvelle-France. Son associé Pierre Le Bouyer de Saint-Gervais est resté dans le Perche, province située au nord-ouest de la France. Ce relais sur place lui a permis de créer une chaîne de recrutement efficace. Il a ainsi peuplé sa seigneurie de Beauport à partir de 1634 et a développé son commerce du bois. Il faisait de la coupe et renvoyait la matière en France. Les frères Juchereau ont aussi été un vecteur efficace pour envoyer des engagés venant du Perche. Ils sont d'ailleurs liés à Robert Giffard. On observe que des familles entières ont débarqué en Nouvelle-France grâce à ce réseau d'influence. Ces noyaux ont par la suite beaucoup compté dans le peuplement, avec des colons célèbres comme Zacharie Cloutier ou Jean Guyon.

On parle beaucoup de la vallée du Saint-Laurent. Qu'en est-il du reste de la Nouvelle-France ?

Après ses problèmes avec les Anglais en 1628, la Compagnie de Nouvelle-France s'est en effet concentrée sur cette zone laurentienne. Elle sous-traite le peuplement des autres territoires de la colonie. La Compagnie

de l'Acadie va être créée, par exemple. Les colons vont venir principalement de la Touraine et du Poitou. En revanche, le développement de la région va être contrarié par des affrontements entre ses dirigeants et aussi par les Anglais qui vont s'emparer plusieurs fois du territoire. La zone n'a pas eu le destin favorable de la vallée du Saint-Laurent.

Au sein de votre étude, le projet de Montréal représente-t-il un cas particulier ?

Certainement, car c'est à la base un projet religieux pour convertir des Autochtones. La situation particulière de l'implantation dans un endroit difficile à défendre va freiner le développement de Montréal. Les habitants qui redoutent les attaques iroquoises vivent encerclés dans le fortin. La ville n'a pas pris une grande ampleur au départ. Cela a redémarré en 1653 avec l'arrivée de la «Grande Recrue» et l'abandon progressif des ambitions initiales. Dans le recensement de 1666-1667, Montréal est encore secondaire. C'est après qu'elle commence à grossir.

Quel est l'incidence de la vague migratoire de ce XVII^e^ siècle ? Est-elle décisive pour la naissance du peuple canadien-français ?

C'est une base de peuplement très solide. La majorité des grandes lignées québécoises se sont implantées au cours des 30 premières années. Beaucoup d'hommes ne sont pas arrivés seuls, mais avec leur famille. Les enfants en âge de se marier qui ont débarqué ont donné de l'ampleur au développement de la population. Pour cette raison, je ne mets pas trop l'accent sur les Filles du Roy. Le mouvement était lancé avant leur arrivée. J'ai souvent présenté cette thèse qui déplaît, mais je crois vraiment que c'est important de souligner cet aspect. Elles ont surtout permis aux soldats du régiment qui restaient de trouver une épouse. Les Filles du Roy ont amplifié la croissance de la population qui avait été amorcée par les familles. Si l'on écarte les soldats qui ne sont pas restés dans la colonie et les engagés qui n'étaient pas encore installés, la balance homme-femme était en fait équilibrée.

Que va-t-il se passer par la suite, notamment au XVIII^e^ siècle ?

L'équilibre des sexes est plus ou moins atteint. Les familles s'agrandissent au fil des naissances. La population se démultiplie par elle-même avec son taux de natalité fort et son taux de mortalité faible, pour l'époque et en comparaison avec l'Europe. L'emploi sur place est disponible pour tout le monde et on ne fait plus trop appel à des engagés. Il y a bien sûr quelques exceptions avec les commerçants, mais on n'observe plus de mouvement régulier de recrutement. Les régiments continuent à arriver avec les troupes de la marine. Ces personnes vont être incitées à rester. Cette immigration militaire va continuer jusqu'à la conquête, car il y a toujours des guerres. D'ailleurs, cela va diversifier la provenance des colons, les conscrits venant de régions très variées.

Il y a aussi des parenthèses d'arrivées involontaires, comme celles des faux-sauniers, ces contrebandiers du sel, et celles des fils de famille débauchés. Ces arrivées sont notables, mais ne constituent pas de gros contingents.

Comment votre thèse a-t-elle été accueillie, et quelle fut la suite ?

L'accueil de ma thèse en 1999 a été favorable: tous les commentaires ont été enthousiastes en France et au Québec. On a considéré que c'était un travail important dans le domaine. L'éditeur québécois Denis Vaugeois a été séduit par mon sujet et m'a proposé de publier un livre à partir de ma thèse. L'ouvrage est sorti aux éditions du Septentrion en partenariat avec les presses de l'Université de Paris-Sorbonne. J'ai ensuite reçu le prix Lionel-Groulx, qui récompense le meilleur livre sur l'histoire de l'Amérique française, et le prix Jean-Charles-Falardeau en 2000. J'ai été invité dans différents colloques. Dans ce cadre, j'ai rencontré l'historienne Leslie Choquette qui avait publié en anglais sur une thématique assez proche: *De Français à paysans. Modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*. Denis Vaugeois m'a alors proposé d'encadrer la traduction de ce livre. Je ne parlais pas anglais, mais j'ai accepté de traduire le texte, comme une version latine, avec un dictionnaire. Leslie Choquette faisait un portrait général de l'immigration des débuts de la Nouvelle-France jusqu'à la Conquête. C'était une forme de synthèse à partir de thèses et de recherches personnelles. Mon travail est plus détaillé, car il analyse un moment précis, où on voit tous les éléments pour tenter de fournir une explication. Le livre de Leslie est une autre approche de l'émigration vers la Nouvelle-France, sans que nos travaux se contredisent.

Comment avez-vous poursuivi votre carrière par la suite ?

Je voulais faire un postdoctorat à La Rochelle pour étudier les contrats d'affrètement et de charte-partie des navires en direction de la Nouvelle-France. Cette option aurait été très intéressante, mais ce n'était pas raisonnable! J'ai quand même soutenu ma thèse à l'âge de 57 ans. Être étudiant à cet âge est un choix risqué. J'ai préféré joindre un centre de recherche scientifique à l'Université Laval à Québec (NDLR: le CELAT) où je suis devenu coordinateur scientifique. J'ai pris ma retraite dix ans plus tard. Je m'occupe principalement en rénovant ma maison et celles d'amis. Je n'ai donc pas entrepris de nouvelles recherches historiques, mais je me suis attelé, comme beaucoup au Québec, à un gros travail de généalogie. En tout cas, je suis heureux de savoir que le livre issu de ma thèse continue d'être étudié dans les universités et ailleurs. ■

UNE POPULATION MODÈLE

La démographie historique étudie les populations du passé afin de comprendre leur comportement et leur dynamique. Elle apporte un complément évident au travail de Gervais Carpin pour mieux cerner cette immigration du XVII^e siècle. Nous avons interrogé Hélène Vézina, professeure au Département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi pour en savoir plus.

Le Québec fait figure de fleuron en démographie historique. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Hélène Vézina, professeure au Département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Au Québec, nous avons la chance d'avoir conservé les registres tenus par les prêtres catholiques dès le début de la colonie. En plus, ces documents sont d'une qualité exceptionnelle. Nous avons ainsi dépouillé les actes de baptême, de mariage et de sépulture. Toutes les informations relevées ont ensuite été liées entre elles selon une méthodologie développée par Louis Henry, un des chercheurs à l'origine de la démographie historique française. Cela nous a permis de pratiquer une reconstitution des familles et des lignées généalogiques. Ainsi, nous avons pu bâtir le fichier de population BALSAC. Des études sur la population entière sont rendues possibles grâce à un tel outil. On obtient en effet une image précise de ceux qui sont venus et de ceux qui sont restés. On est aussi capables de prolonger les liens jusqu'à la période contemporaine et de retracer les ancêtres qui ont laissé des descendants dans la population actuelle.

Alors justement, qui sont ces pionniers qui ont tant compté ?

Il y a une surreprésentation de certaines provinces de l'ouest de la France, en particulier si on parle du XVII^e siècle. Certains pionniers percherons ont vraiment une contribution très élevée parmi la population contemporaine. Je pense tout de suite à Xainte Dupont et à son époux Zacharie Cloutier qui ont un nombre considérable de descendants. Ceux qui sont arrivés en premier avec des enfants qui ont survécu et ont enfanté ont une présence majeure dans les arbres généalogiques du Québec. Pierre Tremblay, arrivé du Perche en 1647, est l'ancêtre de tous les Tremblay d'Amérique! Je tiens à mentionner que l'on a souvent une image biaisée de ce phénomène à travers les noms de famille qui sont uniquement transmis par le père. Au cours d'une étude avec d'autres chercheurs, nous avons déterminé les noms de famille qui seraient fréquents si c'est la mère qui transmettait son patronyme. Cela nous a permis de faire émerger des profils de pionnières comme celui des sœurs Langlois, toutes trois mariées au XVII^e siècle. Ce nom de famille serait aujourd'hui le plus courant au Québec.

Comme Gervais Carpin l'évoque, le contingent souche arrivé au début du XVII^e siècle est assez réduit. Cela a-t-il des conséquences sur la population actuelle ?

C'est une population qui a été formée par un nombre relativement restreint d'immigrants. Le Québec francophone est donc une population à effet fondateur. C'est-à-dire que le prélèvement fait dans la population mère n'est pas un échantillon représentatif de la population d'origine. Une perte de diversité génétique s'est opérée à ce moment-là. Par la suite, des apparentements se sont réalisés sans que les époux aient conscience de leurs liens plus ou moins rapprochés. Ce phénomène a, hélas, favorisé certaines maladies génétiques rares au Québec. ■

Louis Le Nain, *La Charrette,* vers 1641.
© Wikimedia Commons. Musée du Louvre.

LES HUGUENOTS ET LA NOUVELLE-FRANCE, DES ACTEURS INCONTOURNABLES

Didier Poton, professeur émérite d'histoire de l'Université de La Rochelle

En première page du journal *Paris-Canada* daté du 13 août 1884 s'affiche un billet intitulé « Le Canada huguenot ». Signé par Hector Fabre, représentant du Québec et du Canada en France, c'est un compte rendu de l'*Histoire du Canada et des Canadiens français* d'Eugène Réveillaud. Cet ouvrage est le fruit du séjour de ce Charentais de confession protestante qui, à l'occasion d'un voyage aux États-Unis, a été invité à prononcer une conférence à Montréal sur la France de la IIIe République. Compte tenu de la qualité de l'ouvrage, Hector Fabre considère que tous peuvent l'apprécier, car le lecteur peut mettre de côté « les passages inspirés par le dogmatisme protestant ». Le seul point auquel n'adhère pas le commissaire canadien est le développement de Réveillaud affirmant que si Louis XIV avait autorisé les protestants à s'établir en Nouvelle-France, la colonie aurait connu un élan démographique et économique et serait ainsi restée française. Or, la monarchie a continué d'interdir aux huguenots de s'installer dans les établissements français canadiens. Pour Hector Fabre, outre le fait d'apporter les divisions religieuses de l'autre côté de l'Atlantique, ces protestants auraient été attirés par leurs coreligionnaires des colonies anglaises, et la Nouvelle-France serait devenue un État de la nouvelle nation américaine après la guerre d'Indépendance.

L'AMÉRIQUE DANS LA GUERRE ATLANTIQUE ENTRE PROTESTANTS ET CATHOLIQUES

Les huguenots se sont intéressés très tôt au Nouveau Monde. L'amiral de France Gaspard de Coligny n'avait-il pas été à l'initiative, ratée à cause des dissensions religieuses, de l'établissement de Français au Brésil? Devenu un des chefs du parti huguenot, il comprend très vite que l'affrontement entre catholiques et protestants ne doit pas se limiter à des campagnes terrestres, mais doit aussi se développer dans l'Atlantique. C'est lui qui fait de La Rochelle, à partir de 1568, la base d'une guerre de course ayant pour objectif de s'emparer des galions espagnols rapportant l'or et l'argent américains. Un butin précieux pour financer la guerre huguenote dans le royaume. Armateurs et marins protestants ne manquent pas dans les ports de Saintonge et du Poitou. La réforme protestante est bien implantée entre l'estuaire de la Loire et celui de la Gironde. Des milliers d'entre eux ont l'expérience de la navigation océanique grâce aux expéditions d'exploration, de piraterie à partir de la «Floride» et des îles des Caraïbes et, surtout, aux armements de plus en plus nombreux pour les bancs de Terre-Neuve ramenant les précieuses morues. Ils reçoivent le concours de marins normands de même confession et des «gueux de mer», ces Flamands et Néerlandais, en majorité protestants, qui se battent contre les Espagnols qui entendent défendre leur possession des Pays-Bas.

Quelques jours avant son assassinat, le 24 août 1572, Gaspard de Coligny a lu la note rédigée par un jeune conseiller, Philippe Duplessis-Mornay. Elle était destinée à Charles IX. Il s'agissait de convaincre le roi de France d'aider les insurgés hollandais dont un des chefs, Louis de Nassau, a fait de La Rochelle sa base maritime. Réfugié à Londres pour fuir les massacres inaugurés par celui de la Saint-Barthélemy, Mornay envisage de fonder une colonie en Amérique, au Canada ou au Pérou, avec tous les huguenots qui s'étaient réfugiés en Angleterre. Un projet rapidement abandonné. Seize années plus tard, devenu le principal conseiller d'Henri de Navarre, Mornay reprend sa stratégie. Il adresse un texte à Henri III: le roi doit engager la guerre contre l'Espagne pour retrouver du prestige à l'extérieur du pays et assurer la paix civile à l'intérieur. Il ne s'agit plus d'envoyer quelques compagnies aux Pays-Bas et d'intensifier la guerre de course dans la Manche et l'Atlantique, mais de conduire une stratégie à l'échelle mondiale: mettre des bornes à l'impérialisme espagnol non seulement en Europe, mais aussi en Amérique, en Afrique et en Asie. Pour cela, il faut organiser une «puissante ligue» qui doit intégrer cette nouvelle puissance maritime qu'est l'Angleterre d'Elizabeth Ire, dont les corsaires sont très actifs. Lors de ses ambassades à Londres pour le compte d'Henri de Navarre, Mornay rencontre sans doute Francis Drake, le plus célèbre corsaire anglais. Il se lie d'amitié avec des conseillers d'Elizabeth Ire qui possèdent dans leurs bibliothèques des manuscrits, des récits de voyage et des cartes contenant des informations ayant alimenté sa réflexion.

Cette note a un double intérêt. Elle montre tout d'abord la clairvoyance de ce conseiller du futur Henri IV. Il a compris que désormais il faut penser «monde», c'est-à-dire élargir la réflexion stratégique à l'ensemble du monde connu. Une puissance européenne doit être une puissance maritime. Mais ce texte contient aussi une dimension religieuse. Mornay trouve dans cette entreprise le fondement de sa foi tel qu'il l'a exprimé

Anonyme, *Gaspard de Coligny*, vers 1560.
© Wikimedia Commons. Bibliothèque nationale de France.

Anonyme, *Philippe Duplessis-Mornay,* vers 1605.
© Wikimedia Commons. Bibliothèque nationale de France.

dans son ouvrage *De la Vérité de la Religion Chrestienne* où il s'efforçait de démontrer par la cartographie l'unité de l'humanité en partant de la vérité universelle de la Révélation. Il participe à des spéculations théologico-stratégiques de huguenots qui intègrent dans leurs pérégrinations intellectuelles l'enjeu que représente la révélation progressive de la Création. Le Nouveau Monde émerge au moment même où la «Vraye Église» s'efforce de s'établir. La littérature de voyage protestante entretient ce récit qui sera repris par les puritains de la Nouvelle-Angleterre: Amérique, Terre promise si la «vieille Europe» reste «papiste»!

Installé sur le trône de France, Henri IV va soutenir, contre son ministre Sully, une politique maritime pour affirmer la présence française sur l'Atlantique et imposer aux puissances européennes concurrentes la légitimité d'établissements français sur le continent américain, le Maranhao et la Guyane au sud, le Canada au nord. Pour ce qui est de la destination canadienne, le roi octroie le monopole de la traite des fourrures à un gentilhomme normand de confession protestante, Pierre de Chauvin, sieur de Tonnetuit. Il s'engage à assurer, pendant sa charge, le transport de 500 hommes pour établir une habitation permanente. Elle est construite à Tadoussac.

Le premier voyage est meurtrier: 5 hommes sur 12 survivent au premier hiver. Le monopole lui est retiré et transféré à un autre groupe qui remonte le Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga, le site de Montréal. Samuel de Champlain, né à Brouage et baptisé au sein de l'Église protestante de La Rochelle, fait partie de l'expédition. En novembre 1603, le monopole est transféré à un protestant saintongeais, Pierre Dugua de Mons. Malgré bien des mésaventures, notamment le jeu d'influence des Malouins, c'est lui qui est à l'origine de l'édification de l'Habitation de Québec par Champlain en 1608. Mais cédant aux pressions des marchands, Henri IV abandonne le monopole et accorde à tous ses sujets «la liberté dudit commerce». Dugua de Mons obtiendra, après plusieurs procédures judiciaires, un dédommagement ne couvrant pas les sommes engagées dans les entreprises acadiennes et canadiennes. De retour sur ses terres de Saintonge, il assure la fonction de gouverneur de la ville de Pons, une des places de sûreté accordées par l'édit de Nantes aux huguenots.

Le Nouveau Monde émerge au moment même où la « Vraye Église » s'efforce de s'établir.

Mais il continue à s'intéresser au Canada. N'est-ce pas sur un navire armé par lui que Champlain regagne Québec en 1611? En 1612, par le rachat de parts de ses associés, il devient le seul propriétaire de l'Habitation de Québec, qu'il loue à des marchands protestants de La Rochelle. Il entend défendre une présence française représentée par des comptoirs de traite dont l'activité commerciale est acceptée par les Autochtones qui insèrent le troc des fourrures et des peaux dans leur économie d'échange. Comme tous les marchands, il ne souhaite pas l'installation de résidents qui pourraient s'avérer des intermédiaires coûteux et entreprendre une

Reconstitution du poste de traite de Tadoussac. © Wikimedia Commons. Photographie TCY.

politique de colonisation foncière pouvant entraîner à terme des tensions avec les Autochtones. De plus, il n'est pas question de les convertir. Les prêtres et des pasteurs sont tolérés, mais pour assurer l'encadrement religieux de leurs ouailles françaises. Les consignes du roi se limitent à envisager une conversion «au christianisme et en la créance et profession de nostre foy et religion et les retirer de l'ignorance et infidélité où ils sont». Il s'agit de calmer le zèle de quelques congrégations engagées dans la pastorale missionnaire de la Contre-Réforme catholique qui souhaiteraient exporter le modèle des colonies ibériques dans les établissements français. Après l'assassinat d'Henri IV, la politique de la monarchie change radicalement. Dans sa *Relation* de 1619, Champlain développe un vrai projet convertisseur et devient un soutien actif des récollets. Un alignement religieux indispensable pour continuer le projet de la Nouvelle-France.

L'ÉVICTION DES PROTESTANTS DE LA NOUVELLE-FRANCE : UN ÉCHEC ?

Au début du XVII[e] siècle, ce sont les marchands normands et saintongeais qui assurent les armements maritimes vers l'Acadie et le Canada. La majorité d'entre eux sont de confession protestante. Il arrive toutefois que soient organisées des expéditions mixtes au plan religieux. C'est ainsi que de nombreux bateaux basques catholiques

avitaillent avant d'entreprendre la traversée à La Rochelle, la capitale du protestantisme atlantique avec une population à 90 % protestante.

La cité est devenue une place essentielle pour les expéditions océaniques. Elle est en effet sortie très riche des guerres de religion grâce, en grande partie, à la guerre de course. Ce dynamisme attire les capitaux et fait émerger un groupe de financiers spécialisés dans les «prêts à la grosse aventure». Comme évoqué plus haut, c'est à ce milieu de marchands et de financiers que Dugua de Mons loue l'Habitation de Québec «à certaines conditions pour leur servir de retraite, à retirer leurs marchandises avec les sauvages». Mais sa progressive marginalisation et le choix de Champlain de participer au plan de colonisation élaboré par la monarchie et les congrégations catholiques placent les Rochelais dans une situation de plus en plus précaire. Champlain s'appuie sur les marchands normands d'Honfleur, de Dieppe, de Rouen et de Caen. La compagnie de Rouen élimine progressivement ses associés qui ne sont pas des catholiques affichés. C'est sur ces embarcations que Champlain fait la chasse aux navires rochelais dans le Saint-Laurent, les contraignant à se rendre à Port-Royal en Acadie. Cette flotte, renforcée par celle des ports de la Saintonge méridionale (Marennes, La Tremblade, Mortagne), tend à se spécialiser dans la deuxième moitié du XVI^e siècle entre des expéditions de troc et des campagnes de pêche sur les bancs de Terre-Neuve.

En 1621, Champlain soutient la demande faite auprès de Louis XIII par les jésuites d'évincer les protestants du Canada et de l'Acadie. En 1626,

Au début du XVII^e siècle, ce sont les marchands normands et saintongeais qui assurent les armements maritimes vers l'Acadie et le Canada. La majorité d'entre eux sont de confession protestante.

Chaloupe baleinière basque, XVI^e siècle.
© Wikimedia Commons, Red Bay Museum.

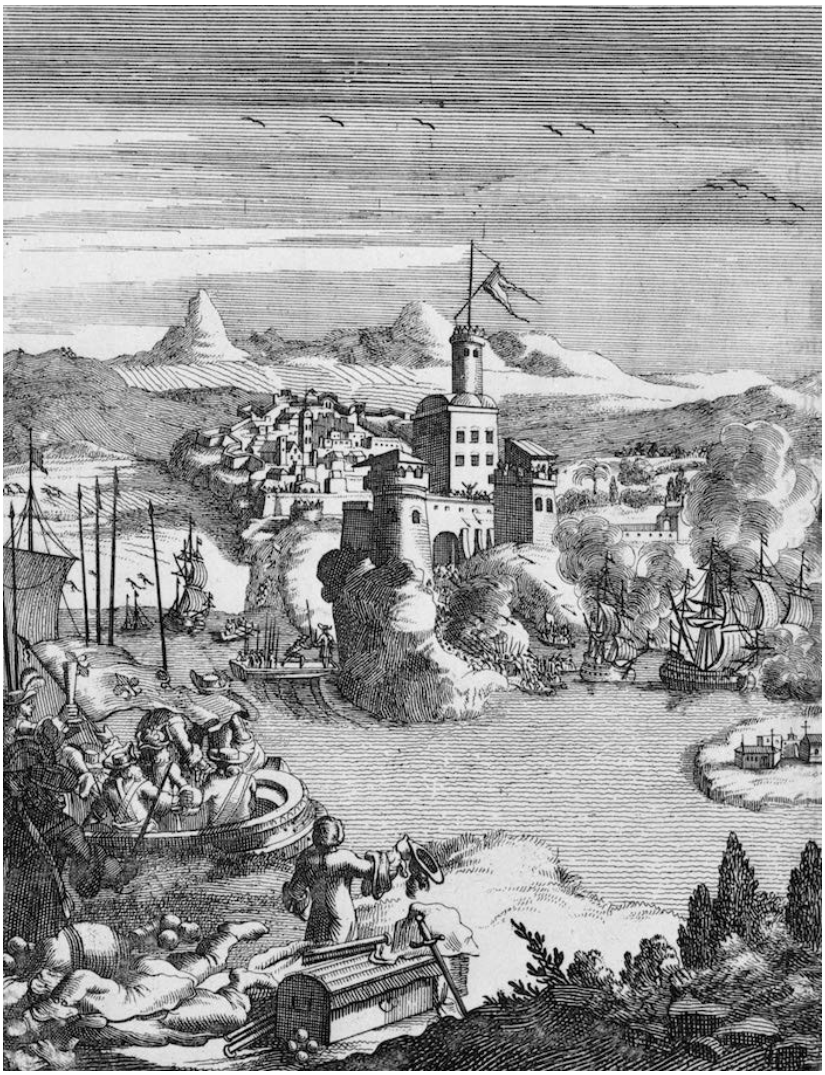

Louis Hennepin, *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe,* chez Antoine Schouten, 1698, p. 343, *Prise de Quebeek par les Anglois.* © Bibliothèque et Archives Canada, C116852.

un récollet dénonce les propos tenus contre l'Eucharistie et contre le culte marial et demande que soit établie dans la colonie la législation d'obligation religieuse catholique. C'est un fait acquis en 1627 par la création de la Compagnie des Cent-Associés dont la charte promulguée par Richelieu ordonne «de peupler ladite colonie de naturels français catholiques». Il faut préciser ici que l'édit de Nantes, dont les clauses religieuses et sociales sont renouvelées par Louis XIII en 1629 après la soumission de La Rochelle et de toutes les places huguenotes, ne s'applique pas en Nouvelle-France. L'occupation de Québec par les frères Kirk entre 1628 et 1632 est perçue par Champlain comme une entreprise protestante en réponse au siège de La Rochelle. Il est vrai que cette occupation anglaise fut rendue possible avec le concours d'un huguenot. Une trahison qui renforce l'anti-protestantisme de Champlain, le commandant de la Compagnie des Cent-Associés. La colonie, un enjeu confessionnel? Sans doute dans certains milieux catholiques, mais, dans les faits, il faut nuancer. Les compagnies financières et commerciales cachent des réseaux politiques où le clivage religieux s'estompe au gré des intérêts et des liens tissés avec le roi. N'oublions pas que Richelieu fait des affaires avec des clans familiaux protestants qui tiennent des secteurs actifs du système militaro-industriel.

Est-ce la fin des entreprises acadiennes et canadiennes pour les marchands protestants, notamment ceux de La Rochelle? Il ne semble pas, puisque les *Relations* font état de leur présence en 1635 et 1637. Mais la charte interdit aux protestants de s'établir, pas de commercer: c'est-à-dire arriver au printemps, décharger les marchandises utiles aux habitants, charger les balles de peaux et de fourrures puis lever l'ancre à la fin de l'été pour rentrer à La Rochelle. Des compagnies alliant protestants et catholiques sont créées. En 1649 et en 1650, des contrats de prêt permettant d'armer, d'avitailler et de constituer le fret d'aller des navires impliquent plusieurs dizaines de marchands des deux confessions. Différentes procédures montrent comment la communauté des habitants de Québec n'arrive pas à payer les marchandises commandées. C'est dans cette conjoncture que le commerce est déclaré libre avec la Nouvelle-France. Marie de l'Incarnation exprime l'importance de ces trafics pour la colonie: «le commerce ne s'y exerçant pas, il n'y viendra plus de navires et les navires ne venant plus, toutes les choses nécessaires à la vie nous manqueront».

En 1651, le Conseil de Québec autorise deux marchands protestants de La Rochelle à envoyer des marchandises pour leur compte. L'année précédente, ils s'étaient portés acheteurs de tous les castors disponibles. Le voyage «en droiture» devient profitable par la vente assurée du fret d'aller, dont le passage d'engagés, et la vente tout aussi assurée du fret de retour dans lequel il faut comprendre des passagers. La plupart des compagnies actives dans les trafics canadiens sont biconfessionnelles dans les années 1650-1680. Avoir des associés catholiques facilite les affaires coloniales. C'est ainsi que La Rochelle s'impose comme le premier port d'importation des fourrures et des peaux canadiennes du royaume. Honfleur est progressivement marginalisé. Les Rochelais disposent de nouveau d'une flotte importante. Toutefois, les voyages

en Nouvelle-France ne représentent que 20 % des armements à destination des Amériques, soit entre cinq et huit navires par an. Quatre-vingts pourcent des armements assurent le trafic essentiellement «en droiture» avec les Antilles.

> En 1649 et en 1650, des contrats de prêt permettant d'armer, d'avitailler et de constituer le fret d'aller des navires impliquent plusieurs dizaines de marchands des deux confessions.

Cette croissance commerciale s'accompagne-t-elle de discrets établissements de protestants en Nouvelle-France? Sans aucun doute. En 1659, un certain Daniel Vuil, huguenot, est condamné à mort pour sorcellerie à la suite d'une procédure menée par le premier évêque de Québec, Monseigneur de Laval.

Il est aussi accusé de crime de relaps, c'est-à-dire d'être retourné au protestantisme alors qu'il avait abjuré pour épouser une catholique connue sur le bateau entre la France et Québec. Cette exécution ne dissuade pas les protestants de venir dans la colonie et d'y hiverner. Monseigneur de Laval adresse un mémoire au roi en 1670 visant à interdire aux huguenots de débarquer dans la colonie, car ils tiennent des «propos séduisants», distribuent des livres, sans doute psautiers et bibles, et de «célébrer des cultes». Il n'est pas connu de réponse à ce mémoire. Six ans plus tard, c'est le Conseil de Québec qui publie une ordonnance stipulant que «les protestants n'ont pas le droit de s'assembler pour l'exercice de leur religion sous peine de châtiment» tout en précisant qu'ils «pourront venir l'été» et passer l'hiver

Claude François, *M^gr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec,* vers 1672.
© Wikimedia Commons. Musée de la civilisation de Québec.

à condition qu'ils ne suscitent pas de scandales. Colbert concède au clergé que les protestants souhaitant rester l'hiver devront obtenir une autorisation. Celle-ci est obtenue par un petit groupe qui a pour projet d'établir une pêche sédentaire en Acadie. Elle est justifiée par la nécessité «qu'il faut des hommes en Canada et qu'il faut que le pays s'établisse, qu'il faut pour cela permettre à toutes sortes de personnes de s'établir, que ceux qui font des établissements en ont usé de la sorte». Autant de marques d'une tolérance civile indispensable pour l'économie de la colonie!

Peut-on évaluer le nombre réel de protestants établis en Nouvelle-France avant la révocation de l'édit de Nantes? Un certain nombre d'historiens ont proposé des évaluations. Serait-ce 477, dont la moitié de huguenots et l'autre moitié de Suisses et d'Allemands arrivés avec l'armée française? Plutôt 300 sans compter les

éléments anglais et hollandais? Quand il est possible de connaître leurs origines provinciales, l'Aunis, la Saintonge et la Normandie dominent. Mais il est probable que ce nombre soit sous-évalué, notamment pour les immigrants embarquant à La Rochelle. C'est vraisemblablement le cas des Poitevins. Ce sont essentiellement des citadins. Ces hommes et ces femmes qui arrivent de La Rochelle ont bien mauvaise réputation. Monseigneur de Laval se plaint régulièrement que «les gens pris à La Rochelle sont des gens dont la plupart sont de peu de conscience et quasi sans religion […] trompeurs et blasphémateurs». La messe est dite! Mais pour l'État, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, les protestants doivent être tolérés: la colonie royale a besoin d'eux.

UNE PRÉSENCE MAINTENUE AU XVIIIE SIÈCLE

Il est difficile d'évaluer les effets de la révocation de l'édit de Nantes sur la petite communauté réformée de Nouvelle-France, que l'on peut estimer entre 5 et 7 % des habitants, soit un peu plus que la part des protestants en métropole. Il y a des abjurations, des unions de «filles à marier» avec un catholique créant de discrets «nouveaux convertis» ou «nouveaux catholiques». Il faut ajouter les départs pour Boston, New York (New Rochelle), Charleston où ils retrouvent les quelque 3 000 protestants ayant trouvé refuge de l'autre côté de l'Atlantique, passés soit par les Antilles, soit par l'Angleterre.

En 1725, l'année où la monarchie publie un édit très rigoureux contre les «religionnaires», c'est-à-dire les «nouveaux convertis» qui ne se soumettent pas aux pratiques et aux rites de la législation d'obligation religieuse catholique, l'évêque de Québec se plaint au ministre de la Marine de l'arrivée depuis deux ans de «gens sans religion» qui pourraient faire perdre aux habitants leur foi et les «rendre semblables à des Anglais», c'est-à-dire des protestants. En 1740, les renseignements transmis à Versailles par le prélat sont plus précis: les agents de compagnies marchandes rochelaises, rouennaises et montalbanaises suspects d'être de confession protestante sont de plus en plus nombreux. François Bigot, l'intendant de la Nouvelle-France, est contraint d'enquêter à la suite de multiples demandes à Versailles. En 1754, il est dénombré 86 protestants représentant 14 maisons de commerce. En 1755, le ministre de la Marine adresse une lettre à l'évêque de Québec: le gouverneur et l'intendant prétendent qu'il ne leur est revenu aucune plainte contre les protestants, qu'ils ont toujours été soumis aux lois et à la police, qu'ils ne font point d'assemblées, qu'ils forment 14 maisons qui font les trois quarts du commerce du pays, et que si on les chassait, ce serait faire un grand tort à la colonie, les négociants canadiens n'étant pas en assez grand nombre ni assez riches, pour fournir tout ce qui est nécessaire. Une lettre qu'aurait pu écrire Colbert!

Même s'il existe d'importantes maisons normandes, comme celle des Dugard, et une croissance du trafic bordelais, une permanence existe: La Rochelle reste le «port canadien» du royaume. De 1727 à 1759, 186 navires ont été armés pour la Nouvelle-France. Sur les 181 armateurs dont la confession est connue, 128 sont catholiques (71 %) et 53 protestants (29 %). Mais la part des négociants catholiques diminue au fil de la période: 65,3 % entre 1740 et 1749, 48,2 % entre 1750 et 1759. La place croissante des maisons de négoce protestantes est encore plus nette quand il est tenu compte du tonnage des navires. Les armateurs protestants arment les plus gros navires. Beaucoup de nouveaux négociants ne sont pas originaires de La Rochelle ni même de l'Aunis et de la Saintonge. À commencer par l'implantation récente de Languedociens (les «Montalbanais» évoqués par l'évêque de Québec?) partageant souvent leurs activités entre La Rochelle et Bordeaux. C'est le cas de Pierre Boudet, Isaac Thouron et Pierre Alliès. Les échanges n'ont pas changé en un siècle: marchandises nécessaires aux habitants et à l'armée à l'aller, fourrures et peaux au retour, ce qui fait de La Rochelle le premier port d'importation de ce secteur essentiel pour les chapeliers et les fourreurs de tout le royaume.

La guerre de Sept Ans (1756-1763) représente une véritable aubaine, la royauté faisant appel aux négociants et aux armateurs rochelais pour ravitailler la colonie et assurer le transport des troupes. Il faut signaler qu'en contrepartie, les autorités administratives ferment les yeux sur la réorganisation des Églises réformées en Aunis. La perspective de la perte du Canada mobilise le négoce rochelais. À l'automne 1761, la Chambre de commerce de La Rochelle et de l'Aunis adresse au nouveau ministre des Affaires étrangères, César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, un mémoire qui entend défendre «la cause du Canada». Son cousin Choiseul, qui cumule les portefeuilles de la Guerre et de la Marine, et lui avaient pris acte de la cession du Canada à l'Angleterre adhérant à l'idée, très répandue dans l'opinion publique française, que cette colonie coûtait cher à l'État et rapportait bien peu. L'initiative rochelaise reçoit peu de soutien. Dans la lettre jointe au mémoire, les négociants rochelais défendent la légitimité de leur ville à maintenir le Canada dans l'empire colonial français par la permanence des relations «qui date[nt] de la naissance de la colonie» et du nombre de maisons de commerce établies par les négociants rochelais. Après un tableau idyllique du Canada et de ses habitants, certes limités aux Français, une dénonciation des pratiques frauduleuses et des détournements de l'argent consacré à la défense militaire qui donnent une mauvaise image de la colonie, l'essentiel

CARTE
du Pais D'aunis
Ville & Gouvern-
ement de la
ROCHELLE.
OCEA
NVS
L'Isle
de
Ré
AQVITA
NI
CVS.
LISLE
D'OLERON.
Echelle de quatre lieue
A Paris chez Melchior Tauernier
demeurant sur le quay en Lisle du Palais.
Surgeres
Moze
NIORT
Maillezay
Luçon
Marans
Soubise
Brouage
Tonnecharente
Tonne Boutonne
XAINTE
Pont Labe
Taillebourg
Pont Chauveu
S. IEHAN D'ANGELY
Boutonne fleuue
La Charente fleuue
Seure fleuue
Lauriere fleuue
Marais
Chataillon
Haure
Rochefort
Foret de Rochefort
Isle d'Aix
Isle de la Drue
Le Beraude
Le Plomb
la Blaye de Re
Rade de la Pallisse
Chef de Baye
Fort Louys
Fort la pyre
Fort la Prée
Pointe Carrille
Rade de Chef de Baye
Rade de la Pallisse
Rade de la Pallisse
Rade de la Pallisse

français apparaît. Quelques-uns sont nommés à des postes importants au conseil exécutif du gouverneur, dans les tribunaux et dans la bureaucratie. Le plan qui vise à attirer des immigrants français protestants et à remplacer le clergé catholique par un clergé anglican francophone obtient peu de succès.

Le négoce rochelais de confession protestante perd une de ses activités les plus profitables et qui donnait à ce port une place particulière dans les activités maritimes du royaume de France. Il va orienter ses armements vers la traite des Noirs, indispensable pour les habitations de la partie de Saint-Domingue. Le déclenchement de la guerre d'Indépendance américaine va ouvrir de nouvelles perspectives. Un délégué de la Chambre de commerce de La Rochelle rencontre Benjamin Franklin dans les premiers jours de son arrivée à Paris. Pour La Fayette, la présence économique des Français doit s'appuyer sur les anciens réseaux commerciaux et «c'est à La Rochelle de relever cette branche». Les Rochelais «trouveront en Amérique une foule de parents proches que la funeste révolution de l'édit de Nantes et l'horrible système qui la suivit força de s'expatrier». Il faut restaurer «le commerce avec les sauvages». En 1784, La Fayette adresse à Vergennes le compte rendu d'une réunion avec les Iroquois soulignant «l'attachement que ces nations ont conservé pour nous». Pensait-il que les Français embarqués à La Rochelle pour faire la traite des fourrures retrouveraient le contact avec ceux qui, depuis Montréal et Québec, poursuivaient cette activité dans le Canada britannique? En 1789, les Rochelais reçoivent la proposition d'acheter des terres en territoire autochtone, entre le lac Onéida et le lac Ontario. Il s'agissait d'établir un site permettant de retrouver fourrures et peaux du haut pays canadien et de les charger sur des bateaux qui, par l'Hudson, pouvaient atteindre New York et être embarqués sur des navires pour La Rochelle. Mais à cette date, les esprits et les corps étaient mobilisés par d'autres préoccupations politiques et sociales.

Les huguenots n'ont jamais été un groupe numériquement important en Nouvelle-France. Il est toutefois possible que leur part dans la population canadienne au XVII^e^ siècle, entre 5 et 7 %, fut plus importante que dans la métropole lorsque Louis XIV s'installe sur le trône de France (entre 3 et 5 %). La présence de militaires protestants ne peut pas expliquer cet écart. Sans doute faut-il l'expliquer par la croissance régulière de protestants impliqués dans les échanges entre la colonie et la France. La domination rochelaise et l'importance du capital protestant dans les compagnies et les sociétés à partir des années 1640 attirent des candidats à l'émigration, assurant toutes les étapes du commerce de la fourrure et des peaux. Combien y a-t-il de jeunes protestants charentais et poitevins parmi les centaines de coureurs des bois qui montent au printemps dans les Pays d'en haut pour troquer des marchandises fabriquées en France contre des lots de castor? Dans le premier livre de piété maritime huguenot (1661) écrit par un pasteur protestant exerçant son ministère à La Rochelle, une longue prière est consacrée à la réussite du troc. Elle témoigne de l'importance de cette activité dans le monde protestant des ports entre Loire et Gironde. Bien qu'opposés à l'occupation foncière du Canada et toujours fidèles à la présence de comptoirs commerciaux, les huguenots n'en sont pas moins des acteurs indispensables à la politique de colonisation de la Nouvelle-France engagée par la monarchie française au XVII^e^ siècle. Ils assurent avec leurs navires toute la logistique de l'entreprise. Les ministres de la Marine successifs savent que la colonie dépend de ces marchands et de ces armateurs rochelais qui se feront les avocats, intéressés, de la cause canadienne pendant la guerre de Sept Ans. Une aventure brutalement interrompue en 1763. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Les huguenots et l'Atlantique*, Paris, PUPS et Les Indes savantes, 2 vol. (*Pour Dieu, La Cause et les Affaires*, 2007; *Fidélités, racines et mémoires*, 2012); Mickaël Augeron et Dominique Guillemet (dir.), *Champlain ou les portes du Nouveau Monde. Cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, La Crêche, Geste éditions, 2004; Yves Bergeron et Didier Poton (dir.), *La Rochelle-Québec. Embarquement pour la Nouvelle-France*, Paris, Éditions du Patrimoine et Artlys, 2008; Guy Martinière, Didier Poton et François Souty (dir.), *D'un Rivage à l'Autre. Villes et protestantisme dans l'aire atlantique (XVI^e^-XVII^e^ siècles)*, Poitiers, Presses de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, 1999; Marie-Claude Rocher, Marc Pelchat, Philippe Chareyre, Didier Poton (dir.), *Huguenots et protestants francophones au Québec. Fragments d'histoire*, Montréal, Novalis, 2014; Laurent Veyssière, Philippe Joutard et Didier Poton (dir.), *Vers un nouveau monde atlantique. Les traités de Paris, 1763-1783*, Rennes, PUR, 2016.

PARTIR EN MISSION EN NOUVELLE-FRANCE, L'EXEMPLE DU JÉSUITE JACQUES MARQUETTE

Éric Thierry, enseignant et historien

Après une mission infructueuse en Acadie de 1611 à 1613, les jésuites arrivent au Canada en 1625 et y resteront jusqu'à la chute de la Nouvelle-France en 1763. Évangélisateurs, ils sont aussi des ethnographes et des explorateurs qui font connaître les nations autochtones grâce à leurs *Relations* publiées chaque année de 1632 à 1672. Pour œuvrer dans la vallée du Saint-Laurent ou dans la région des Grands Lacs, il leur faut une solide préparation et de grandes motivations. L'exemple du père Marquette montre combien il est difficile de partir comme missionnaire en Nouvelle-France et, une fois arrivé, d'y accomplir pleinement sa mission.

UNE ENFANCE LAONNOISE

Jacques Marquette est né à Laon le 1er juin 1637. Son acte de baptême n'a pas été retrouvé, les registres laonnois étant lacunaires, mais son lieu et sa date de naissance peuvent être fixés avec certitude grâce aux archives de la Compagnie de Jésus conservées à Rome. Quant à sa famille, on la connaît bien grâce à deux patientes généalogies manuscrites qui ont été dressées l'une au XVIIIe siècle par un érudit laonnois resté anonyme et l'autre dans les années 1870 et 1880 par un chef de bureau de la mairie de Laon. On sait ainsi que ses parents sont Nicolas Marquette et Rose de La Salle.

Parmi ses ancêtres paternels, Jacques compte de très nombreux notables laonnois. Le plus ancien des Marquette ayant laissé des traces à Laon se prénomme aussi Jacques: en 1357, il est échevin. Beaucoup sont officiers du roi. Nicolas, le père, est ainsi conseiller en l'élection de Laon, c'est-à-dire officier de finance, tandis qu'un oncle paternel, Antoine, est procureur du roi au siège du bailliage de Vermandois à Laon en 1615. Nicolas et Antoine sont des fils de Michel Marquette et de sa première épouse, Claudine Chertemps. Le grand-père paternel de Jacques est lui aussi officier de justice, puisqu'il est receveur des consignations et garde du sceau du bailliage de Vermandois à Laon.

Quant à la mère de Jacques, Rose de La Salle, elle est la seconde épouse de Nicolas Marquette. La première, Antoinette Baillieu, est morte sans enfant. Les La Salle forment une célèbre famille de notables de Reims. Le portrait du père de Rose, peint par Nicolas Moillon, y est exposé au Musée des beaux-arts. Il s'agit d'Eustache de La Salle, conseiller au présidial de Reims. C'est un officier de justice. Il a dirigé la ville de 1607 à 1609, comme lieutenant des habitants.

Jacques devient élève du collège jésuite de Reims, qui a été autorisé par Henri IV en 1606 et qui a ouvert deux ans plus tard.

Chapelle de l'ancien collège jésuite de Reims.
© Wikimedia Commons.
Photographie Aimelaime.

Jacques est le fils aîné de Nicolas Marquette et de Rose de La Salle, mais seulement le troisième de leurs six enfants ayant atteint l'âge adulte. Il grandit dans le climat de la Réforme catholique triomphante. Sa mère est très pieuse. Elle a une sœur religieuse et trois frères ecclésiastiques, deux étant chanoines, l'un à Saint-Quentin et l'autre à Poissy, et un autre étant moine bénédictin. Le grand-père maternel de Jacques est lui-même très pieux: la bibliothèque municipale de Reims conservera jusqu'à la Première Guerre mondiale un exemplaire d'un livre qu'il a écrit, *Les Soirées spirituelles de l'Âme dévote*. Le propre père d'Eustache, Lancelot de La Salle, a été un excellent catholique particulièrement charitable, puisqu'il a fait scolariser à ses frais de nombreux enfants pauvres. La tradition sera d'ailleurs maintenue dans la famille. En effet, un arrière-arrière-petit-fils de Lancelot sera saint Jean-Baptiste de La Salle, le fondateur de la congrégation des Frères des Écoles chrétiennes en 1684. Les Marquette ne seront pas en reste, puisque la deuxième sœur de Jacques, Françoise, créera à Laon, en 1685, la congrégation des Sœurs des Écoles chrétiennes, qui deviendront les Sœurs Marquette ou les Filles de la Providence. Françoise restera célibataire et consacrera sa vie à l'exercice de la charité et à l'instruction des filles pauvres de Laon et de ses environs.

Durant l'automne 1657, il entre à l'université jésuite de Pont-à-Mousson, fondée en 1572 par le duc de Lorraine, Charles III et le pape Grégoire XIII.

Après une première instruction reçue dans le cadre familial, Jacques fréquente peut-être le collège de Laon, fondé en 1578 par la Ville avec l'autorisation du roi Henri III et installé dans la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil. On sait que le principal est choisi par l'évêque et que les régents le sont par les échevins. Plus sûrement, Jacques devient élève du collège jésuite de Reims, qui a été autorisé par Henri IV en 1606 et qui a ouvert deux ans plus tard. Notre jeune Laonnois y entre probablement en octobre 1646, à l'âge de neuf ans, et y effectue une scolarité complète, faisant successivement cinq années de grammaire (de la septième à la troisième), une d'humanités, une de rhétorique et une de logique, c'est-à-dire de philosophie.

Tout en apprenant le latin et le grec, Jacques voit s'affermir en lui la vocation de devenir missionnaire jésuite. Son modèle devient vite saint François Xavier, l'apôtre de Ceylan, de Malacca, des îles Moluques et du Japon, mort en 1552. Il découvre peut-être déjà différents épisodes de la vie de celui-ci en se rendant au réfectoire, grâce à quelques-uns des tableaux de Jean Hélart qu'on peut encore y admirer. Dans la bibliothèque de son collège, Jacques peut aussi s'enthousiasmer en lisant les *Relations* des jésuites de la Nouvelle-France, publiées à partir de 1632. Celle de 1649 le marque probablement, puisque le père Paul Ragueneau y raconte les martyres des pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant torturés à mort par les Iroquois cette année-là. Son ancien professeur de sixième, le frère Thierry Beschefer, ayant été très impressionné par ce récit, il est possible qu'il le lui ait fait découvrir.

L'ENTRÉE CHEZ LES JÉSUITES

Le 7 octobre 1654, à l'âge de 17 ans, Jacques entre au noviciat des jésuites de Nancy. Il y reste deux ans, afin de développer son sens de l'abnégation et ses vertus. L'étude proprement dite est alors mise de côté: le novice se consacre aux lectures édifiantes, aux récitations de litanies, au rosaire, à des prières et à des pratiques de pénitence et de dévotion. Comme l'a voulu saint Ignace de Loyola, il doit aussi accomplir les «expériments», c'est-à-dire faire un pèlerinage à pied et en mendiant, soigner les malades dans les hôpitaux et instruire les enfants, dans les villages environnants. Jacques ayant satisfait à toutes les exigences de cette période probatoire, il est autorisé à prononcer des vœux temporaires d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, à l'automne 1656.

Reste à faire l'expérience de l'enseignement pour pouvoir poursuivre la formation de jésuite. C'est en effet en apprenant à diriger les âmes des enfants confiés à ses soins qu'il acquerra l'art et l'habitude d'attirer les hommes au service et à l'amour de Dieu. Le frère Marquette est donc envoyé au collège de la Compagnie de Jésus, à Auxerre, afin d'y enseigner la grammaire latine aux débutants de la classe de cinquième. L'expérience est concluante, et Jacques peut parfaire sa formation en philosophie. Pour cela, durant l'automne 1657, il entre à l'université jésuite de Pont-à-Mousson, fondée en 1572 par le duc de Lorraine, Charles III, et le pape Grégoire XIII. Les bâtiments qui ont subsisté après les bombardements alliés de 1944 forment aujourd'hui le lycée Jacques-Marquette. Il reste deux ans dans cette fameuse université, de 1657 à 1659, pour se consacrer à l'étude de la logique et

Université jésuite de Pont-à-Mousson. © Wikimedia Commons. Photographie François Bernardin.

de la physique. Durant la deuxième année, il envoie une lettre au général des jésuites dans laquelle il demande à être missionnaire aux Indes orientales. La réponse qui lui parvient est négative: Jacques est enjoint d'approfondir sa formation en théologie avant de songer à partir en mission.

Ses supérieurs ne l'ayant pas jugé suffisamment prêt, il doit poursuivre son apprentissage d'enseignant. Pendant les années scolaires 1659-1660 et 1660-1661, il vit de nouveau au collège jésuite de Reims, mais cette fois comme régent de quatrième. Puis, pendant les deux années scolaires suivantes, il enseigne en troisième à Charleville-Mézières, avant d'être professeur de rhétorique à Langres en 1663-1664. Enfin, durant l'année scolaire 1664-1665, il a la responsabilité de la classe d'humanités au collège de Pont-à-Mousson, qui est intégré à l'université jésuite. Là, le 19 mars 1665, il fait une nouvelle demande auprès du général de la Compagnie de Jésus pour partir en mission dans «des terres étrangères». Il avoue éprouver «peu de goût pour les sciences spéculatives» et ne pas y être porté «par nature et par tempérament». Aussi prie-t-il le général de le dispenser de terminer ses études théologiques. En attendant sa réponse, il a tout de même la sagesse de se consacrer entièrement à l'étude de la théologie à Pont-à-Mousson pendant l'année universitaire 1665-1666.

LE DÉPART POUR LA NOUVELLE-FRANCE

L'évolution de la situation de la Nouvelle-France prend alors un tour favorable à Jacques Marquette. Les Iroquois sèment la terreur dans la colonie. Ils ont chassé les Hurons de Huronie, de 1648 à 1652, et mènent des raids fréquents dans la vallée du Saint-Laurent, menaçant gravement Montréal, Trois-Rivières et Québec. Face à

Face à l'impuissance de la Compagnie des Cent-Associés, Louis XIV et Colbert réagissent en plaçant la colonie directement sous l'autorité royale, en 1663, et en y envoyant le régiment de Carignan-Salières, en 1665.

l'impuissance de la Compagnie des Cent-Associés, Louis XIV et Colbert réagissent en plaçant la colonie directement sous l'autorité royale, en 1663, et en y envoyant le régiment de Carignan-Salières, en 1665. Les soldats doivent soumettre les Iroquois, mais des missionnaires sont également indispensables pour convertir les Autochtones. Le 29 décembre 1665, le général des jésuites écrit donc au provincial de France. Comme la mission du Canada a un besoin urgent d'ouvriers, il l'autorise à y envoyer Jacques Marquette, ajoutant qu'après tout, celui-ci le lui a assez demandé.

Le 7 mars 1666, dans la cathédrale de Toul, Jacques est ordonné prêtre. Il peut alors partir. Après un court séjour à Paris, où il s'entretient avec le père Paul Ragueneau, procureur de la mission du Canada, il embarque dans le port de La Rochelle. Le 31 mai 1666, juste avant le départ de son navire, il écrit au général des jésuites pour lui dire que des pirates anglais et barbaresques courent les mers, mais l'assure que, quoi qu'il arrive, soit en Afrique, soit en Angleterre, soit dans les déserts de la Nouvelle-France, il montrera qu'il est un vrai fils de la Société de Jésus.

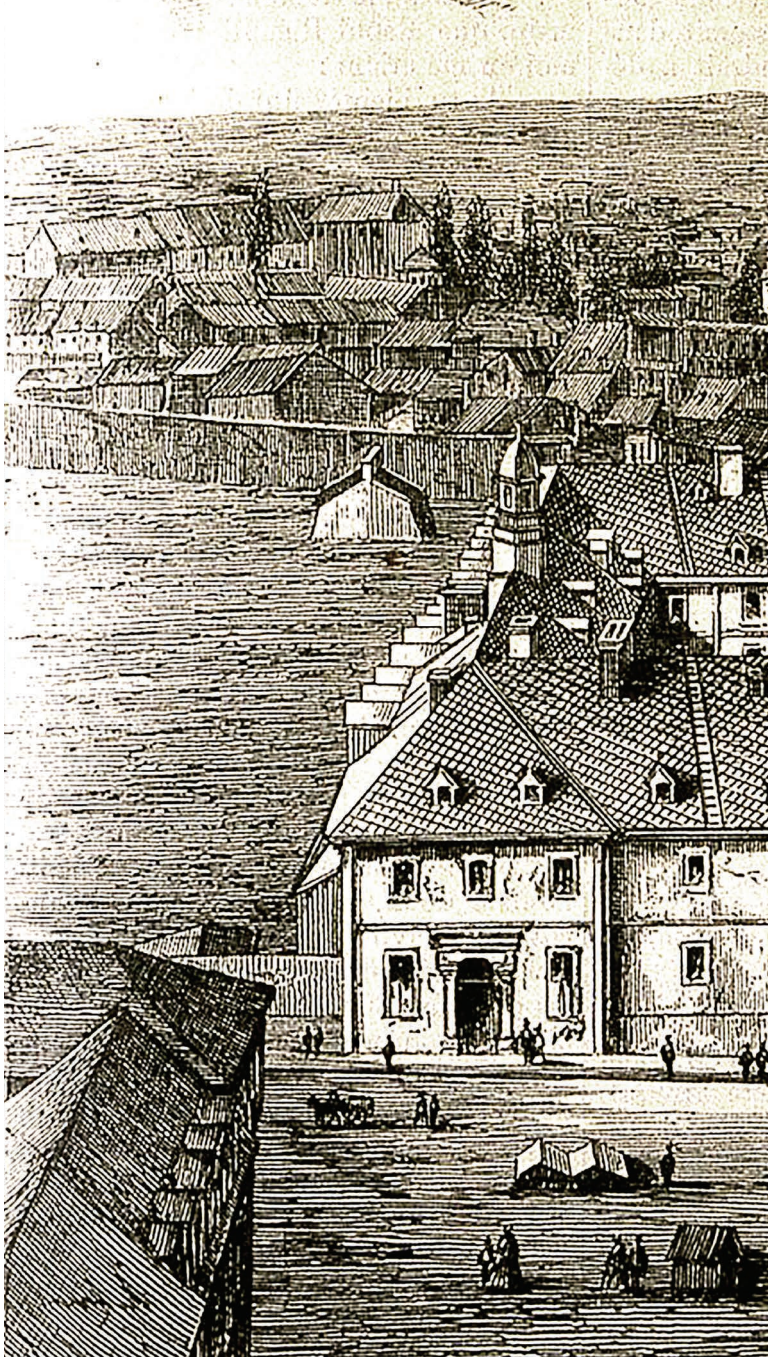

Les détails de la traversée de l'Atlantique par le père Marquette ne sont malheureusement pas connus. On sait seulement que la navigation a été «assez longue», mais «heureuse». Arrivé à Québec le 20 septembre 1666, il est logé au collège des jésuites. Construit à partir de 1647, celui-ci sera démoli de 1877 à 1879. Il se trouve à l'emplacement de l'hôtel de ville actuel. Des gravures montrent le collège avec une église adjacente et formé de quatre ailes se coupant à angle droit pour délimiter une cour intérieure. Il ressemble à la plupart des collèges jésuites édifiés en France après 1640. Le père Marquette y reste à peine un mois, juste le temps de récupérer après la traversée de l'Atlantique et de discuter avec son ancien professeur du collège

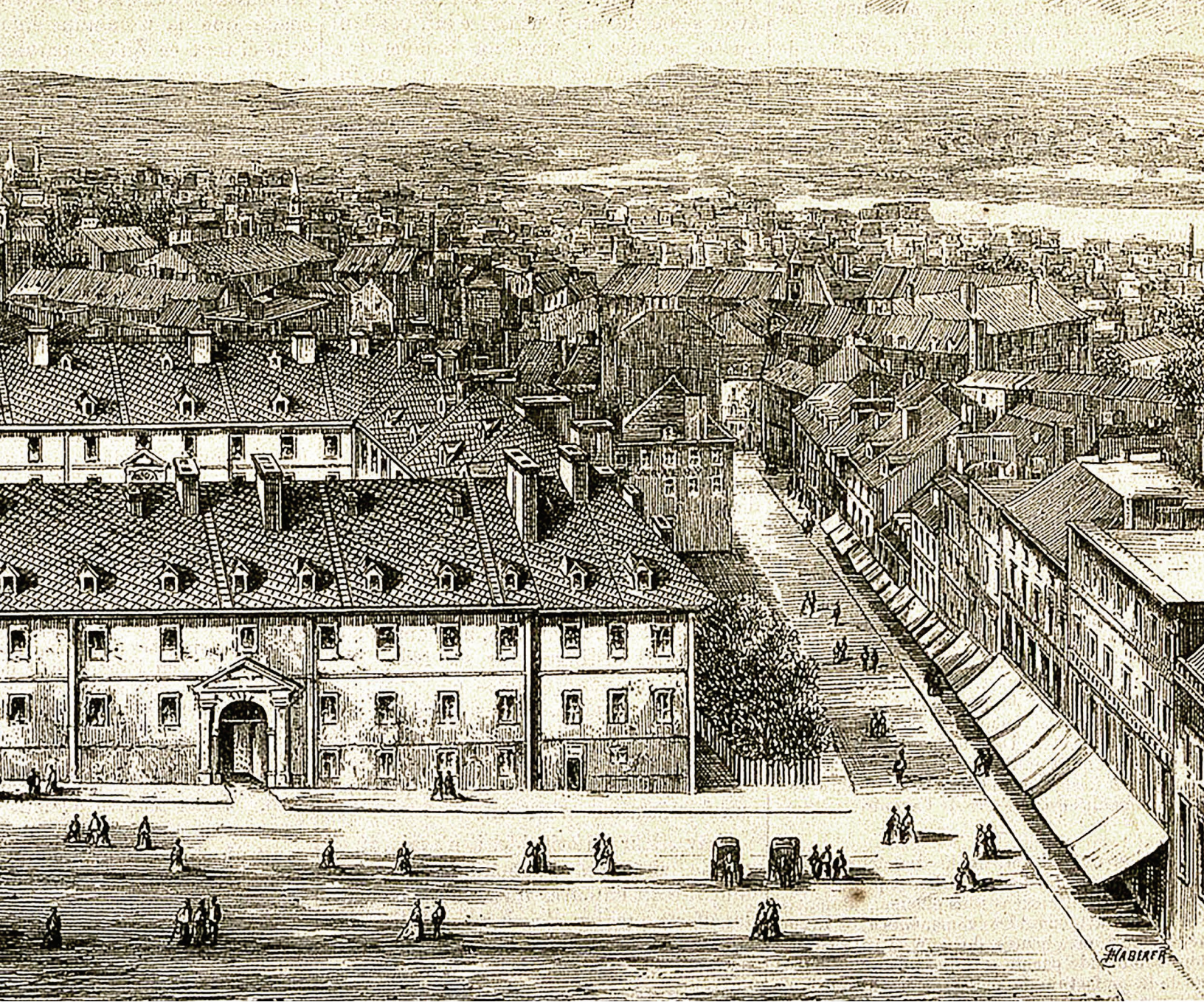

Eugen Haberer, *Québec, l'ancien collège des jésuites, en voie de démolition,* dans *L'Opinion publique*, vol. 8, nº 42, 18 octobre 1877, p. 495.

de Reims, le père Thierry Beschefer, qu'il retrouve là. Puis, le 10 octobre, il part pour Trois-Rivières afin d'y apprendre des langues autochtones sous la direction du père Gabriel Druillettes.

LA DÉCOUVERTE DES AUTOCHTONES

Né en 1610, le père Gabriel Druillettes est missionnaire jésuite au Canada depuis 1643. C'est un spécialiste des hivernements avec les chasseurs autochtones. Ces expériences lui ont permis d'être l'apôtre des Abénaquis, des Algonquins et des Montagnais. Le père Marquette ne peut pas trouver meilleur formateur. Il partage, d'abord avec lui, puis seul, les longs déplacements de bandes autochtones et ce ne sont pas des épreuves insurmontables, bien au contraire. Le 4 août 1667, il écrit à son directeur spirituel resté en France, le recteur du collège des jésuites de Dijon, et lui fait part de son enthousiasme encore fort grand: «Depuis que je suis en ce pays, je n'ai point encore senti aucun dégoût, ni la première pensée de souhaiter la France. Vous savez que je n'avais point de mémoire quand j'y étais, et néanmoins je ne trouve aucune difficulté dans les langues qui n'ont aucun rapport avec les nôtres.»

Partager la vie quotidienne des Autochtones nomades n'est pas le seul défi qu'il rencontre. Le père Marquette doit aussi apprendre le montagnais et l'algonquin,

THE DISCOVERERS
JOLIET FATHER MARQUETTE LA SALLE AND TONTI
WILL LIVE IN AMERICAN HISTORY
AS FEARLESS EXPLORERS WHO MADE THEIR WAY
THROUGH THE GREAT LAKES AND ACROSS
THIS WATERSHED TO THE MISSISSIPPI
IN THE LATE SEVENTEENTH CENTURY
AND TYPIFY THE SPIRIT OF BRAVE ADVENTURE
WHICH HAS ALWAYS BEEN FIRMLY PLANTED
IN THE CHARACTER OF THE MIDDLE WEST
PRESENTED TO THE CITY BY
WILLIAM WRIGLEY JR
J.E. FRASER SCULPTOR

LOUIS JOLLIET

Fils d'un charron au service de la Compagnie des Cent-Associés, Louis Jolliet naît le 21 septembre 1645 à proximité de Québec. Ses parents le destinent à la prêtrise et lui font fréquenter le collège des jésuites de Québec. Renonçant à cette voie, il décide de commercer et se procure des marchandises de traite. L'intendant Jean Talon lui confie en 1672 l'exploration du Mississippi, à la recherche du mythique passage vers la mer de Chine, sans pour autant financer l'expédition. Jolliet fonde une société commerciale destinée à fournir les fonds nécessaires au voyage. Quittant Québec au début d'octobre 1672, il se dirige vers la mission Saint-Ignace (Michigan, détroit de Mackinac) où il rencontre le père Jacques Marquette. Au retour de l'expédition, Jolliet reprend une activité commerciale. Il est chargé, au printemps 1679 d'une mission d'évaluation de l'activité anglaise dans la baie d'Hudson. L'année suivante, il acquiert l'île d'Anticosti. Ses affaires sont florissantes jusqu'à la prise et au saccage de tous ses établissements par la flotte britannique de William Phips en 1690. En 1694, il part pour le Labrador qu'il décrit et cartographie. Enfin, en 1697, il obtient la charge d'hydrographe. Il meurt en 1700 à une date et dans des circonstances inconnues.

des langues de la famille linguistique algonquienne. Encore aujourd'hui, ce n'est pas une tâche facile, tant elles sont complexes. Les vocables ne sont pas répartis entre les genres masculin et féminin, mais entre les genres animé et inanimé. Par exemple, un homme, mais également une pomme, appartient au genre animé, tandis qu'une pierre relève du genre inanimé. De plus, le seul élément du discours est le verbe: tous les mots, qu'ils soient des noms, des adjectifs, des adverbes ou des prépositions, sont des verbes conjugués. Et pour aggraver les difficultés, il n'y a pas de termes abstraits et universels: il est impossible de traduire «communion des saints» ou «transsubstantiation», par exemple, sans faire de longues périphrases. Bien connaître les langues autochtones est pourtant une nécessité. C'est le moyen indispensable pour pénétrer les univers religieux des Autochtones. Ceux-ci sont animistes. Pour eux, toute chose vivante est animée par un esprit, d'où l'importance de la magie pour se le concilier.

Malgré toutes ces difficultés, le père Marquette progresse dans sa connaissance des cultures autochtones et il a la joie de pouvoir célébrer quelques baptêmes. Le premier registre paroissial de Boucherville, une paroisse fondée en 1668 par Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, conserve la trace de l'un d'entre eux. Il a lieu le 20 mai 1668. Ce jour-là, le père Marquette baptise une petite Montagnaise prénommée Marie, qui est la fille de Victor Kiouentaoue et d'Antoinette de Miskouminich. De plus grandes responsabilités peuvent dès lors être confiées au père Marquette par ses supérieurs. En août 1668, il est chargé de fonder la mission de Sainte-Marie-du-Sault, au bord de la rivière Sainte-Marie qui coule entre les lacs Supérieur et Huron, à l'emplacement de l'actuelle ville de Sault-Sainte-Marie.

James Earle Fraser, *The Discoverers* [Louis Jolliet, Jacques Marquette, René-Robert Cavelier de La Salle et Henri de Tonti], Michigan Avenue Bridge ou Dusable Bridge, Chicago, 1928. © Wikimedia Commons. Photographie Jeremy Atherton.

DE SAINTE-MARIE-DU-SAULT À SAINT-IGNACE

Le père Marquette est un missionnaire particulièrement disposé à servir dans la future mission de Sainte-Marie-du-Sault. En effet, il a acquis une assez bonne maîtrise de la langue des Algonquins. Or, ceux-ci viennent là nombreux pour pêcher et pour rencontrer les habitants ojibwas. La mission de Sainte-Marie-du-Sault sera un carrefour de communication important pour les échanges commerciaux entre les nations autochtones. Elle deviendra aussi le centre de toutes les missions jésuites de l'Ouest.

Le père Marquette s'installe à Sainte-Marie-du-Sault avec le frère Louis Boëme et deux serviteurs laïcs. Pour cela, ils construisent une maison et une chapelle qu'ils entourent d'une palissade. Puis, durant l'été 1669, le père Claude Dablon, qui vient d'être nommé

supérieur de toutes les missions de l'Ouest, les rejoint. Il est accompagné par le père Claude Allouez. Tandis que le père Dablon reste à Sainte-Marie-du Sault et que le père Allouez part à la recherche de sites pour de nouvelles implantations, le père Marquette rejoint seul, dès le 13 septembre 1669, la mission de la Pointe-du-Saint-Esprit, dans la baie de Chequamegon (aujourd'hui dans l'État américain du Wisconsin), qui a été fondée par le père Allouez en 1665. Il y côtoie des Outaouais et des Hurons ayant fui les attaques iroquoises, mais aussi des Illinois qui lui font une bonne impression. Mais les conversions au christianisme sont rares. Finalement, les Hurons étant entrés en guerre contre les Sioux, ceux de la mission de la Pointe-du-Saint-Esprit s'enfuient en direction du lac Michigan, et le père Marquette préfère les suivre au printemps 1671.

Ses ouailles mettent du temps à s'installer dans la nouvelle mission de Saint-Ignace, sur le détroit de Mackinac, dans l'actuel État américain du Michigan. Aussi le père Marquette n'est-il pas de retour à Sainte-Marie-du-Sault à l'occasion de l'arrivée de l'officier Daumont de Saint-Lusson, chargé par l'intendant Talon de prendre possession, au nom du roi Louis XIV, de la région des Grands Lacs explorée par les jésuites. Quatorze nations autochtones sont conviées à se rassembler dans la mission jésuite pour participer à la cérémonie. Celle-ci se déroule le 14 juin 1671. Pour signifier la prise de possession sont plantés une croix et un poteau portant les armes de la France. Puis, c'est le cérémonial autochtone de l'alliance qui est suivi: il y a des discours et des échanges de cadeaux; les Français demandent l'hospitalité aux Autochtones, ce que ceux-ci acceptent, et, en échange, ils leur promettent la protection du roi de France.

La présence du père Marquette à Sainte-Marie-du-Sault n'est attestée que le 2 juillet suivant, puisqu'il y prononce ses vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ceux qu'il a déjà prononcés à l'issue de son noviciat n'étant que temporaires. La cérémonie se déroule dans la chapelle de la mission lors d'une messe célébrée par le père Gabriel Druillettes. La vocation de missionnaire du père Marquette étant plus ferme que jamais, il est chargé de retourner dans la mission de Saint-Ignace, sur le détroit de Mackinac. Il se met en route dès l'été 1671 et, une fois arrivé, continue à ne pas ménager ses efforts auprès des Hurons installés là.

SUR LE MISSISSIPPI AVEC LOUIS JOLLIET

Il est encore à Saint-Ignace le 8 décembre 1672 lorsqu'il voit arriver Louis Jolliet. Celui-ci est chargé par l'intendant Talon, avec l'accord du gouverneur Louis de Buade, comte de Frontenac, de descendre le Mississippi et de découvrir la mer où ce fleuve se jette. S'agit-il de l'océan Pacifique permettant d'atteindre la Chine? Cette question obsède les autorités et les géographes. Quant au Mississippi, on ne doute pas de son existence. Une «grande rivière» est souvent évoquée par les Autochtones des Grands Lacs devant les jésuites, comme en témoigne leurs *Relations* de 1666-1667, où elle apparaît sous le nom de «Messipi», d'après l'ojibwa *misi-ziibi* qui signifie «grand fleuve».

Le père Marquette consigne par écrit ses observations : il décrit les accidents géographiques, la faune et la flore ; il examine les eaux minérales et cueille des plantes médicinales.

Aucune aide financière n'a pourtant été accordée à Louis Jolliet par Talon et Frontenac, faute de moyens à la disposition de la colonie. L'explorateur doit se débrouiller pour trouver de l'argent. C'est pour cela qu'il a créé, à Québec le 1er octobre 1672, une société commerciale avec six associés: ces marchands paieront les équipements nécessaires et se rembourseront avec les profits de la vente des fourrures rapportées. L'aide des jésuites est aussi requise parce que ce sont souvent des experts en langues autochtones. Le père Marquette en est un. Aussi peut-on penser que le père Claude Dablon, supérieur des jésuites de la Nouvelle-France, lui a fait parvenir à Saint-Ignace une lettre dans laquelle il lui a donné l'ordre de se joindre à l'expédition vers la «mer du Sud».

Durant l'hiver 1672-1673, Louis Jolliet et le père Marquette préparent leur voyage. Ils interrogent les Autochtones présents à Saint-Ignace et peuvent ainsi esquisser une carte du Mississippi. Leur départ a lieu le 17 mai 1673. Louis Jolliet et le père Marquette sont accompagnés par cinq hommes que nous ne pouvons pas identifier avec certitude. Ils sont à bord de deux canots. En guise de provisions, ils apportent du

maïs et de la viande boucanée, mais ils ont prévu de pêcher et de chasser tout au long de leur voyage afin d'améliorer l'ordinaire. Ils longent la rive septentrionale du lac Michigan, puis la rive occidentale de la Green Bay, jusqu'à la mission Saint-François-Xavier. Ensuite, ils empruntent la rivière aux Renards, l'actuelle Fox River, et atteignent le village de Mascoutens. Pendant tout ce trajet, le père Marquette consigne par écrit ses observations: il décrit les accidents géographiques, la faune et la flore; il examine les eaux minérales et cueille des plantes médicinales.

Au-delà du village de Mascoutens, c'est une *terra incognita* pour les Européens. Sur la rivière Wisconsin, l'expédition est guidée par deux Miamis, qui désertent rapidement par crainte des nations féroces et des monstres carnivores du Mississippi. Le grand fleuve est atteint sans dommage le 17 juin 1673 et ce qui étonne le père Marquette, c'est l'abondance des bisons. Lui et ses compagnons parviennent ensuite chez les Illinois, une nation qu'ils connaissent déjà un peu puisqu'ils ont pu rencontrer quelques-uns de ses membres dans des missions jésuites de la région des Grands Lacs. Le 25 juin, dans le village de Peoria, ils sont accueillis par le chef qui leur dit, les paumes tournées vers le soleil: «Que le soleil est beau, Français, quand tu viens nous visiter, tout notre bourg t'attend et tu entreras en paix dans toutes nos cabanes.» Une alliance est conclue grâce à un échange de cadeaux, et Jolliet se voit offrir par le chef de Peoria un enfant et un calumet. Le père Marquette se montre particulièrement enthousiaste. Les Illinois sont d'autant plus réceptifs à son message qu'il peut prier dans leur langue. En effet, avant son départ, le Père Claude Allouez lui a remis un recueil de prières en illinois qu'il avait composé lui-même.

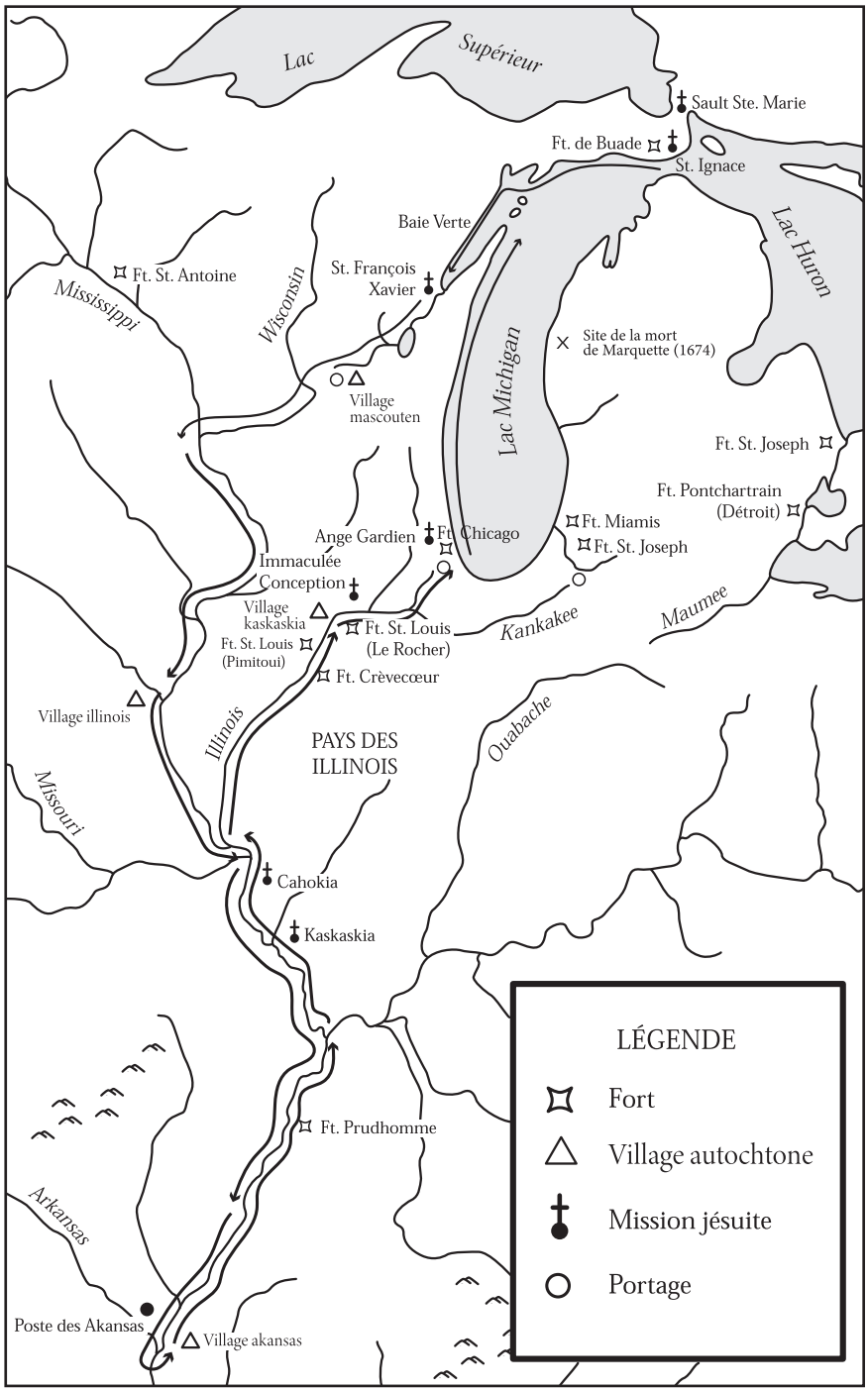

Le voyage d'exploration du père Marquette et de Louis Jolliet en 1673.
Extrait de Gilles Havard, *Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut. 1660-1715,* Sillery-Paris, Septentrion-Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 69.

L'expédition poursuit la descente du Mississippi et parvient à la confluence avec le Missouri. Non loin de là, sur les falaises d'Alton, dans l'actuel État américain de l'Illinois, ils ont la surprise de voir le *Piasa Bird*, «l'oiseau qui dévore les hommes» ou «l'oiseau de l'esprit malveillant», une peinture murale peut-être réalisée par les habitants de la cité disparue de Cahokia.

Puis, ce sont successivement les confluences du Mississippi avec l'Ohio et l'Arkansas qui sont atteintes. Dans le village des Arkansas, l'accueil est particulièrement

chaleureux. Le père Marquette et Jolliet peuvent s'entretenir avec le chef grâce à la présence d'un jeune Autochtone parlant l'illinois. Il leur dit que la mer dans laquelle se jette le Mississippi peut être atteinte en dix jours, voire en cinq, mais qu'il existe des Autochtones armés de fusils qui empêchent le passage. Ces informations troublent les Français: ils ont la certitude que le grand fleuve se jette dans le golfe du Mexique, puisqu'il ne cesse de couler du nord vers le sud. De plus, comme l'embouchure du Mississippi est très proche, est-il bien nécessaire de poursuivre le voyage et de devoir affronter des êtres belliqueux, alors qu'ils ont déjà parcouru une très longue distance, environ 1 600 kilomètres?

Le 17 juillet, le retour de l'expédition est décidé, mais un itinéraire plus court sera suivi. Les Français remontent la rivière des Illinois, qui est un affluent du Mississippi, et passent par le portage de Chicago, puis par le lac Michigan. À la fin de septembre 1673, ils arrivent dans la Green Bay et peuvent se reposer à la mission de Saint-François-Xavier. Le père Marquette rédige une narration de son périple et commence à en dessiner une carte. Il va en effet rester sur place en attendant de pouvoir retourner chez les Illinois pour les évangéliser. Il remet son récit à Jolliet, qui veut passer l'hiver à Sainte-Marie-du-Sault avant de repartir pour Québec. Le jeune homme regagne la vallée du Saint-Laurent en mai 1674. Malheureusement, dans les rapides de Lachine, il fait naufrage et perd une carte qu'il a lui-même dessinée, sa relation du périple effectué et celle rédigée par le père Marquette. Heureusement, le jésuite en a gardé une copie qui finira par être transmise, avec sa propre carte, au père Claude Dablon, son supérieur à Québec.

> « Que le soleil est beau, Français, quand tu viens nous visiter, tout notre bourg t'attend et tu entreras en paix dans toutes nos cabanes. »

Probablement atteint de fièvre typhoïde, le père Marquette doit attendre une amélioration de son état, en octobre 1674, pour commencer un nouveau voyage vers le pays des Illinois. Il est accompagné par deux laïcs, dont l'un, probablement Jacques Largillier, l'avait accompagné sur le Mississippi l'année précédente. Le voyage se révèle particulièrement périlleux, à cause du mauvais temps et du froid. La maladie se met aussi de la partie, car le père Marquette rechute. Le 14 décembre, lui et ses compagnons s'arrêtent dans les environs de l'actuelle ville de Chicago et y passent l'hiver. Ils repartent le 30 mars 1675 et atteignent un village sur la rivière des Illinois le 8 avril. C'est alors la semaine sainte. Le jeudi 11, le père Marquette prêche en plein air devant 500 chefs et anciens assis en cercle autour de lui, avec derrière eux 1 500 jeunes guerriers. Sa joie est ternie par la dégradation de son état de santé. Il tente de rejoindre Saint-Ignace pour mourir en terre chrétienne, mais la mort le surprend, le 18 mai 1675, en pleine forêt, près de l'embouchure de la rivière appelée

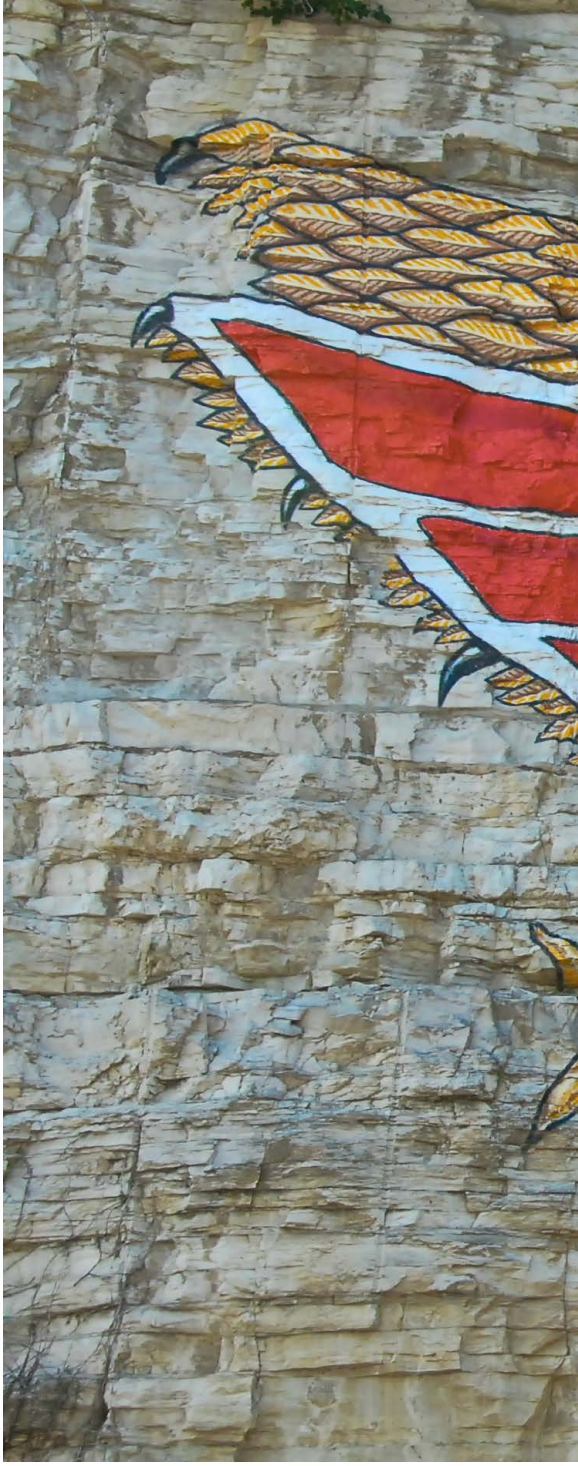

Reconstitution du *Piasa Bird,* Alton (Illinois).
© Wikimedia Commons. Photographie Burfalcy.

aujourd'hui Marquette, à l'emplacement de la ville actuelle de Ludington, dans l'État américain du Michigan.

Jésuite soigneusement formé, expert en langues autochtones et courageux explorateur, le père Jacques Marquette a pu devenir, en surmontant maintes difficultés, un acteur majeur de la présence française en Amérique du Nord: ses efforts vont ouvrir la voie à René-Robert Cavelier de La Salle et permettre à la Nouvelle-France de s'étendre jusqu'en Louisiane, en passant par la vallée du Mississippi. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Joseph P. Donnelly, *Jacques Marquette, S.J. 1637-1675*, Chicago, Loyola University Press, 1985; Éric Thierry, «De Laon et Reims jusqu'au Mississippi: le Père Jacques Marquette (1637-1675)», *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 185, 2018, p. 103-123; Alfred Hamy, *Au Mississipi. La première exploration (1673). Le Père Jacques Marquette, de Laon, prêtre de la Compagnie de Jésus (1637-1675)*, Paris, Honoré Champion, 1903.

LES FRÈRES MALLET EN ACADIE, DEUX PÊCHEURS AU DESTIN PARTICULIER

Marc-André Comeau, P. Eng., M. Sc. A.

Deux frères portant le même prénom, François, décident de s'implanter en Nouvelle-France, l'aîné en 1729 et le cadet en 1751. Il n'est pas rare, à cette époque où le parrain ou la marraine choisisse le nom de l'enfant, que deux frères ou deux sœurs aient le même prénom. L'aîné, que l'on appellera François I, est un pêcheur saisonnier qui, après plusieurs campagnes de pêche, va se fixer, célibataire, sur la côte de Gaspé. Le plus jeune, François II, qui a aussi fait plusieurs campagnes de pêche saisonnières, fonde d'abord un foyer en France avant de prendre l'importante décision de déménager sa famille à Louisbourg, sur l'île Royale, aujourd'hui, l'île du Cap-Breton. La suite des choses sera toutefois passablement différente pour chacun d'eux.

Plan et profil de Saint-Malo, ville épiscopale et port de la Haute-Bretagne, fin XVII^e^-début XVIII^e^ siècle. © Wikimedia Commons. Bibliothèque nationale de France.

LES RACINES NORMANDES DES FRÈRES MALLET

Les racines françaises des Mallet d'Acadie sont à Bouillon, un petit bourg de Basse-Normandie, situé à environ 8 kilomètres au sud de Granville, dans le département de la Manche. Comme pour tout village ou hameau du littoral français sous l'Ancien Régime, la plupart des hommes et des garçons de 15 ans ou plus ont des occupations liées à la mer. Leur destin maritime est même institutionnalisé sous Louis XIV qui veut que son royaume devienne une grande puissance maritime. À cette fin, Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances et en charge de la Marine, crée en 1668 le système des classes qui devient, en 1795, l'inscription maritime. Ce système prescrit que les «gens de mer», c'est-à-dire les hommes de 18 à 50 ans habitant une bourgade voisine du littoral, doivent se faire inscrire sur les rôles de l'évêché de leur résidence. Une anecdote à propos de Bouillon nous informe de l'incidence que ce système pouvait avoir sur la vie des gens du littoral. Depuis Louis XI (1423-1483), et jusqu'en 1871, la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Bouillon avait deux curés: l'un, *pro majori,* présenté par le roi, l'autre *pro minori,* présenté par l'évêque d'Avranches. Le 14 mai 1778, les habitants de Bouillon adressent une requête à l'intendant de la généralité de Caen exposant le lourd fardeau financier que cela leur fait porter : «Si c'est un bonheur d'avoir deux pasteurs, c'est certainement un malheur d'avoir à entretenir deux presbytères; il n'y a dans la paroisse que de petits propriétaires qui sont tous matelots: plus de cinquante ont péri dans la guerre [d'Indépendance américaine], laissant des femmes et enfants sans ressource, et les autres sont en service actuellement.» Quoique datant d'environ une trentaine d'années après le départ du plus jeune des deux frères Mallet, cette situation devait être similaire à celle prévalant durant les conflits précédents.

JEAN MALLET, LE PÈRE, DONNE L'EXEMPLE

En mars 1687, alors que Jean Mallet, le père de nos deux François, n'est âgé que d'environ 8 ans, son père Gilles s'éteint. Selon la coutume normande, une place privilégiée est accordée à l'aîné des garçons qui est souvent le seul héritier. Les plus jeunes garçons ainsi déshérités devenaient souvent des «cadets de Normandie», une expression désignant une personne peu fortunée. Pour ces derniers, les choix de carrière sont restreints et plusieurs optent pour la vie de marin à temps plein. C'est le cas de Jean Mallet, le premier ancêtre des Mallet d'Acadie à mettre le pied en Nouvelle-France.

La carrière maritime de Jean Mallet et de ses fils, François I et François II, est connue grâce aux archives de l'inscription maritime, dont il a été question plus haut. En particulier, leurs registres matricules, couplés aux rôles d'armement des navires sur lesquels ils ont pêché, offrent de précieux détails sur leurs voyages saisonniers sur le littoral du golfe du Saint-Laurent. Dans le cas de Jean Mallet, on apprend qu'il a commencé sa carrière de marin vers 1700. Cette année-là, il contracte aussi le premier de ses deux mariages. Ses deux épouses, Jeanne Legros puis Marie Lenorais, lui donnent cinq fils et une fille. Des cinq garçons, trois atteindront l'âge adulte et suivront le sillage de leur père en répondant à l'appel du grand large.

De 1707 à 1718, Jean Mallet travaille dans une sècherie de morue de l'île Saint-Pierre, près de Terre-Neuve, appartenant à Charles Lucas, sieur de la Hoguerie. Jean Mallet revient habituellement au bercail à l'automne, une fois la saison terminée (même s'il a aussi fait au moins 2 contrats de 36 mois consécutifs). Ainsi, Jean, comme plusieurs marins, verra très peu sa famille, étant présent au foyer environ deux années complètes pour treize ans et demi d'absence. Il va sans dire que, pour les enfants,

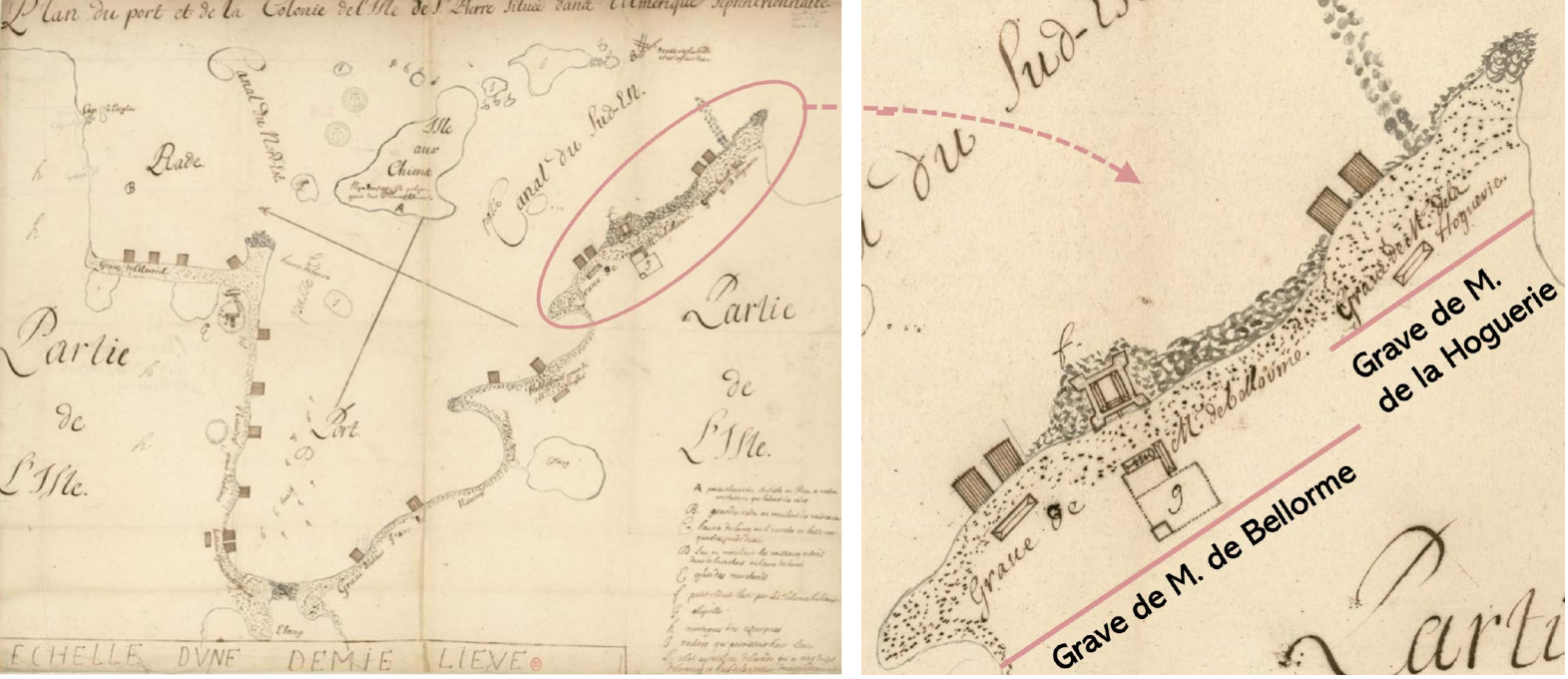

Plan du port et de la colonie de l'isle de Saint-Pierre située dans l'Amérique septentrionnalle, 1680-1700. Emplacement de la sècherie de Charles Lucas, sieur de la Hoguerie (en haut à droite) où Jean Mallet a travaillé. © Bibliothèque nationale de France.

leur père est presque un inconnu qu'ils ne voient que pendant quelques périodes de courte durée. L'école est un luxe que la plupart des enfants de simple matelot ne peuvent pas se permettre; ainsi ils sont presque tous analphabètes. Les aînés, et principalement les filles, doivent s'occuper des plus jeunes quand la mère est occupée aux tâches ménagères. Les garçons, très jeunes (certains n'ont même pas 10 ans), suivent les traces de leur père et s'embarquent comme mousse sur les caboteurs, les navires de pêche ou même les navires marchands de la Compagnie des Indes. Ces garçons, qui basculent alors soudainement dans un monde d'adultes, apportent un complément de revenu au foyer et cessent d'être un fardeau pour la famille.

FRANÇOIS I DANS LE SILLAGE DE SON PÈRE (1718-1722)

En 1718, selon la première entrée à son registre matricule, François I, qui demeure chez son père, n'a que 17 ans, mais a déjà terminé 2 ans de navigation. On le dit «bon marin», ce qui lui vaut d'être «classé» précocement alors que normalement, on exige un âge minimum de 18 ans et au moins 2 ans de navigation. Toujours selon son registre matricule, ses deux premières années de navigation ont été passées à faire du cabotage, c'est-à-dire le transport côtier de marchandises et de passagers d'un port à l'autre. Ce n'est qu'en 1720, l'année de ses 20 ans, que François I s'engage pour un premier voyage au long cours, à Terre-Neuve. Il récidive l'année suivante et c'est au retour de ce dernier voyage, à l'automne de 1721, qu'il apprend la noyade de son père à l'île Royale. Ce triste événement ne le détourne pas pour autant de la mer, car, au printemps suivant, il part faire la pêche à la Grande Baie, ce bras de mer situé entre la côte du Labrador et Terre-Neuve.

En 1723, François est l'un des quatre Bouillonnais qui s'embarquent pour la côte de Gaspé à bord du *Patriarche* de Saint-Malo. Précisons que, pour les pêcheurs français, la côte de Gaspé comprend aussi la baie des Chaleurs. Le 6 octobre suivant, le *Patriarche*, dont les cales sont maintenant chargées de 2 400 quintaux de morues sèches, appareille pour la France. Selon les directives de l'armateur, le capitaine doit transporter sa cargaison à Marseille pour y être vendue. Puisque l'on est en temps de paix, et qu'il n'a pas besoin de tous ses hommes pour manœuvrer son navire, le capitaine n'en garde qu'un nombre minimal qu'il choisit parmi ses meilleurs matelots. Habituellement, le tiers, mais parfois même jusqu'aux deux tiers, de l'équipage initial ne font pas le voyage en Méditerranée. Dans le cas du *Patriarche*, le capitaine a congédié ou «saqué» 27 des 75 membres de son équipage, soit un peu plus du tiers. Ceux-ci sont expédiés en droiture, c'est-à-dire sans escale, à Saint-Malo sur un navire que l'on appelle pour l'occasion, un saque.

François est l'un des 27 marins que le capitaine a saqués et qui doivent subir les conditions de vie inhumaines prévalant à bord de ces vaisseaux. La législation de l'époque ne permettait pas au capitaine de prendre, en plus de l'équipage, plus d'un homme par tonneau. Mais on enfreignait fréquemment cette réglementation. Ainsi, François et les autres pêcheurs congédiés sont entassés dans chaque petit racoin du navire et certains, dont des enfants (car il y a aussi plusieurs mousses), doivent même

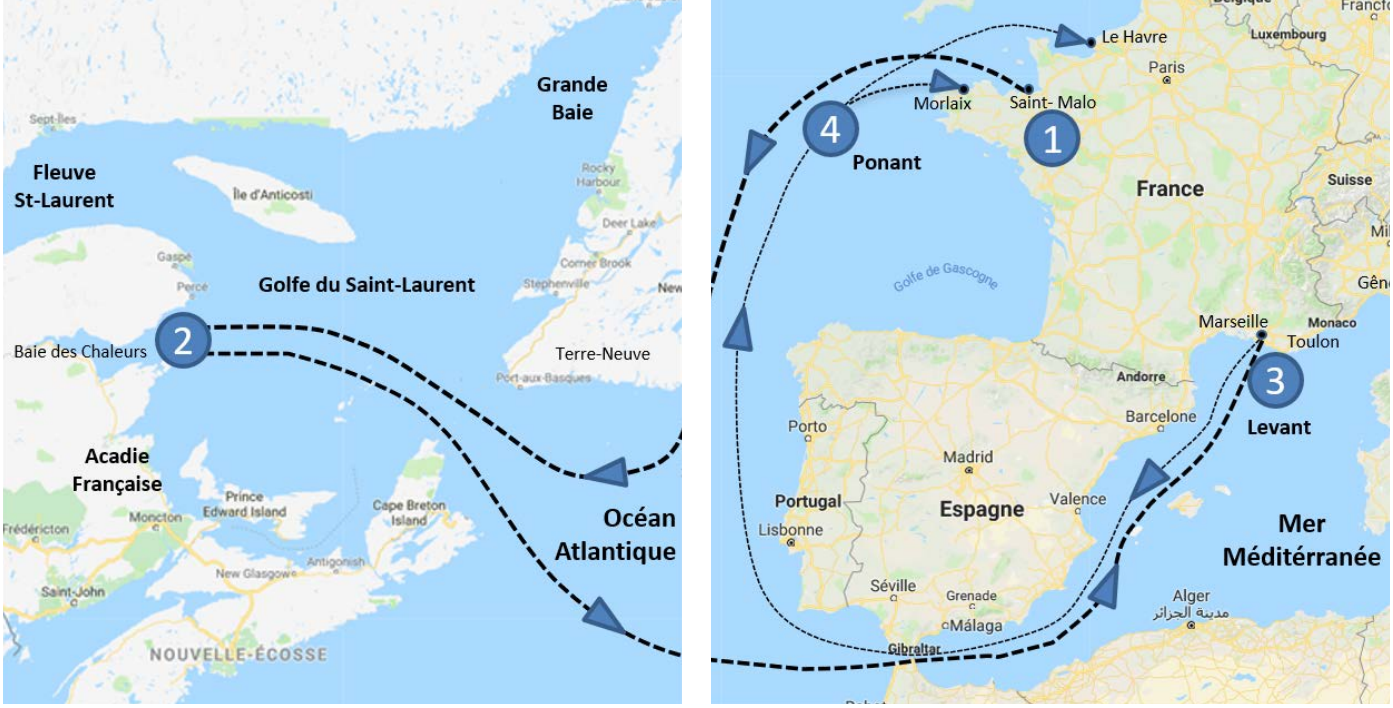

Pour un morutier, un voyage de commerce triangulaire commence par l'armement (point 1) qui, dans le cas des voyages de François Mallet, se faisait à Saint-Malo, en Bretagne. On se rend par la suite pêcher dans le golfe du Saint-Laurent (point 2). Une fois la saison de pêche terminée, le capitaine retraverse l'océan vers un port de la Méditerranée, comme Marseille (le Levant, point 3). Une fois la cale du navire délestée de sa cargaison de poisson, le capitaine la remplit à nouveau de marchandises qu'il va transporter dans un port du Ponant (point 4, Morlaix ou Le Havre dans le cas de François Mallet). Pour ce service, le navire va recevoir un fret qui va rentabiliser son voyage de retour à son port d'armement initial (point 1).

rester à l'extérieur, sur le pont, pendant tout le voyage, un trajet d'une durée moyenne de 46 jours sur l'Atlantique Nord en début d'automne! Pour se protéger de la pluie et des vents froids qui soufflent sur cette partie de l'Atlantique à cette période de l'année, certains se recouvrent de pièces de toile à voile. Les marins renferment aussi dans leur coffre ou leur sac des chemises, des bas de laine, des pantalons de toile ainsi que des pantalons et des capots d'étoffe ou de cuir qui peuvent les aider à braver les intempéries. François et ses compagnons pêcheurs arrivent finalement chez eux en novembre après une traversée pour le moins éprouvante.

Entre 1724 et 1727, François participe non seulement à quatre campagnes de pêche, mais il prend aussi part à toutes les étapes du commerce triangulaire de la morue sèche. La première étape de ce circuit consiste à armer un navire dans un port du Ponant, c'est-à-dire de la côte atlantique, pour aller pêcher dans le golfe du Saint-Laurent. Une fois cette étape terminée, on se dirige vers la deuxième destination qui est un port du Levant, autrement dit de la Méditerranée, pour y vendre les produits de la pêche. La troisième et dernière partie du voyage nécessite l'obtention d'un fret pour le retour au Ponant et au port d'armement. Ce circuit commercial dure près d'un an et parfois plus. En 1728, probablement fatigué après quatre voyages de commerce triangulaire consécutifs, François fait une pause et demeure chez lui. Puis, en 1729, il décide de repartir pour un dernier voyage à Gaspé.

C'était une pratique commune parmi les capitaines de navire de pêche sédentaire que de demander à certains de leurs hommes de passer l'hiver à la sècherie.

1729 : LA DERNIÈRE TRAVERSÉE DE FRANÇOIS I

Le 15 mars 1729, le *Marquis de Guynet* est le troisième morutier de Granville à partir pour les côtes de Nouvelle-France. Parmi les 82 hommes d'équipage, on trouve 2 Bouillonnais dont François I Mallet et Louis Neveu qui en sont à leur troisième campagne de pêche ensemble.

Au début de novembre, les cales du *Marquis de Guynet* sont remplies de morues séchées et, comme à l'habitude, le capitaine doit faire le tri de son équipage pour la traversée vers la Méditerranée. Vingt matelots sont congédiés et expédiés directement chez eux alors que huit autres décident de rester à Gaspé, François Mallet

et Louis Neveu étant parmi ces derniers. C'était une pratique commune parmi les capitaines de navire de pêche sédentaire que de demander à certains de leurs hommes de passer l'hiver à la sècherie. Ces hommes pouvaient, dès que possible, remettre en état les cabanes, les échafauds et les vigneaux afin que ces infrastructures soient fin prêtes à l'arrivée du navire au printemps. Mais ils devaient surtout surveiller les installations de pêche pour qu'elles ne soient pas vandalisées durant l'absence des pêcheurs saisonniers. D'ailleurs, dans un compte rendu qu'il a soumis à la chambre de commerce de Bayonne, le capitaine basque Jean Berdoulin parle de 55 à 60 hommes qui détruisent toute la côte de Gaspé: «des habitants, ou pour mieux dire, des voleurs, ils nous pillent tous les ustensiles que nous quittons dans nos cabanes à notre départ, et brisent lesdites cabanes pour avoir les clous à bâtir des chaloupes.»

Cela étant dit, si François demeure à Gaspé, il ne semble pas que ce soit pour le compte de l'armateur du *Marquis de Guynet*. C'est, du moins, ce que l'on peut déduire de l'annulation des lots (voir encadré *La rémunération d'un pêcheur*) initialement accordés à François et à deux de ses compagnons de voyage, son vieil ami Louis Neveu et Claude de la Lande, un jeune homme de 23 ans de Saint-Pair, village voisin de Bouillon. Puisqu'il n'y a aucune mention de désertion, ni au rôle du *Marquis de Guynet* ni à leur dossier des classes, on ne peut que conclure que François et ses deux confrères se sont plutôt engagés auprès d'entrepreneurs locaux dès leur arrivée. Pour ce faire, leur nouvel employeur a probablement dû dédommager le capitaine du *Marquis de Guynet*, car ce dernier avait déjà payé aux trois hommes un pot-de-vin en plus de les avoir transportés en Gaspésie.

La question se pose alors: qui a pu engager les trois comparses ? De 1730 à 1739, le registre matricule de François Mallet ne fait que répéter qu'on le pense toujours à l'île Royale. La dernière entrée à son dossier, inscrite en 1740, mentionne qu'il y serait depuis 1729 tout en transférant son dossier aux «sans-nouvelles». Pour ce qui est du registre matricule de Louis Neveu, on trouve: «À l'Isle Royale; est revenu le 13 novembre 1731; a repassé sur *L'Amazone* venant de Gaspé». Ces 3 années passées en Nouvelle-France indiquent que Louis avait vraisemblablement signé un engagement de 36 mois. En outre, Thomas Grossin, également de Bouillon, avec qui Louis Neveu et François Mallet ont fait plusieurs campagnes de pêche, est devenu un habitant pêcheur au havre à la Baleine, sur l'île Royale. Il est donc impossible que nos trois amis du *Patriarche* soient partis travailler pour leur ancien compagnon de pêche. D'ailleurs, en 1732, le commissaire aux classes note dans le registre matricule de François qu'il est à l'île Royale depuis 1729 pour la morue. Cependant, le rôle d'équipage du *Marquis de Guynet* indique que François est resté à Gaspé. Quel document croire ? S'il est demeuré à Gaspé, les employeurs ne manquent pas. Les Lefebvre de Bellefeuille, nouveaux seigneurs du Grand Pabos, viennent certainement en tête de liste.

LA RÉMUNÉRATION D'UN PÊCHEUR

Un pêcheur pouvait recevoir jusqu'à trois différentes sommes, selon les parties du commerce triangulaire qu'il réalisait. Tout d'abord, dès son inscription au rôle d'équipage, soit quelques semaines avant le départ, il recevait un pot-de-vin. Le marin pouvait conserver ce montant du moment qu'il était à bord lorsque le navire quittait le port. S'il participait aussi à la pêche, il recevait un lot dont la valeur variait selon les régions. Pour les marins partant de Granville, les pêcheurs se répartissaient le cinquième du produit net de la vente de la morue sèche ; chaque matelot recevant une part ou « lot ». Les hommes qui participaient à la dernière partie du voyage de commerce triangulaire, c'est-à-dire le transport d'un fret du Levant au Ponant, avaient droit au cinquième du fret net pour ce trajet à la hauteur d'une part par matelot.

AUTRES EMPLOYEURS POTENTIELS DE FRANÇOIS I MALLET

En 1729, les trois frères Lefebvre de Bellefeuille, François, Georges et Pierre, acquièrent la seigneurie du Grand Pabos à la baie des Chaleurs par l'entremise de leur oncle Pierre Lefebvre qui demeure à Québec. Les frères Lefebvre vont alors devenir les premiers et les seuls seigneurs de la côte de Gaspé à s'établir sur leur domaine et à l'exploiter. Cependant, les nouveaux propriétaires n'auront de cesse d'affirmer leurs droits sur ce domaine longtemps délaissé par les seigneurs précédents et de faire comprendre aux pêcheurs saisonniers qu'ils ne pourront désormais plus s'installer librement sur ces côtes. Dans les premiers temps, l'embauche de plusieurs hommes est nécessaire pour atteindre ces objectifs. Leur effort de recrutement a probablement débuté à l'automne 1729 auprès des équipages des navires français. Par conséquent, l'hypothèse que François Mallet et ses compagnons aient pu accepter une offre des Lefebvre de Bellefeuille est tout à fait plausible. Peut-être sont-ils

Henri-Louis Duhamel Du Monceau, *Traité général des pesches et histoire des poissons qu'elles fournissent, tant pour la subsistance des hommes, que pour plusieurs autres usages qui ont rapport aux arts et au commerce,* Paris, Saillant et Nyon/Dessaint, 1772, t. 2, planche XVIII. On y voit les pêcheurs décharger leurs prises sur l'échafaud (A) où la morue sera étêtée, habillée et salée de son premier sel (B). La morue sera ensuite séchée sur des vigneaux (C) ou sur la grave (D). © Collection particulière.

même devenus des censitaires des nouveaux seigneurs de Pabos. Quoiqu'il en soit, les Lefebvre de Bellefeuille ne sont pas les seuls employeurs en Gaspésie.

Alors que les bons emplacements pour établir une sècherie se font de plus en plus rares sur l'île Royale, plusieurs entrepreneurs tournent leur regard vers la côte de Gaspé. C'est le cas, par exemple, de François Lessenne dit Francœur, un habitant-pêcheur de Louisbourg, qui emploie en 1739 plus d'une cinquantaine de personnes partagées entre ses postes de l'île Royale et de la baie des Chaleurs. Un autre exemple est Charles Blondel, un entrepreneur en pêche originaire de Le Tanu, situé à 20 kilomètres à l'ouest de Granville. Il possède quatre navires et quelques postes de pêche, dont un à Grande-Rivière. D'autres employeurs de la côte de Gaspé ont des installations plus modestes. Cela semble être le cas de Joseph David qui, dès 1729, emploie quelques engagés à son établissement du barachois (ou lagune) de Malbaie. Un de ceux-ci est Guillaume Perée de Bouillon dont le registre matricule indique qu'il a été expédié en mars sur un navire à titre de «passager pour l'habitation de Gaspé à David».

François Larocque est un autre pêcheur-entrepreneur de la baie des Chaleurs qui possède un poste de pêche à Port-Daniel. Selon une déposition faite en 1734 par trois marins sur des faits qui se sont déroulés au début de 1729 ou de 1730, Larocque employait des engagés français pour travailler à sa sècherie. Il figure donc parmi les employeurs potentiels de François Mallet, d'autant plus que ce dernier va ensuite épouser l'une de ses filles.

FRANÇOIS I MALLET S'INSTALLE À GRANDE-RIVIÈRE ET FONDE UN FOYER MIXTE

François I s'implante finalement à Grande-Rivière, la seigneurie adjacente à l'ouest de celle de Pabos. En 1742, 13 ans après son établissement en Nouvelle-France, il épouse Madeleine Larocque, fille de François Larocque et de Marguerite Caplan, une métisse. À 41 ans, François I est alors plus âgé que son épouse qui n'a que 16 ans. Hormis les parents de l'épouse, la belle-famille de François Mallet comprend Catherine Larocque, sœur unique de Madeleine, qui s'est unie, elle aussi, à un pêcheur, un basque du nom de Jean Chapados. François I a aussi trois beaux-frères. Le plus vieux, Jean Larocque, sera déporté en France en 1758 après la prise de Louisbourg. Le deuxième, Georges, épousera

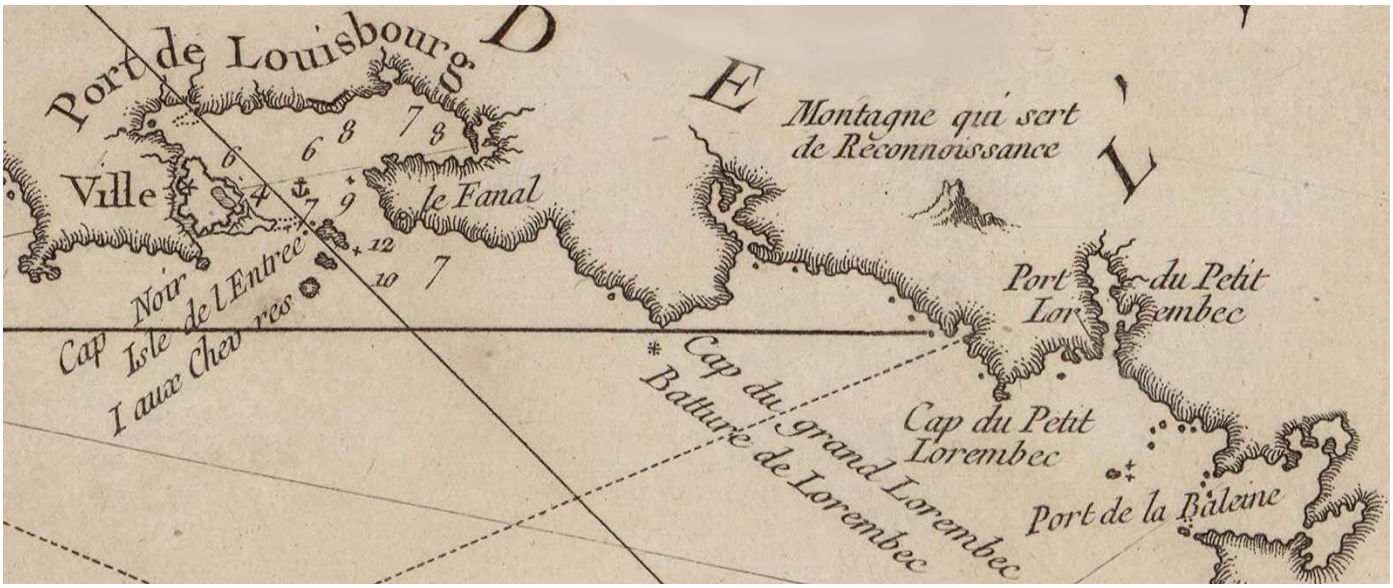

Joseph-Bernard de Chabert, *Carte particulière des costes du sud est de l'isle Royale depuis l'isle à Guion jusques à la Pierre à fusil,* 1751, détail. © Collection particulière.

en premières noces Marguerite Josèphe Brasseur, une Acadienne. Enfin, le plus jeune, Charles, épousera Françoise Menouino, une Micmaque de Ristigouche, et rejoindra la communauté micmaque. Par sa belle-famille, François Mallet se trouve donc lié à la communauté micmaque de la baie des Chaleurs.

Entre 1742 et 1743 naît le premier enfant du couple, dénommé Jean, tout comme le père de François. Après une période difficile durant la guerre de Succession d'Autriche, la famille Mallet-Larocque a droit à quelques années de paix. Puis, arrive l'année fatidique de 1752 durant laquelle le couple vit la naissance et le décès, deux mois plus tard, d'une petite fille. Le 20 septembre de la même année, c'est au tour de François Mallet de rendre l'âme en se noyant à l'entrée du havre de Grande-Rivière avec deux autres compagnons pêcheurs. Sa veuve, Madeleine, qui n'a que 26 ans, se remarie entre 1753 et 1756 avec un certain Louis Duny, dont on ne connaît pas les origines. Ensemble, ils donnent naissance à quatre filles et à un fils. Cette famille traverse les aléas de la guerre de Sept Ans et de la guerre d'Indépendance américaine. Jean Mallet fils perpétuera son patronyme en Acadie. Ses descendants sont particulièrement nombreux à Shippagan, une ville qu'il fondera en 1791 avec son beau-frère, François Duguay, et Jean-Baptiste Robichaud, un Acadien déporté en France revenu à la baie des Chaleurs en 1774.

FRANÇOIS II MALLET ET SA FAMILLE À L'ÎLE ROYALE

Le registre matricule de François II, le plus jeune des deux frères, n'a pas encore été retrouvé. On connaît toutefois quelques-uns de ses voyages de pêche grâce à plusieurs rôles d'armement de morutiers. Ainsi, il est venu sur la côte de Gaspé au moins une fois, lors de la saison de pêche de 1736. En 1740, François II épouse Anne-Marie de la Rue, fille de Pierre de la Rue, navigant et officier marinier de Granville, et d'Anne Dufresne, également de Granville. Anne-Marie est veuve et a été durement éprouvée par la vie. En moins de six ans, de 1733 à 1738, elle perd non seulement son premier mari, un pêcheur, par noyade, mais aussi ses quatre jeunes enfants et sa mère. Faisant preuve d'une résilience hors du commun, Anne-Marie démarre une nouvelle famille avec François Mallet.

En 1743, François II est sur la liste des passagers du *Georges Bernard* qui part de Saint-Malo pour se rendre à l'île Royale. Puis, quatre ans plus tard, au printemps 1747, alors que la guerre de Succession d'Autriche fait toujours rage, on le retrouve sur le *Comte de Carbonel*, l'un des quatre navires de Granville qui mettent le cap vers les Grands Bancs de Terre-Neuve. François II a été engagé à titre d'habilleur (celui qui tranche la morue et la met dans le sel) avec un pot-de-vin de 135 livres; cela fait de lui le deuxième matelot le mieux payé, une indication qu'il a une bonne expérience. Le 29 août, une fois sa pêche terminée, le *Comte de Carbonnel* s'apprête à quitter le banc et à retourner en France lorsque le morutier est capturé par un bateau-corsaire qui le conduit avec son équipage au port de Plymouth, en Angleterre. On ne sait pas ce qui est arrivé aux marins, dont François II, mais, selon les us du temps, il est possible qu'ils fussent libérés sur parole ou échangés contre des captifs anglais de rang similaire.

Le traité d'Aix-la-Chapelle signé le 18 octobre 1748 prévoit la restitution de Louisbourg en échange de la ville de Madras, en Inde, que les Français ont pris trois ans plus tôt. L'automne étant déjà très avancé, ce n'est qu'au début

de l'été suivant que la France reprend possession de Louisbourg et du reste de l'île Royale. Ainsi, le 29 juin 1749 apparaît au large de la cité forteresse une flotte de plusieurs navires français transportant environ 500 hommes de troupe et près de 2 000 colons. La plupart sont d'anciens habitants de Louisbourg qui ont été déportés après la prise de la forteresse par les Anglais en 1745. Il y a aussi de nouveaux colons qui, à l'instar de François II Mallet, ont amené leur famille avec eux. Ce dernier a dû bénéficier du fait que certains anciens habitants déportés en 1745 ont décidé de rester en France et ont donc abandonné leurs possessions du Cap-Breton. D'ailleurs, une ordonnance préalablement promulguée stipulant que ceux qui reviendront occuper leurs anciens terrains et demeures pourront garder les titres qu'ils possédaient avant leur départ, mais que ceux qui ne reviendront pas les perdront tout simplement.

INSTALLATION À L'ÎLE ROYALE

Anne-Marie de la Rue, l'épouse de François II, a dû trouver la traversée éprouvante, puisqu'elle était enceinte de plus de quatre mois au moment de l'embarquement et qu'elle devait aussi s'occuper de deux jeunes enfants âgés de 8 et 3 ans. Lorsqu'Anne-Marie arrive à Louisbourg à la mi-juillet, elle termine son septième mois de grossesse. À la mi-septembre, elle donne naissance à un garçon qui est baptisé le 18 septembre 1749 à Louisbourg. Après son cousin Jean Mallet, fils de François I, le petit Louis est le deuxième Mallet de la lignée de Jean à voir le jour en Acadie.

Un recensement fait à l'arrivée des colons, en 1749, dénombre 1 966 personnes à l'île Royale. Pour ce qui est de la maisonnée de François et d'Anne-Marie, elle est composée de huit membres. En plus d'eux-mêmes et de leurs trois fils, on trouve la sœur de François nommée Marie, un neveu, Jean Charles (ou Chasle), et Jean Vermée, un pêcheur qui est probablement son beau-frère. En 1750, la famille s'installe au havre de la Baleine, situé à environ 15 kilomètres au nord-est de Louisbourg. Les affaires vont bien, car au mois d'octobre 1750, François engage un maître de chaloupe pour faire la pêche d'automne. La prospérité du couple se confirme en 1752 alors que François et Anne-Marie achètent un terrain dans le village de Petit-Laurembec, situé à cinq kilomètres à l'est de Louisbourg. Le recensement de la même année montre qu'ils emploient maintenant «six [*sic* pour cinq] compagnons pêcheurs […] deux chaloupes. Le terrain qu'ils occupent leur a été vendu par le sieur Perrain pour la somme de 300 livres… Ils y ont fait un échafaud, grave et des vigneaux pour la sècherie de deux chaloupes». La progression se poursuit en 1753 alors que le couple a 100 arpents de terre en jardin, 9 pêcheurs engagés, 3 chaloupes et un échafaud. Ainsi, les affaires de la famille de François et d'Anne-Marie prennent toujours un peu plus d'ampleur, mais le vent va bientôt changer avec le déclenchement de la guerre de Sept Ans à la fin du printemps 1756.

PRISE DE LOUISBOURG ET DÉPORTATION DES HABITANTS DES ÎLES ROYALE ET SAINT-JEAN

L'année 1758 sera fatidique. Le 5 avril, la Royal Navy met en place un blocus devant Louisbourg. Puis, le 2 juin, la flotte de l'amiral Edward Boscawen arrive au large de l'île du Cap-Breton. À la vue de cette armada, les habitants des villages près de Louisbourg, comme le Petit-Laurembec, viennent se réfugier à l'intérieur de la forteresse. Le siège qui s'amorce va durer près de deux mois, jusqu'au 26 juillet 1758. La situation à l'intérieur des remparts n'étant plus tenable, le gouverneur Drucour n'a d'autres choix que d'accepter les termes durs et humiliants de la capitulation qui lui sont proposés.

L'amiral Boscawen décide rapidement de la déportation des habitants des îles Royale et Saint-Jean. Des navires de transport se succèdent dans la rade de Louisbourg pendant de nombreuses semaines pour déporter la population. À la mi-août, l'*Essex,* un vaisseau spécialement conçu pour le transport de gros billots ou de mâts, arrive à Louisbourg. Sont entassés dans son ventre 449 habitants, dont François Mallet et son épouse, son fils Louis et leurs deux neveux qui étaient venus les rejoindre, François Garnier et Mathieu Brian. Le 21 août, le capitaine Hugget, qui commande l'*Essex*, met le cap pour La Rochelle et, après une traversée de 24 jours, le bâtiment entre dans la rade des Basques, bordée par l'île d'Oléron à l'ouest et l'île de Ré au nord, le 14 septembre 1758. Il jette finalement l'ancre dans la rade de l'île d'Aix.

La famille Mallet s'installe à Saint-Servan, au sud de Saint-Malo. Elle qui, il n'y a que quelques mois encore, avait une terre, une entreprise de pêche, un échafaud, des chaloupes et des employés, n'a maintenant plus rien. Après dix ans de dur labeur, le rêve acadien est terminé. Les enfants réussiront toutefois à s'intégrer en France et auront même des carrières maritimes impressionnantes. Louis, le seul à être né en Acadie, deviendra maître-voilier et naviguera aux quatre coins du monde. Il participera à la célèbre bataille de Trafalgar, sur le vaisseau de guerre français l'*Argonaute*. Il sera fait prisonnier en Espagne où il mourra dans les prisons de Cadiz en 1808.

Les projets d'implantation des deux frères Mallet en Nouvelle-France connaissent donc des fins passablement différentes. Alors que l'aîné, établi à la baie des Chaleurs, y compte aujourd'hui de nombreux descendants, le cadet, lui, verra sa lignée se poursuivre plutôt en France. ■

SUR LES TRACES DES IMMIGRANTS QUI SE MARIENT DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIE SIÈCLE

Samantha Rompillon-Tran, historienne,
Ph. D. en histoire de l'Université Laval

En 1704, René Bouchaud épouse Marguerite Jacquereau à Québec. René n'est pas né dans la vallée du Saint-Laurent, mais dans un village breton. Il fait partie de ces 10 à 15 % de conjoints qui sont nés en dehors de la colonie à partir de 1680. D'autres hommes et femmes vont suivre les pas de René Bouchaud en se mariant eux aussi dans la vallée du Saint-Laurent pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Qui sont-ils ? Avec qui se sont-ils mariés ? Quels ont été leurs parcours dans la colonie ? Se sont-ils définitivement installés dans la vallée du Saint-Laurent ou sont-ils repartis comme beaucoup d'immigrants avant eux ?

Jean-Baptiste Greuze, *L'Accordée de village,* 1761.
© Wikimedia Commons. Musée du Louvre.

PORTRAIT DE L'IMMIGRANT AU MOMENT DE SES NOCES

Le dépouillement de plus de 15 000 actes de mariage et d'autant de contrats de mariage pour les années 1700 à 1750 nous a permis de retracer 2 227 immigrants. Ce corpus exclut ceux qui se sont déjà mariés dans la colonie avant 1700, mais aussi les ressortissants de la Nouvelle-Angleterre et ceux qui arrivent après avoir été faits prisonniers à Terre-Neuve ou lors d'une traversée en mer.

De ces 2 227 personnes répertoriées dans 2 181 actes de mariage, 46 immigrants ont épousé une immigrante. Ces alliances sont peu nombreuses, puisque nous sommes en présence d'une immigration avant tout masculine avec 2 169 hommes et seulement 58 femmes. L'immigration féminine se compose ici de femmes qui viennent dans la vallée du Saint-Laurent dans un cadre familial: soit avec leurs parents, soit avec un frère ou une sœur. C'est le cas, par exemple, d'Anne Benoit qui débarque dans la colonie vers 1712 avec ses parents et sa sœur Marie-Anne. Une immigrante vient rarement seule. Ce n'est pas le cas des hommes, puisque moins d'un immigrant sur dix a de la parenté en Nouvelle-France. Il s'agit principalement d'un frère, dans de rares cas, d'un oncle. L'exemple le plus connu est celui de Gaspard Adhémar de Lantagnac qui a pour grand-oncle Philippe Rigaud de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France de 1703 à 1725.

LA NÉCESSITÉ DU CERTIFICAT DE LIBERTÉ

Pour épouser sa promise, l'immigrant doit fournir un certificat de liberté afin de prouver qu'il n'est pas déjà marié en France. Le cas échéant, des témoins crédibles doivent attester de son célibat. Cette preuve est réclamée par les autorités religieuses qui craignent des cas de bigamie. Il y en aura peu, puisque seuls sept hommes sont traduits en justice pour ce délit au XVII[e] siècle. Et sur les 2 169 immigrants de notre corpus, seul un homme se rend coupable de ce délit. Il s'agit de l'officier militaire François-Roger Villers qui épouse à Beauport, le 29 décembre 1729, Marie-Françoise de Saint-Vincent, elle-même immigrante et fille d'officier. Un seul fils naît de cette union, le 13 octobre 1730. François-Roger est démasqué. Sur l'ordre du Conseil de la marine, il est renvoyé en France et enfermé à la citadelle d'Oléron où il meurt en 1735. Il s'écoule plus de 10 ans avant que Marie-Françoise de Saint-Vincent ne se marie une deuxième fois. En effet, ce n'est qu'en 1748 qu'elle épouse le Français Charles Dubeau.

La quasi-totalité des immigrants sont natifs de France.

La quasi-totalité des immigrants sont natifs de France, puisque seuls 43 individus ont vu le jour dans un pays frontalier de la France. Ils viennent, si l'on prend les noms des pays d'aujourd'hui, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne, du Luxembourg ou encore d'Espagne. Certains sont nés en Irlande. Ces immigrants ne sont pas «sujets naturels du roi de France», mais des étrangers, ce qui a des conséquences sur leurs droits et leurs biens. En cas de décès, toutes leurs possessions sont confisquées au profit du roi. Ils peuvent toutefois changer de statut en obtenant la nationalité française, par une lettre de naturalité que seul le roi de France peut octroyer. Entre 1668 et 1758, 156 lettres de naturalité sont accordées à des immigrants de la Nouvelle-France. Seuls cinq Européens non français de notre corpus obtiennent la nationalité. Par exemple, l'Irlandais Charles Lemaire dit Saint-Germain obtient sa lettre de naturalité en mai 1710, alors qu'il vit à Lachine avec Marie-Clémence Rapin qu'il a épousée trois ans plus tôt.

Les immigrants français viennent de toutes les provinces de France, à l'exception de la Brie et de la Beauce qui ne fournissent aucun immigrant. Un grand nombre a vu le jour à l'ouest de la ligne Bordeaux-Soissons, plus précisément en Bretagne, en Normandie, en Poitou, en Saintonge, en Aunis et en Guyenne. Ces grandes zones de départ correspondent à l'arrière-pays des principaux ports d'embarquement sur l'Atlantique et la Manche: La Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Rouen, Dieppe et Saint-Malo. Autant de régions habituées aux voyages au long cours. L'actuelle Île-de-France fournit également un important contingent. Peu d'immigrants viennent du centre, de l'est et du sud de la France, même s'ils sont plus nombreux qu'au XVII[e] siècle.

Sur les 2 169 immigrants, 1 472 hommes déclarent une profession au moment de leur mariage: 741 sont des militaires et 731 des civils. L'armée domine avec environ 50,3 % des immigrants. Ce résultat est toutefois inférieur au 60 % qui caractérise l'immigration militaire en Nouvelle-France entre 1608 et 1759. Toutefois, il faut être prudent avec ce résultat: certains hommes ont très bien pu arriver comme militaires dans la colonie, puis exercer une profession civile au moment de leurs noces. Un peu plus de la moitié des immigrants sont militaires: 548 comme soldats, 134 comme sous-officiers et 59 comme officiers. Tous les corps de métiers sont représentés, mais quatre secteurs rassemblent 75 % des immigrants: l'armée, les métiers de la mer, le commerce et les métiers du textile. Ce qui n'est pas sans rappeler que la vallée du Saint-Laurent est avant tout une place militaire et commerciale. Ce portrait varie toutefois selon le gouvernement de mariage: l'armée, les métiers de la mer et du commerce rassemblent près de 65 % des immigrants dans le gouvernement de Québec. Ces trois secteurs résument la situation de ce gouvernement et plus précisément de sa ville: Québec se situe sur la rive nord du Saint-Laurent, là où le fleuve commence à s'élargir pour prendre son cours vers l'Atlantique. C'est donc un port maritime grâce auquel la colonie maintient des relations avec la métropole. On y accueille notamment les navires chargés de produits français nécessaires à la vie coloniale. C'est aussi un centre commercial et une ville entrepôt. Dans le petit gouvernement de Trois-Rivières, on note une légère différence: les militaires, quelques marchands, mais aussi les métiers du fer et du charbon regroupent 68 % des immigrants. L'importance des métiers du fer s'explique par la présence des forges du Saint-Maurice dans ce gouvernement. Il s'agit de la première entreprise sidérurgique du Canada. Pour le gouvernement de Montréal, l'armée regroupe à elle seule 73 % des immigrants. Par sa situation géographique, Montréal est une ville de garnison: à la fois proche des colonies anglaises et des Pays d'en Haut, elle sert de centre de ravitaillement pour tous les postes à l'intérieur de la colonie et constitue la base opérationnelle de toutes les expéditions offensives. En 1751, il y a 13 compagnies dans le gouvernement de Montréal contre 8 dans celui de Québec et seulement 2 dans celui de Trois-Rivières. Au XVIII[e] siècle, Montréal est également à la tête d'un vaste réseau commercial, dont celui du commerce des fourrures. Toutefois, seuls 32 marchands se marient dans ce gouvernement: ces derniers arrivent d'abord à Québec, où ils déplacent momentanément ou définitivement la base de leurs opérations. Montréal est une ville située à l'intérieur, qui constitue souvent la deuxième étape dans les voyages outre-mer, attirant de ce fait peu de marchands. Les fonctionnaires sont également peu nombreux. Les immigrants qui se marient dans le gouvernement de Montréal travaillent surtout dans l'armée, dans le commerce ou dans le domaine du

Par sa situation géographique, Montréal est une ville de garnison : à la fois proche des colonies anglaises et des Pays d'en Haut, elle sert de centre de ravitaillement pour tous les postes à l'intérieur de la colonie et constitue la base opérationnelle de toutes les expéditions offensives.

DE SOLDATS À PAYSANS : ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

Après leur mariage, plusieurs immigrants changent de profession, en particulier les militaires. Les officiers poursuivent généralement leur carrière dans l'armée, de même qu'une bonne partie des sous-officiers. Certains passent plusieurs années dans l'armée avant de rejoindre le monde civil. C'est le cas du sergent François-Thomas Tranchemontagne qui se marie en 1734 et qui ne quitte l'armée que dans les années 1750, devenant geôlier de la prison de Trois-Rivières. D'autres sergents poursuivent leur carrière militaire tout en ayant une auberge ou un cabaret, chez qui une population de passage ou non vient se divertir.

Les soldats qui se marient et souhaitent s'établir comme paysans dans la colonie reçoivent en général des aides. Elles varient selon les époques. À partir de 1726, les soldats des Compagnies franches de la Marine obtiennent, par exemple, un an de solde, leur uniforme et un fusil de chasse. Malgré tout, les vastes terres de la vallée du Saint-Laurent n'ont pas fait rêver les immigrants de notre corpus, car, si certains y ont tenté leur chance, la majorité se retrouve plutôt dans les domaines de l'artisanat, marchand, administratif et judiciaire. Cette absence d'engouement pour la terre peut surprendre, mais elle repose sur le fait que les immigrants sont surtout des urbains.

textile et du vêtement. Ces trois secteurs regroupent en effet 84 % des immigrants.

Le niveau d'instruction des immigrants peut être connu grâce aux signatures présentes ou non en bas des actes de mariage. Certes, savoir signer ne signifie pas manier avec aisance l'écriture, mais cela indique tout de même un minimum d'instruction. Seul un individu sur trois signe son acte de mariage. Ce qui est supérieur à la moyenne de 25 % obtenue par Michel Verrette pour l'ensemble du Québec pendant la première moitié du XVIII[e] siècle.

SE MARIER DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

Étant étranger à la colonie et pour la plupart n'ayant pas de famille sur place, il est difficile pour un immigrant de trouver une conjointe. Il lui faut donc du temps pour être accepté par la population locale: c'est pourquoi il s'écoule en moyenne quatre années avant qu'un immigrant ne se marie. Pour les immigrantes, le délai est plus long: une douzaine d'années en moyenne. Cela s'explique par le fait qu'elles sont souvent arrivées dans la colonie lorsqu'elles étaient des enfants. Les immigrants se marient donc plus tardivement que les Canadiens avec une moyenne d'âge de 31,2 ans contre 26 ans, et de 23,9 ans pour les immigrantes contre 22 ans pour les Canadiennes.

Les immigrants de cette première moitié du XVIII[e] siècle épousent en grande majorité une Canadienne célibataire. Moins d'une centaine d'immigrants se marient avec une femme née en dehors de la vallée du Saint-Laurent, que ce soit en France, en Nouvelle-Angleterre, en Nouvelle-Hollande, en Acadie, à Détroit ou encore dans les Pays d'en Haut. Ils sont peu nombreux à épouser une veuve (essentiellement des Canadiennes, très peu ayant vu le jour en dehors de la colonie). Elles sont pourtant souvent présentées comme un bon parti, le second époux bénéficiant du travail et des biens du mari défunt. C'est ainsi qu'à la campagne, l'immigrant s'épargne des années d'efforts et qu'en ville, il hérite des outils du défunt mari et de son échoppe s'il en possédait une. Plus de la moitié des immigrants qui épousent des veuves sont des militaires, ce qui leur permet d'entrer dans la vie civile dans de bonnes conditions. Pourtant, épouser une veuve signifie également que l'on hérite de ses enfants nés du précédent lit. Il est en effet rare qu'une veuve n'en ait pas.

Les immigrantes épousent également des célibataires: seules trois choisissent un veuf. Cela s'explique par le fait qu'une femme n'a pas besoin d'hériter d'une échoppe, d'une boutique ou d'une terre défrichée pour bien débuter son installation dans la colonie. Parmi ces femmes se trouve Marie Latache, originaire de

Canadienne, Canadien, vers 1750-1780.
© Archives de Montréal, CA M001 BM007-2-D27-P001.

Perpignan, qui épouse Blaise Marier à Québec en 1750. Âgé de 44 ans, charpentier, Blaise a été marié une première fois en 1735 avec Marie Maufait. Il est natif de Sainte-Foy, près de la ville de Québec. Par contre, alors que les célibataires canadiens sont plus nombreux, les immigrantes épousent pratiquement toutes des Français ou des Européens non français. Ce comportement dans le choix du conjoint est assez surprenant et on peut se demander s'il ne caractérise pas un échec d'intégration. En effet, à la différence des immigrants, ces femmes sont arrivées dans la colonie avec leurs familles alors qu'elles n'étaient que des enfants ou des adolescentes. De même, si plus de 55 % des familles canadiennes marient volontiers une ou plusieurs de leurs filles avec des immigrants, on se rend compte avec surprise que près de 70 % d'entre elles ne vivent pas en milieu rural, mais en ville. L'image de la famille rurale cherchant à sauvegarder ses terres en mariant une fille avec un étranger s'écroule.

De 1700 à 1750, 15 573 mariages sont célébrés dans la vallée du Saint-Laurent. Ces unions parsèment l'ensemble de la vallée laurentienne, tant sur la rive sud

Les immigrants de cette première moitié du XVIIIe siècle épousent en grande majorité une Canadienne célibataire.

« MARIE-TOI DEVANT TA PORTE AVEC QUELQU'UN DE TA SORTE. »

Un proverbe québécois résume bien la situation : « Marie-toi devant ta porte avec quelqu'un de ta sorte. » À cette époque, chaque homme naît dans une certaine condition dont en principe, il ne peut ni ne doit sortir. Dans l'ensemble, les immigrants suivent l'adage ; ils se marient dans leur milieu. Certains font des mariages avantageux, mais ils sont peu nombreux et, surtout, ces noces ont lieu parce que le prétendant bénéficie déjà d'une bonne assise sociale.

C'est le cas, par exemple, du chirurgien Charles-Joseph Feltz qui épouse en 1741 à Québec Marie-Ursule Aubert de La Chesnaye. À 41 ans, elle est la veuve de Charles Marchand Delignery, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis et major de Trois-Rivières. Marie-Ursule fait partie de l'une des plus illustres familles de la colonie, son grand-père étant Charles Aubert de La Chesnaye, l'un des principaux marchands de la Nouvelle-France au XVIIe siècle, anobli par Louis XIV en 1693. Son père était écuyer et membre du Conseil supérieur de Québec. Sa mère, Marie-Anne Ursule, était la fille de Pierre Denys de La Ronde, commerçant et gros propriétaire terrien. Avec ce mariage, Charles-Joseph Feltz rentre donc par la grande porte dans la « haute société » coloniale. Le 3 octobre 1756, sa femme Marie-Ursule décède à Montréal. Le couple n'a pas eu d'enfants.

Le mariage est donc avant tout une affaire d'intérêt et très secondairement une affaire de sentiments. En fait, le mariage d'amour est, par son concept, contraire au désir de la famille des futurs conjoints. D'autant que de telles unions sont souvent des mésalliances que les familles veulent à tout prix éviter. Les exemples de mariages d'amour ayant laissé des traces écrites sont rares. Celui de Gaspard Adhémar de Lantagnac est très bien connu, car Gaspard est le fils du seigneur de Lantagnac, gouverneur de Menton, et le neveu du gouverneur général du Canada, Philippe Rigaud de Vaudreuil. Ce dernier s'oppose à son histoire d'amour avec Geneviève-Françoise Martin de Lino pour la simple raison qu'elle n'est pas noble, mais bourgeoise. Pour le gouverneur, il s'agit d'une mésalliance et il n'hésite pas à écrire que Geneviève est « une fille sans bien et sans naissance, et dont on a vu la mère servir chez son père qui tenait cabaret ». Ce qui est faux, car son père est conseiller au Conseil supérieur de Québec. Le mariage est pourtant célébré le 7 mars 1720 par l'évêque de Québec, Monseigneur de Saint-Vallier. Cette date fatidique marque le début d'une dispute et d'une rancœur entre Monseigneur de Saint-Vallier et Philippe Rigaud de Vaudreuil. Quant à Gaspard, il paie le prix de sa désobéissance : militaire de carrière, il est aussitôt muté à l'île Royale en Acadie. Son avancement est également retardé, il lui faut attendre le mois de mai 1726 pour obtenir le grade de capitaine. Lorsque son épouse meurt en 1738, Gaspard ne se remarie pas. Il meurt à son tour en 1756.

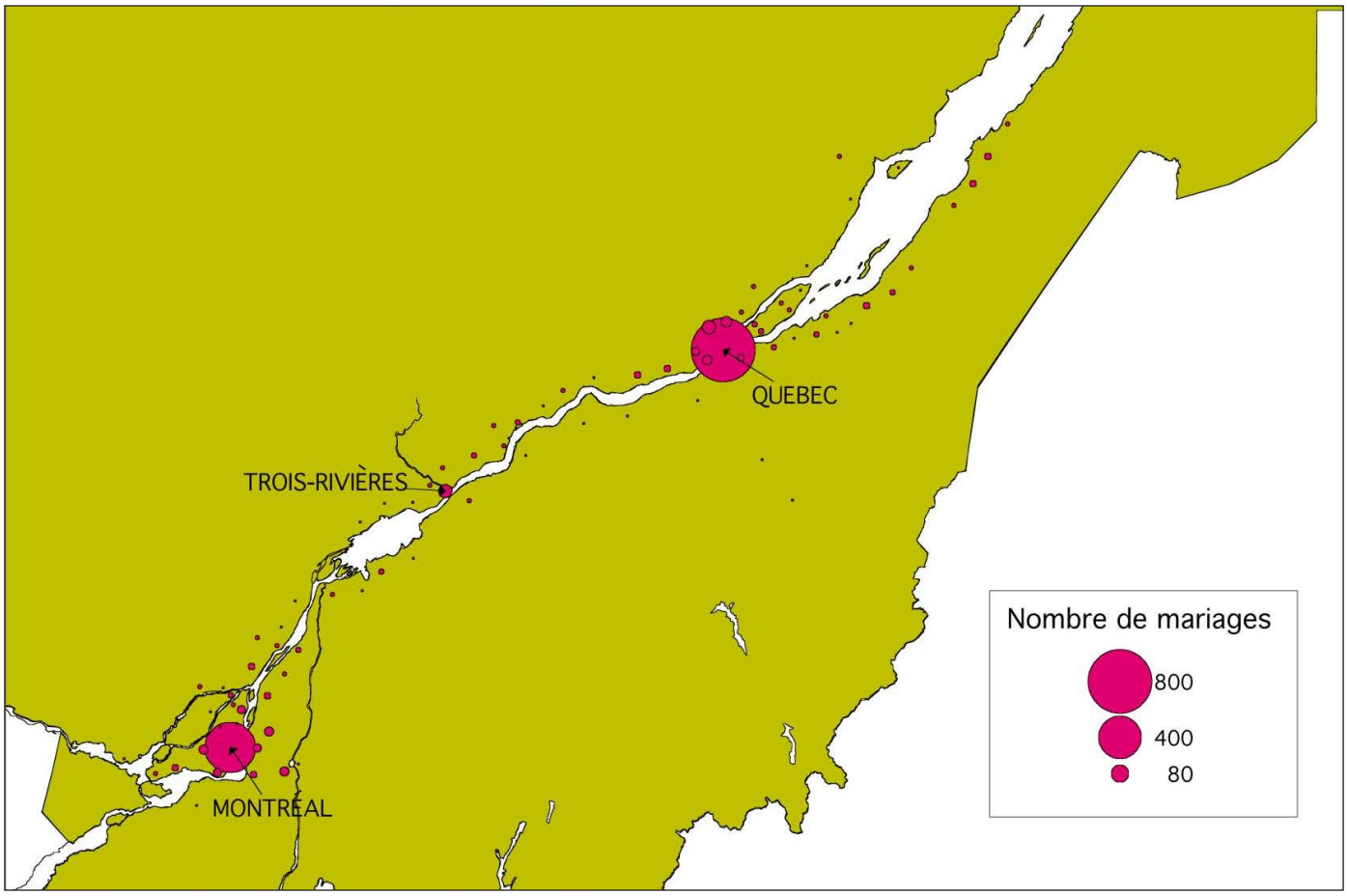

Nombre total de mariages avec des immigrants dans la vallée du Saint-Laurent, 1700-1750.

que sur la rive nord. La rive sud, qui a beaucoup souffert des incursions iroquoises au cours du XVII^e siècle, s'est développée en cette première moitié de XVIII^e siècle. Les espaces vides entre les villes ont été comblés. Toutefois, la majorité des unions sont célébrées dans les gouvernements de Québec et de Montréal contre moins de 10 % des mariages dans le gouvernement de Trois-Rivières, qui est le gouvernement le moins étendu et le moins populeux de la vallée du Saint-Laurent.

Les unions des immigrants représentent environ 14 % de l'ensemble des mariages, soit une union sur sept. Ce résultat n'est pas négligeable et mérite de revoir l'expression «des années creuses» qui qualifient bien souvent l'immigration des années 1680-1755. Si nous ignorons le lieu de mariage précis de 34 couples, nous savons que les immigrants se marient principalement dans le gouvernement de Québec (1 192) et dans celui de Montréal (829). Ils sont très peu à le faire dans le gouvernement de Trois-Rivières (126). En ce sens, ils suivent la tendance générale. Ils se démarquent toutefois des Canadiens en se mariant majoritairement en ville: 809 couples le font à Québec, 530 à Montréal et 52 à Trois-Rivières. Cela signifie que plus de 64 % des unions sont célébrées en ville contre 26 % pour les Canadiens qui se marient majoritairement en milieu rural. Ceci n'est pas le fruit du hasard, mais repose sur les origines géographiques, sociales et professionnelles des nouveaux colons. Les immigrants du gouvernement de Trois-Rivières se distinguent de leurs confrères en se mariant davantage dans une paroisse rurale que dans la ville de Trois-Rivières. Cette dernière dispose d'un faible pouvoir d'attraction. C'est davantage un comptoir commercial, un lieu de services pour les populations rurales environnantes.

L'ITINÉRAIRE POST-MATRIMONIAL DE L'IMMIGRANT DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

En se mariant, l'immigrant a fait un premier pas vers une installation définitive dans la vallée du Saint-Laurent. Un individu seul est en effet davantage porté à la mobilité et retourne généralement dans la mère patrie, ce qui arrive moins souvent pour celui qui fait souche. La fondation d'une famille constitue un point d'ancrage

Jean-Baptiste Greuze, *Le Gâteau des rois,* 1774. © Wikimedia Commons. Musée Fabre de Montpellier.

La majorité des unions sont célébrées dans les gouvernements de Québec et de Montréal contre moins de 10 % des mariages dans le gouvernement de Trois-Rivières, qui est le gouvernement le moins étendu et le moins populeux de la vallée du Saint-Laurent.

supplémentaire pour l'immigrant. Au XVIII[e] siècle, les familles canadiennes ont en moyenne 5,6 enfants. Sur les 2 181 couples de notre corpus, 1 824 ont des enfants, pour une moyenne de 6,2 enfants par couple. Les immigrants se marient plus tardivement que les Canadiens, mais ont un plus grand nombre d'enfants en moyenne malgré cela.

L'établissement rural des immigrants au XVII[e] siècle est marqué par des migrations importantes sur de courtes ou de longues distances. Le patrimoine foncier n'étant pas constitué, il est alors plus facile de changer de lieu. Au XVIII[e] siècle, le contexte est différent: le territoire, comme les conditions économiques et la société, a changé. La mobilité post-matrimoniale est plus réduite: sur les 1 805 couples dont on peut suivre l'itinéraire, 859 s'établissent de manière définitive sur leur lieu de mariage et 446 ménages quittent le lieu de leurs noces au bout de plusieurs années pour aller s'installer définitivement ailleurs. C'est le cas de Pierre

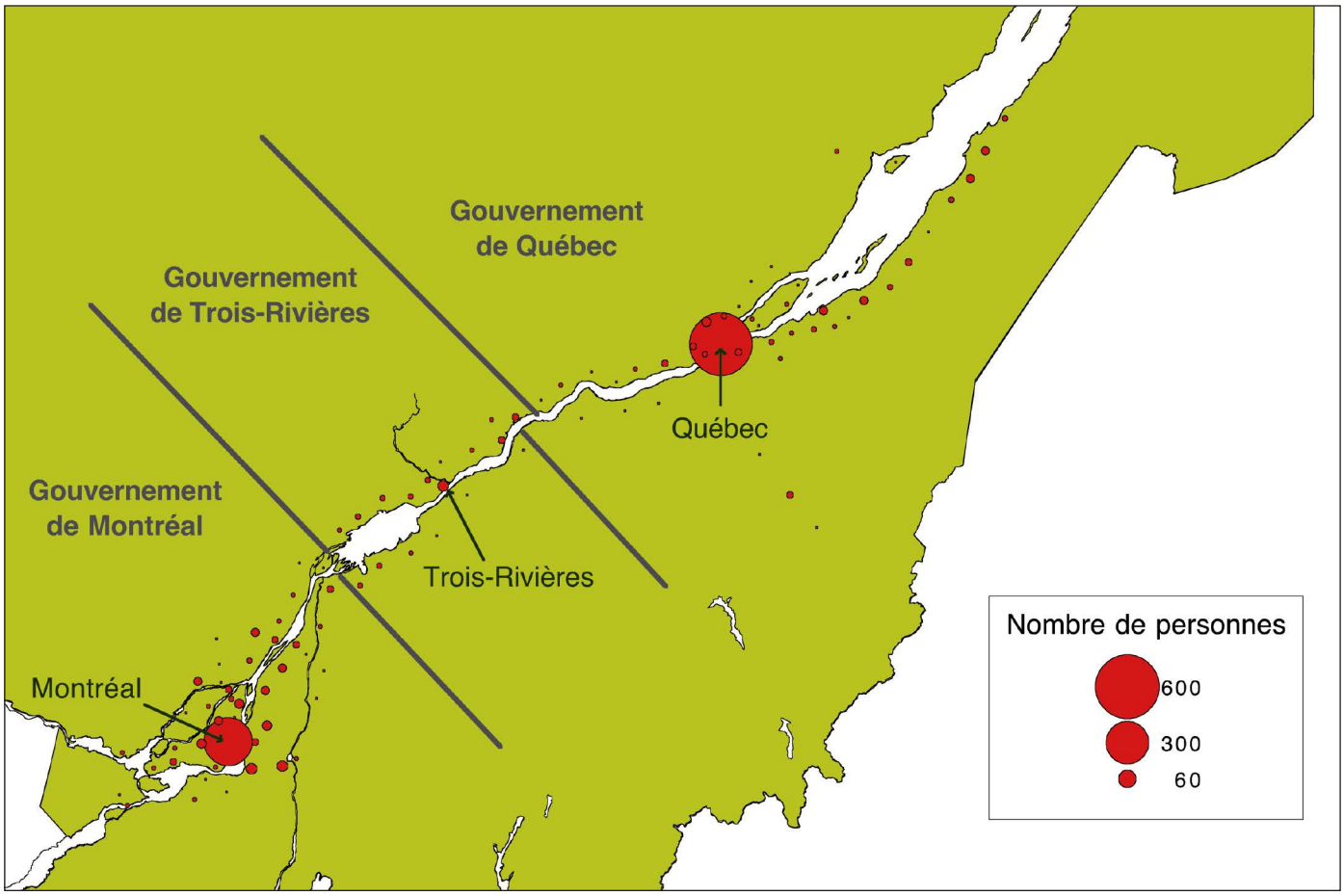

Établissement rural des immigrants au XVII[e] siècle.

Dupuy qui se marie à Montréal en 1713 avec Marie Poirier. Le couple migre par la suite à Québec où naissent leurs enfants et où Pierre décède en 1751. Par ailleurs, 1 305 ménages, soit plus de 72 % du corpus, s'installent définitivement en un lieu. Seuls 500 couples continuent de se déplacer, changeant à plusieurs reprises de domiciles après y être restés plusieurs années.

Seuls 230 couples changent de gouvernement: 123 quittent celui de Québec, 51 celui de Montréal et 30 celui de Trois-Rivières. Pour les 26 cas restants, nous ignorons la paroisse de mariage dans la vallée du Saint-Laurent. Le gouvernement de Montréal est celui qui accueille le plus de couples mariés (125). Ce sont généralement les couples qui se sont mariés dans l'une des trois villes de la colonie qui se déplacent sur de plus longues distances. Cette attitude est beaucoup plus rare chez les immigrants qui se marient dans une paroisse rurale. La profession de l'immigrant n'explique pas spécifiquement cette mobilité, puisque tous les secteurs d'activités sont représentés chez ceux qui se déplacent, que ce soit une seule fois ou à plusieurs reprises. Paradoxalement, de nombreux marchands et soldats s'établissent de manière définitive en un endroit précis. Or, ils ne cessent de se déplacer pour raison professionnelle et meurent parfois loin de chez eux. C'est le cas de Guillaume Chevreuil dit Duval. Sergent au moment de ses noces avec Louise Angélique Tomingo en 1707 à Québec, il devient maître

Les immigrants s'établissent dans les trois gouvernements de la vallée du Saint-Laurent, même s'ils sont peu nombreux à choisir le gouvernement de Trois-Rivières.

orfèvre puis marchand orfèvre. Il voyage beaucoup comme l'attestent plusieurs actes notariés. Il meurt en novembre 1725 alors qu'il est en déplacement en Louisiane.

Les immigrants s'établissent dans les trois gouvernements de la vallée du Saint-Laurent, même s'ils sont peu nombreux à choisir le gouvernement de Trois-Rivières. Sur les 1805 couples, 974 s'installent en ville (590 à Québec, 26 à Trois-Rivières et 358 à Montréal) et 723 dans la campagne laurentienne, tant sur la rive sud que sur la rive nord. La campagne montréalaise accueille 362 couples contre 262 pour celle de Québec et 99 pour celle de Trois-Rivières. La majorité des couples qui vont dans le gouvernement de Québec s'installe sur la rive sud, qui offre davantage d'espace à cultiver que la rive nord composée d'anciennes paroisses aux terres saturées. Ce sont donc 1 697 couples qui s'établissent définitivement dans la colonie, soit 95 % du corpus.

Tous les immigrants ne finissent pas leur vie dans la vallée du Saint-Laurent: 108 couples poursuivent leur route ailleurs. Ces ménages sont avant tout des gens qui se sont mariés en ville et qui s'y installent ensuite temporairement. Seuls 18 couples se sont mariés en milieu rural. Toutes ces personnes passent plusieurs années dans la colonie, le temps de poursuivre une carrière, de fonder une famille ou de nouer des liens avec d'autres personnes. Leurs départs ne doivent donc pas être perçus comme un échec. Certains individus se sont rendus dans la vallée du Saint-Laurent pour des raisons strictement professionnelles. C'est le cas des marchands, des administrateurs ou encore de certains officiers militaires qui, après plusieurs années dans la colonie, rentrent au pays. Si un peu plus de la moitié des couples opte pour un retour en France, l'autre moitié choisit de poursuivre sa vie ailleurs. D'autres espaces sont en effet disponibles dans les différentes colonies françaises, comme Détroit fondée en 1701. Une politique de peuplement est d'ailleurs lancée pour faire venir des familles et développer le site. Plusieurs couples de notre corpus s'y installent. C'est le cas du soldat Jean Lacasse dit Saint-Aubin qui se marie à Québec en 1707 avec Marie-Louise Gauthier. Après un séjour à Québec, le couple part s'établir à Détroit où Jean Lacasse décède en 1759. Quelques individus optent pour l'Acadie, mais ce choix s'avère désastreux, certains étant déportés en 1755. Un petit nombre choisit de tenter sa chance en Louisiane ou encore à l'île de Saint-Domingue. La majorité des 108 couples quitte la colonie avant la guerre de Sept Ans, qui oppose les Français et les Anglais de 1756 à 1763. Lorsque le traité de Paris cède le Canada à la Grande-Bretagne en 1763, la population a le choix entre partir ou rester. S'ensuit l'exode d'environ 4 000 Canadiens en France entre 1754 et 1770. À ce nombre, il faut ajouter des milliers de militaires, d'administrateurs, de négociants et d'autres Français qui sont rentrés chez eux. Parmi ces gens se trouvent seulement 37 couples de notre corpus. La guerre de Sept Ans a donc engendré très peu de départs chez les immigrants de notre corpus.

Finalement, un constat s'impose: la quasi-totalité des immigrants reste dans la colonie. En effet, seuls 108 couples poursuivent leur vie en dehors de la vallée du Saint-Laurent, soit seulement 6 % des ménages suivis. Ces 2 227 immigrants méritent donc de quitter l'oubli dans lequel ils sont plongés pour reprendre leur place au sein de l'histoire de la Nouvelle-France. En se mariant, ils ont fait de la vallée du Saint-Laurent leur nouveau foyer. À ce titre, ces hommes et ces femmes ont pleinement contribué au peuplement du Canada. Leur apport à la Nouvelle-France est indéniable. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Mario Boleda, «Nouvelle estimation de l'immigration française au Canada, 1608-1760», dans Yves Landry (dir.), *Le peuplement au Canada aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Actes des Premières Journées d'étude du Programme de Recherche sur l'Émigration des Français en Nouvelle-France (PREFEN)*, Caen/Paris, CRHQ/CNRS, 2004, p. 29-37; Hubert Charbonneau, Bertrand Desjardins et autres, «La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760», dans Serge Courville (dir.), *Atlas historique du Québec. Population et Territoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 31-43; Leslie Choquette, *De Français à paysans: modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Sillery, Septentrion, 2001; Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e^ siècle*, Paris et Montréal, Plon, 1974; Bertrand Desjardins, «Homogénéité ethnique de la population québécoise sous le régime français», *Cahiers québécois de démographie*, 19-1, 1990, p. 63-76; Richard Cole Harris, «The French background of immigrants to Canada before 1700», *Cahiers de géographie de Québec*, 16, 1972, p. 313-324; Samantha Rompillon-Tran, *Portrait et itinéraires de l'immigrant dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e^* siècle, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013; Sylvie Savoie, *Difficultés et contraintes dans le choix du conjoint à Trois-Rivières, 1634 à 1760*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 1994; Michel Verrette, *L'alphabétisation au Québec, 1660-1900. En marche vers la modernité culturelle*, Sillery, Septentrion, 2002.

HENRI-RAYMOND CASGRAIN, *MONTCALM ET LÉVIS*

À L'ORIGINE DU ROMAN NATIONAL QUÉBÉCOIS

Laurent Veyssière, conservateur général du patrimoine

À l'instar de l'éveil culturel des nationalités européennes, la révolte des patriotes de 1837-1838, le *Rapport Durham* de 1839 et l'Acte d'Union de 1840 suscitent une prise de conscience générale dans la société canadienne-française et une évolution significative du sentiment national. Comme d'autres auteurs, le libéral François-Xavier Garneau et le catholique Jean-Baptiste Ferland s'emploient à démontrer dans leurs ouvrages respectifs *Histoire du Canada* (1845-1852) et *Cours d'histoire du Canada* (1861-1865) que l'histoire des Canadiens français est ancienne et glorieuse. À partir des années 1860, les premiers romanciers comme Philippe Aubert de Gaspé, Napoléon Bourassa ou Joseph Marmette s'inspirent de la Nouvelle-France qui offre le cadre parfait pour évoquer leurs thèmes de prédilection : vaillance du peuple canadien, rôle de l'Église catholique, comportement du corps expéditionnaire français, abandon de la France, etc. Seule la manière diffère selon les opinions politiques et religieuses des auteurs, partagés entre les libéraux du Parti rouge et le clergé ultramontain. L'œuvre d'Henri-Raymond Casgrain s'inscrit dans ce dernier courant.

Jules-Ernest Livernois, *Henri-Raymond Casgrain,* vers 1900.
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P560,S2,D1,P1409.

HENRI-RAYMOND CASGRAIN

Henri-Raymond Casgrain est né le 16 décembre 1831 à Rivière-Ouelle, fils de Charles-Eusèbe Casgrain, avocat et homme politique, et d'Élisabeth Anne Baby. Il est le cinquième des 14 enfants du couple. Il passe une enfance heureuse dans cette seigneurie de la Côte-du-Sud, acquise entre 1813 et 1815 par son grand-père Pierre Casgrain. Dans la biographie qu'il lui consacre, l'abbé Camille Roy insiste tout particulièrement sur l'influence qu'auront ces premières années passées dans la rurale Rivière-Ouelle sur la vocation littéraire et sacerdotale du jeune Casgrain, qui grandit en effet dans un territoire encore vierge de toute modernité, où les anciennes traditions populaires canadiennes-françaises se transmettent oralement depuis la fin du Régime français, comme dans toutes ces vieilles paroisses de la vallée du Saint-Laurent rythmées par une vie faite de simplicité et de piété.

À compter de 1843, au collège classique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il assiste aux cours de l'abbé français Pierre-Henri Bouchy qui lui fait découvrir la littérature romantique, en particulier les ouvrages de Chateaubriand et de Lamartine. Son autre grande source d'inspiration réside dans la découverte de l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau, qui venait «de faire sortir de leur indifférence pour l'histoire nationale les Canadiens français». Pour Casgrain, la littérature canadienne doit désormais s'enrichir d'une relecture populaire, romantique et patriotique de l'histoire du Canada, et en particulier de celle du Régime français.

Après un bref passage à l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, il entre, en février 1853, au séminaire de Québec afin de poursuivre des études en théologie qu'il termine dans son cher collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, où il commence une carrière d'enseignant. La même année, il se lie d'amitié avec le poète Octave Crémazie. Il est ordonné prêtre en 1856, mais des problèmes de santé récurrents lui font abandonner l'enseignement. L'année 1858 est consacrée au premier des 17 voyages qu'il fera en Europe, motivés soit par ses soucis de santé, soit par ses recherches historiques. Ses multiples séjours en Europe aussi bien qu'aux États-Unis lui permettent de rencontrer de nombreux intellectuels, dont plusieurs historiens, comme Francis Parkman en 1871 à Boston (avec qui il va correspondre durant 26 années).

La carrière littéraire de Casgrain débute en 1860, avec la publication de deux légendes dans le *Courrier du Canada* (sous le pseudonyme de Mme E. B., initiales de sa mère). Il se lance également éperdument dans des activités de diffusion et de défense des œuvres d'Octave Crémazie, de François-Xavier Garneau, de Jean-Baptiste-Antoine Ferland, de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé, de Joseph-Charles Taché, d'Antoine Gérin-Lajoie, de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, d'Étienne Parent, etc., qui constituent ce que l'on a coutume de nommer «le mouvement littéraire de Québec» ou «l'école patriotique de Québec». En 1861, il participe à la création de la revue *Les Soirées canadiennes* et, en 1863, à celle de la revue *Le Foyer canadien*, toutes deux destinées à la promotion de la littérature canadienne. Dans un essai intitulé *Le Mouvement littéraire en Canada* (1866), il théorise ce que doit être cette nouvelle littérature patriotique et catholique. Libérée de tout sentiment d'infériorité vis-à-vis des écrivains français, dominée par le genre historique, emportée par le souffle romantique, elle doit rendre la fierté à la communauté canadienne-française. Casgrain, «promoteur par excellence de la vocation providentielle de la race française en Amérique», comme l'écrit Yvan Lamonde, voit ainsi dans la littérature le meilleur instrument de l'expression de cette vocation. Il y consacre alors toute son énergie, devenant le principal animateur de ce cénacle d'auteurs, et contribuant ainsi à la vie du mouvement littéraire. Son rôle de critique lui vaut, de la part de l'écrivaine Laure Conan, le surnom de «père de la littérature nationale», expression devenue consacrée, mais régulièrement contestée.

De 1876 à 1886, Casgrain assure également un rôle d'éditeur à *L'Opinion publique* et plus encore auprès du ministère de l'Instruction publique auquel il vend habilement près de 80 000 livres canadiens donnés en prix dans les écoles. Cette opération, menée souvent aux dépens des auteurs auxquels ne sont pas versés de droits, lui assure des revenus très confortables, mais également de nombreuses inimitiés. L'abbé revient à l'enseignement comme professeur d'histoire de la littérature à l'Université Laval de 1887 à 1895, puis d'histoire de 1895 à 1904. Il poursuit également durant cette période ses voyages en Amérique et en Europe, où il crée un réseau de près de 850 correspondants avec qui il entretient une relation épistolaire estimée à 5 000 lettres (reçues et envoyées) entre 1852 et 1904. Henri-Raymond Casgrain meurt à Québec le 11 février 1904 à l'âge de 73 ans, d'une congestion pulmonaire. Son œuvre est importante et variée: Manon Brunet estime au minimum à 401 le nombre de publications de Casgrain entre 1857 et 1903.

MONTCALM ET LÉVIS

C'est donc en 1891 que Casgrain publie *Montcalm et Lévis*, sept ans après le *Montcalm and Wolfe* de Francis Parkman. L'ambition de Casgrain est de répondre à son ami Parkman à qui il reproche de nombreuses erreurs historiques, se brouillant durablement avec lui à cette occasion. Plus encore, il regrette son rationalisme rejetant toute conception religieuse de l'histoire. Casgrain

Mgr Camille Roy, vers 1925.
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P428,S3,SS1,D44,P304

utilise de nouvelles sources obtenues lors de ses voyages en France et grâce à son réseau de correspondants composés d'écrivains, d'historiens, mais aussi d'archivistes et de bibliothécaires qui l'aident à repérer et à copier les archives conservées dans des institutions publiques. Il se lie également d'amitié avec des descendants d'aristocrates canadiens et d'officiers français ayant servi au Canada qui lui permettent de consulter et de copier leurs archives familiales. Pour préparer *Montcalm et Lévis*, Casgrain utilise en particulier les archives de la famille Lévis, qui regroupent un ensemble hétéroclite comprenant les archives du chevalier de Lévis et les archives militaires du marquis de Montcalm dont le chevalier était le légataire. Casgrain a réussi à identifier ces archives chez le comte Raymond de Nicolay et a obtenu de lui, ainsi que de Gaston, marquis de Lévis, l'autorisation de les publier pour le compte du gouvernement de la province de Québec, ce qui permet l'importante publication en 11 volumes de la *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis* (1889-1895). C'est l'étude de ces documents qui lui donne «l'idée d'écrire l'histoire de l'époque» (t. 1, p. 7). Il ajoute à ce corpus déjà imposant les copies des archives de Bougainville, de Bourlamaque, des archives familiales de Montcalm, mais aussi de nombreux autres documents conservés en France et en Angleterre. C'est le plus vaste corpus de sources jamais utilisé par un historien de cette période.

Mais comme le relève Camille Roy, «l'abbé Casgrain, à cause peut-être d'un certain défaut de formation, et aussi de l'infirmité dont il souffrait [Casgrain souffrait de problèmes de vue] et qui lui rendait le travail plus pénible, n'a pas toujours poussé aussi loin qu'il l'aurait dû faire les longues et patientes recherches». Bien qu'il fréquente assidument le monde des historiens et en emprunte certaines pratiques, il est certain que Casgrain n'a pas suivi d'études historiques et qu'il ne maîtrise pas les méthodes et les techniques d'analyse documentaire. Grâce à ses relations avec certains historiens et archivistes formés à l'École des chartes à Paris, il constate combien le recours aux documents comme preuve de l'analyse historique est primordial. Il assiste au développement de «l'école positiviste» qui veut faire sortir toute vision religieuse de l'écriture de l'histoire en pratiquant une analyse exclusivement scientifique. Même s'il retient certaines méthodes des positivistes, à commencer par la recherche et l'utilisation de nombreuses sources archivistiques, ses convictions le poussent vers les historiens catholiques et royalistes regroupés autour de la *Revue des questions historiques*.

Pour ces raisons, *Montcalm et Lévis* demeure un livre partisan, patriote et catholique, comme toute l'œuvre de Casgrain. Les avis tranchés de l'abbé sur les principaux acteurs, non pas sur le fondement d'analyses détaillées, mais de jugements moraux (par exemple, Madame de Pompadour qualifiée de «courtisane» est à l'origine de la décadence française et devient la principale responsable de la défaite militaire; Bigot est présenté comme «le vice élégant et raffiné

Jules-Ernest Livernois, *Sir Thomas Chapais,* vers 1880.
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P560,S2,D1,P1523.

du XVIII[e] siècle»), démontrent cette absence de recul et de critique historique. Plus grave, Casgrain commet sciemment des erreurs, constatées en 1896 par René de Kerallain dans son ouvrage *Les Français au Canada. La jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept Ans*, puis en 1911 par Thomas Chapais dans son livre *Le marquis de Montcalm,* et en 1913 par Camille Roy, tant «sa passion patriotique l'a quelquefois mal servi, et l'exposait à voir trop facilement dans les archives qu'il consultait ce qu'il y voulait trouver». En effet, régulièrement, l'abbé interprète mal ses sources, oublie certains documents qui ne servent pas ses thèses ou tronque les citations. En 1962, Edward P. Hamilton, préparant une traduction anglaise du journal de Bougainville, accuse Casgrain d'être coupable dans son récit de «distorsion malveillante de l'histoire» par une manipulation intentionnelle des archives.

La méthode de Casgrain, inspirée des biographies qu'il a l'habitude de lire, consiste à relater les événements à travers les acteurs principaux que sont Vaudreuil, Montcalm, Lévis et Bougainville. Tout au long des deux volumes, chacun reçoit bons et mauvais points. Casgrain voit en Lévis le grand héros de cette guerre, bénéficiant à plusieurs reprises de portraits très élogieux. Les portraits physiques et les caractères sont décrits avec une grande attention. Celui de Montcalm en particulier est encore aujourd'hui largement repris: un petit méridional au «caractère impétueux, irascible, mais bon enfant» (t. 1, p. 35). Son conflit avec Vaudreuil, dont l'origine se trouve dans la dualité du commandement imposé par Versailles, est parfois décrit de manière caricaturale et trouve sa source dans le tempérament du général français. Cette rivalité devient même, de manière erronée, «une des causes de la perte du Canada» (t. 1, p. 138). Vaudreuil le Canadien bénéficie d'un traitement de faveur et est relativement épargné par Casgrain, qui n'hésite pas à justifier les décisions du gouverneur. Mais c'est Bougainville qui reste la principale cible de l'abbé et cristallise toutes ses rancœurs. Casgrain examine chaque événement auquel participe Bougainville afin d'y déceler ses erreurs, son incompétence, ses sentiments anti-canadiens, sa responsabilité dans l'effondrement de la colonie: à William Henry en 1757, lors de la mission à Versailles en 1758 et surtout lors de la bataille des plaines d'Abraham en 1759 où Casgrain l'accuse de porter seul la responsabilité du débarquement des troupes de James Wolfe à l'anse au Foulon: «C'est sur lui avant tout autre que retombait la responsabilité de ce désastre» (t. 2, p. 263)! L'arrière-petit-fils de Bougainville, René de Kerallain, répond de manière cinglante et très convaincante à l'abbé dans son ouvrage précité toujours de référence. Il dresse un portrait au vitriol de Casgrain et lui réfute toute qualité d'historien, rétablit au contraire la rigueur des travaux de Parkman, avant de démontrer les erreurs historiques de l'abbé. La critique est sévère, mais correspond parfaitement à la manière dont un historien de cette époque, formé à la critique documentaire, peut percevoir *Montcalm et Lévis*.

La thèse de l'abandon de la Nouvelle-France par la métropole est régulièrement avancée à travers divers arguments. Les chefs militaires, à commencer par Montcalm et Bougainville, sont uniquement venus chercher sur les champs de bataille les grâces individuelles de Versailles; les soldats français sont «animés du même esprit. L'avenir de la colonie qu'ils vont défendre les intéresse assez peu.» (t. 1, p. 33). Pour Casgrain, la France, dans son incurie, n'a pas fait le nécessaire pour sauvegarder la colonie. Comme bien d'autres historiens canadiens après lui, Casgrain ne prend pas en compte le conflit dans sa globalité et en particulier les conséquences de la situation militaire de la France en Europe en 1761-1763 qui ne lui permettent pas de se présenter en position de force à la table des négociations. Mais dans cet abandon, il voit une chance. Alors que la France n'y était pas arrivée,

les Canadiens, au terme d'une «bataille acharnée, sans relâche […] ont fondé une France en Amérique. Ils ont gardé intact tout ce que la mère patrie leur avait légué: sa langue, sa religion, ses lois, ses traditions» (t. 1, p. 19). Casgrain développe ici deux de ses arguments préférés sur la «vocation providentielle de la race française en Amérique», alors que les colons anglais ont été noyés dans un «flot d'émigration que les invasions des barbares peuvent seules en donner une idée» (t. 2, p. 430), et sur la chance qu'a le Canada français d'avoir été épargné par les affres révolutionnaires de 1789.

Cette vocation providentielle est également perceptible dans l'héroïsme des troupes canadiennes décrit par Casgrain. Les batailles de La Monongahéla, de Chouaguen, de William Henry, de Carillon, de Montmorency et de Sainte-Foy sont le moment de vanter l'apport décisif des soldats canadiens sans qui la victoire n'aurait pu être acquise par les troupes régulières. Face à ces Canadiens «obéissant comme un seul homme, et dont l'élite était de tout temps endurcie à la guerre» (t. 2, p. 409-410), Casgrain dénonce l'arrogance et le mépris des troupes françaises. Il voit dans la rivalité entre Montcalm et Vaudreuil la source principale de cet antagonisme, alors que «la vérité est que ces deux corps de troupes avaient chacun des qualités particulières, également précieuses, dont la réunion, sous une main habile, formait l'armée la mieux adaptée au genre de guerre qui se faisait en Amérique» (t. 1, p. 169). Bien sûr, cette main habile ne pouvait être que celle de Lévis.

LE DESTIN DE L'ŒUVRE

À sa parution en 1891, *Montcalm et Lévis* n'a pas retenu l'attention de la critique canadienne-française tandis que des revues canadiennes-anglaises et étatsuniennes publient deux recensions. Elles portent un jugement sévère sur l'œuvre qui ne peut selon elles remplacer le *Montcalm and Wolfe* de Parkman. Si leurs auteurs relèvent avec intérêt l'utilisation de nouvelles archives, ils regrettent également les partis pris de Casgrain. *Montcalm et Lévis* n'est édité qu'une seule fois au Canada, contrairement à sa version publiée en France.

Aidé par ses amis Edme et Thérèse Rameau de Saint-Père, c'est en 1895 que Casgrain envisage la publication de son livre en France chez Gaume et Cie. Réduit de 300 pages, l'ouvrage doit se destiner à un public ignorant du versant nord-américain de la guerre. Le manuscrit est envoyé à l'historien royaliste Charles d'Héricault pour recueillir son avis. Celui-ci, irrité par les attaques de Casgrain contre la monarchie, fait échouer le projet. La correspondance de Kerallain sur cet épisode montre combien s'est installée une haine tenace entre ces hommes, dépassant

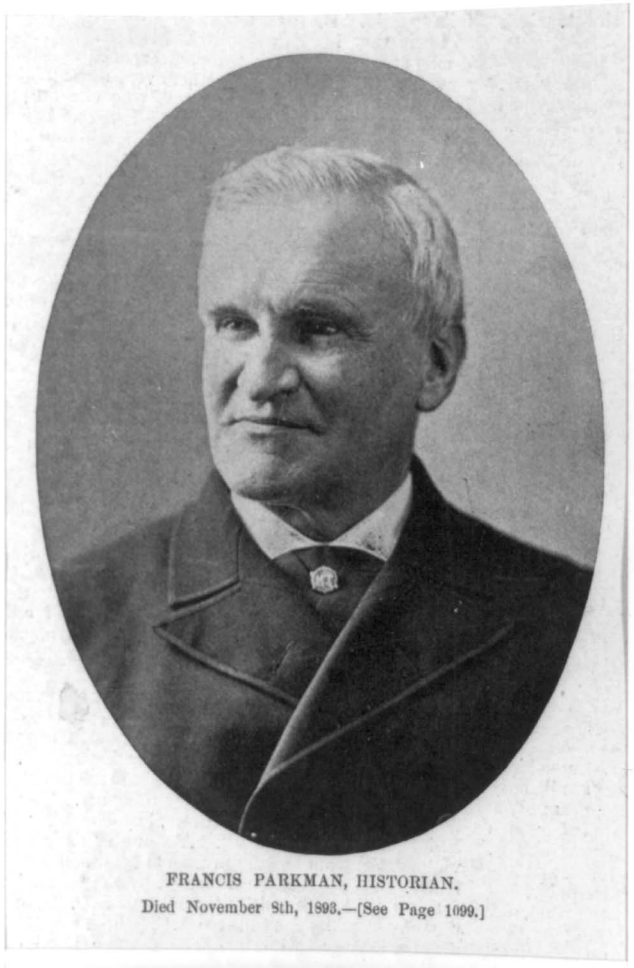
FRANCIS PARKMAN, HISTORIAN.
Died November 8th, 1893.—[See Page 1099.]

Portrait de Francis Parkman. *Harper's weekly,* vol. 37, 1893, p. 1116.
© Library of Congress.

largement le cadre historique. C'est finalement la maison d'édition Alfred Mame et fils, grand éditeur religieux français, qui publie *Les Français au Canada* en 1895, puis en 1898, 1909, 1926 et 1936, et *Les héros de Québec* en 1895, puis en 1899, 1927 et 1931. Elle fait de même avec la version originale de *Montcalm et Lévis* en 1898, puis en 1899 et 1926. On constate ainsi, par ses rééditions successives, le succès certain de l'œuvre en France, souvent utilisé comme prix de fin d'année dans les écoles. Un an après la mort de Casgrain sort une simple traduction anglaise des deux volumes *Les Français au Canada* et *Les héros de Québec*, sous le titre *Wolfe and Montcalm*. Ces dernières publications démontrent que Casgrain n'a pas eu le temps ou le souhait, dans les dernières années de sa vie, d'intégrer à son œuvre les derniers apports de l'historiographie ni les nouvelles archives découvertes.

Malgré toutes ces critiques sur les qualités d'historien de Casgrain, ne nous trompons pas sur l'importance de cet ouvrage. *Montcalm et Lévis* est un texte magnifiquement écrit, souvent proche du style romanesque, qui fait date

Henri-Raymond Casgrain, *Montcalm et Lévis*, Paris, Alfred Mame et fils, 1898.
© Collection particulière.

dans la littérature canadienne. Il fait vivre au lecteur, de manière épique, les dernières années de l'Amérique française et dresse des portraits hauts en couleur des acteurs. Ses descriptions des lieux, de la nature et des mœurs autochtones sont empreintes d'un romantisme remarquable. Autant d'éléments qui font écrire à Serge Gagnon, spécialiste de l'historiographie québécoise, que ce livre est «une des pièces maîtresses de notre première littérature historique». Toutes les opinions qui y sont développées vont structurer l'historiographie québécoise pendant des décennies, au moins jusqu'à *La guerre de la Conquête* de Guy Frégault en 1955. Il faut pour chaque historien prendre position sur le rôle de Montcalm, de Lévis et de Vaudreuil. Concernant Montcalm, la recherche de ces dernières décennies s'est avant tout concentrée sur sa décision lors de la bataille des Plaines de sortir de Québec au-devant de l'armée de James Wolfe. Devait-il au contraire attendre dans la ville l'arrivée des troupes de Bougainville? Quant à la thèse de l'abandon, elle s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui dans la conscience collective québécoise et continue d'animer bien des débats… ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Manon Brunet, «Henri-Raymond Casgrain et la paternité d'une littérature nationale», *Voix et Images*, vol. 22, nº 2 (65), 1997, p. 205-224; Manon Brunet (dir.), *Henri-Raymond Casgrain épistolier: réseau et littérature au 19e siècle*, Québec, Nuit Blanche, 1995; Manon Brunet, Vincent Dubost, Isabelle Lefebvre, et Marie-Élaine Savard, *Henri-Raymond Casgrain, épistolier. Réseau et littérature au XIXe siècle*, Québec, Nuit Blanche, coll. «Cahiers du Centre de recherche en littérature québécoise. Séminaires», 1995; Edward P. Hamilton, *Parkman, Abbé Casgrain and Bougainville's Journal*, Worcester, American Antiquarian Society, 1962; Jean-Paul Hudon, *L'abbé Henri-Raymond Casgrain, l'homme et l'œuvre*, thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 1977; Maurice Lemire, «Henri-Raymond Casgrain, historien», *Voix et Images*, vol. 22, nº 2 (65), 1997, p. 261-275; Camille Roy, *L'abbé Henri-Raymond Casgrain. La formation de son esprit; l'historien; le poète et le critique littéraire*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1913.

LE DRAPEAU DE CARILLON

AUX SOURCES DU FLEURDELISÉ QUÉBÉCOIS

Dave Noël, historien, auteur de *Montcalm, général américain* (Boréal, 2018)

L'un des lambeaux du « drapeau » de Carillon, l'ancêtre du fleurdelisé québécois, a récemment refait surface dans une librairie de manuscrits anciens de Paris. Acquis par un collectionneur montréalais, le morceau de soie de la taille d'un timbre-poste avait été détaché de la célèbre bannière en 1882 pour être offert aux représentants de la France royaliste en visite à Québec. L'étendard, dont est issue la « relique » de Paris, est conservé au Musée de la civilisation de Québec. Selon la tradition, ce drapeau aurait été déployé au fort de Carillon (Ticonderoga), au sud du lac Champlain, dans l'après-midi du 8 juillet 1758. Il aurait ainsi vu le feu du combat remporté par l'armée française de Montcalm contre les envahisseurs britanniques qui prendront leur revanche l'année suivante sur les plaines d'Abraham.

L'ancienneté de la bannière ne fait pas de doute. Celle-ci a d'ailleurs été conçue bien avant la bataille de Carillon, puisqu'on y trouve les armoiries de Charles de Beauharnois, le gouverneur de la Nouvelle-France entre 1726 et 1747. Les armes de ce dernier y sont peintes sous une représentation de la Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus vers laquelle pointent quatre fleurs de lys. L'écusson de la France figure au revers de la bannière dont le fond originel était blanc ou jaune pâle.

Le drapeau de Carillon est mentionné pour la première fois dans le *Journal de Québec* du 27 juin 1848. Ce jour-là, l'étendard centenaire parade dans les rues de l'ancienne capitale de la Nouvelle-France pour la procession de la Saint-Jean-Baptiste, le patron officieux des Canadiens français. «On aperçut, au milieu des insignes resplendissant de clarté et de jeunesse, un vieux drapeau français, tombant de vétusté, lit-on dans le *Journal*. C'est le drapeau sous lequel s'illustrèrent nos pères à la bataille de Carillon.» La bannière appartient à l'avocat et homme d'affaires Louis de Gonzague Baillairgé (1808-1896). Il s'agit d'un proche de François-Xavier Garneau qui s'apprête à publier le troisième tome de son *Histoire du Canada* traitant justement de la Conquête britannique de 1760.

Selon la version des faits de Baillairgé, le drapeau aurait d'abord transité par le père Félix Berey des Essarts (1720-1800), l'un des aumôniers de l'armée de Montcalm, qui l'aurait déposé dans l'église des récollets de Québec après le combat de Carillon. Accroché à sa voûte à une époque indéterminée, il en serait tombé miraculeusement lors de l'incendie qui a rasé une partie de la haute-ville en 1796. Le drapeau enfumé est emporté par le frère Louis Martinet dit Bonami (1764-1848) qui le range au grenier de sa résidence de la rue Saint-Vallier. Il s'y trouve toujours un demi-siècle plus tard lorsque Baillairgé se présente chez le dernier des récollets de Québec à la recherche de l'étendard dont il dit avoir entendu parler dans une «vieille chronique».

Nous sommes à la fin janvier 1848. Éclairé par la lueur d'une chandelle, l'avocat de 39 ans se fraie un chemin à travers les malles du frère Louis, comme le rapporte son contemporain Ernest Gagnon en 1882: «M. Baillairgé se mit à sortir et à secouer ces vieilleries, qui eussent effrayé un chiffonnier, avec l'ardeur d'un antiquaire, disons mieux, avec le patriotisme d'un Canadien de bonne lignée.» Il en ressort avec un immense étendard de trois mètres de long par deux mètres de large. «Voilà dix ans

Richard Short, *Vue de l'intérieur de l'église des récollets,* 1761. © Archives de Montréal.

que je le cherche… je l'ai enfin trouvé: le voici!», lance-t-il. «Emportez-le, je vous le donne», aurait répliqué le récollet paralysé qui décédera six mois plus tard.

LE CIRCUIT DES RELIQUES

Baillairgé entretient le mystère autour de son drapeau qui n'est plus déployé après son coup d'éclat initial de 1848. L'étendard défile désormais à l'abri des regards, enroulé sur sa hampe, sous un fourreau de toile rouge. Tous les 24 juin, Baillairgé le remet aux organisateurs de la Saint-Jean-Baptiste de Québec qui doivent le récupérer à sa résidence de la rue Ferland précédés d'une fanfare jouant *Partant pour la Syrie,* puis la *Marseillaise* à compter de 1870.

Le drapeau parade également lors d'événements spéciaux comme la translation des restes humains de la bataille de Sainte-Foy que Baillairgé a contribué à authentifier avec son ami Garneau en 1852. L'avocat est d'ailleurs l'un des commanditaires du monument des Braves implanté sur le site de l'affrontement de 1760 remporté par Lévis, le successeur de Montcalm. L'étendard passe sous les yeux d'Octave Crémazie qui lui rend hommage en 1858 dans un poème rédigé pour le centenaire de la bataille de Carillon.

La bannière intègre le circuit des reliques historiques de Québec qui commence naturellement par le monastère des ursulines, où le crâne de Montcalm est conservé dans une boîte en verre. «Cette tête, je la vénère: c'est celle d'un héros!», lance le militaire français Athanase de Charette (1832-1911) en la voyant lors de sa tournée canadienne de 1882. Le visiteur de marque, qui a notamment défendu les États du pape menacés par l'unification italienne, laisse une impression durable sur ses hôtes. «Ses discours durent ordinairement cinq minutes: cinq minutes d'éclairs, de jets, de traits sublimes,

Joseph Légaré, *Le frère Louis Bonami*, 1830.
© Musée de la civilisation, collection du Séminaire de Québec.

écrit Ernest Gagnon. Il parle avec la philosophie d'un penseur, la foi d'un chrétien, le lyrisme d'un prophète, le laconisme d'un soldat.»

En sortant du monastère des ursulines, Charette gagne le bureau de Baillairgé, rue Saint-Louis, où on lui présente la bannière de Carillon. Le partisan de la restauration des Bourbons en France embrasse l'étendard parsemé de fleurs de lys: «Ce jour est certainement un des plus beaux jours de ma vie!», lance-t-il en larmes. Retenu chez lui par une indisposition, Baillairgé se fait représenter par son associé Charles-Pantaléon Pelletier qui détache trois morceaux du drapeau dont il a la garde. «Je crois qu'il m'est permis de faire en ce moment ce qui ne s'est jamais fait. M. Baillairgé lui-même m'en saura gré, j'en suis sûr.» Le premier morceau est remis à Charette, le second à sa femme et le troisième au marquis de La Rochefoucauld. C'est ce dernier qui a été vendu à Paris à l'automne 2021.

«Cet étendard sera encore un jour celui de la France, j'en ai le ferme espoir, lance Charrette à son auditoire. Il devra être aussi celui de l'Église, car il ne faut pas séparer l'Église de l'État. C'est avec ce drapeau qu'il faudra faire la guerre à la franc-maçonnerie.» Le militaire envisage déjà la fragmentation de sa relique qu'il destine à l'héritier des Bourbons: «J'en porterai une moitié sur mon cœur, et l'autre moitié, je la donnerai à qui de droit, au comte de Chambord».

La découpe du drapeau n'a pas commencé avec la visite de Charette, Baillairgé ayant déjà offert des lambeaux à des notables locaux comme le lieutenant-colonel de milice Louis-Timothée Suzor (1834-1866). Un autre morceau s'est également retrouvé entre les mains du surintendant de la police de Montréal, Pierre-Édouard Leclère (1798-1866), connu pour avoir infiltré le mouvement patriote pendant les rébellions de 1837. Ce bout de tissu a refait surface en 1973 lors d'une vente à l'encan au Ritz de Montréal.

LA MONTÉE DU FLEURDELISÉ

La bannière de Carillon passe aux héritiers de Baillairgé à la mort de ce dernier en 1896. Cédée à l'Université Laval en 1901, elle est réclamée la même année par le dramaturge Laurent-Olivier David qui souhaite l'inclure dans la mise en scène de sa pièce *Le Drapeau de Carillon*. La requête est toutefois refusée, le théâtre n'étant pas un lieu convenable pour la relique.

C'est à la même époque que l'abbé Elphège Filiatrault (1850-1932) conçoit un nouvel étendard inspiré par le drapeau de Carillon. Dans les faits, le curé de Saint-Jude, en Montérégie, n'en conserve que les quatre fleurs de lys et sa couleur présumée, l'azur, que Baillairgé a cru voir en scrutant le verdâtre décoloré du tissu. Filiatrault y ajoute la croix blanche de Charles VII. Contrairement à ce que certains auteurs ont prétendu par la suite, le pavillon des navires marchands du fondateur de Québec, Samuel de Champlain, ne fait pas partie de l'équation, Filiatrault ayant plutôt en tête le canevas des drapeaux régimentaires des troupes de terre qui ont combattu au Canada entre 1755 et 1760.

Le nouvel étendard est hissé sur le presbytère de Saint-Jude en 1902. «Dans sa virginale splendeur, c'est bien le drapeau qui convient à une jeune nation», écrit Filiatrault qui espère ainsi supplanter le tricolore français arboré dans la vallée du Saint-Laurent depuis le milieu du XIX^{e} siècle: «N'oublions pas que c'est par tolérance

Henry Alexander Ogden, *Victoire des troupes de Montcalm à Carillon,* 1930. © Wikimedia Commons. Fort Ticonderoga Museum.

que nous pouvons faire flotter le drapeau politique de la France au Canada. Vienne un conflit entre la France et l'Angleterre, que ferons-nous de ce drapeau? Ne vaut-il pas mieux l'abandonner maintenant de notre plein gré, que d'attendre qu'on nous donne l'ordre de le faire disparaître?» Le castor et la feuille d'érable n'ont pas leur place sur le drapeau des Canadiens français, estime le prêtre, ces symboles étant désormais associés à l'ensemble du dominion canadien fondé en 1867. Filiatrault s'oppose également à l'ajout du Sacré-Cœur au centre de la croix. «Il ne faut pas ignorer que ce drapeau, une fois adopté, devra servir dans bien des circonstances moins dignes que la célébration de nos fêtes patriotiques. Le respect dû à un emblème si saint n'en souffrira-t-il pas?»

Les efforts du curé de Saint-Jude sont récompensés dans la première moitié du XX^e^ siècle avec le recul du tricolore français lors des fêtes populaires. Avant de disparaître définitivement, le bleu-blanc-rouge laisse toutefois sa marque sur l'uniforme du Canadien de Montréal, l'équipe de hockey fondée en 1909 pour rassembler les joueurs francophones du pays. La consécration du projet de Filiatrault survient en 1948 alors que son fleurdelisé est choisi par le premier ministre Maurice Duplessis pour devenir l'emblème officiel du Québec. Le Sacré-Cœur qui s'était incrusté en son centre en est retiré tandis que les lys sont redressés à la verticale.

Reléguée aux oubliettes par sa copie, l'antique bannière de Baillairgé effectue sa dernière sortie d'envergure en 1958 pour le bicentenaire de la bataille de Carillon célébrée à Ticonderoga dans l'État de New York. Elle y accompagne les discours de Paul Gouin, le représentant du gouvernement Duplessis, sous la garde du lieutenant-colonel Philippe Dorval des zouaves pontificaux de Québec. La bannière est ensuite remisée au séminaire de Québec dont les collections ont été intégrées au Musée de la civilisation.

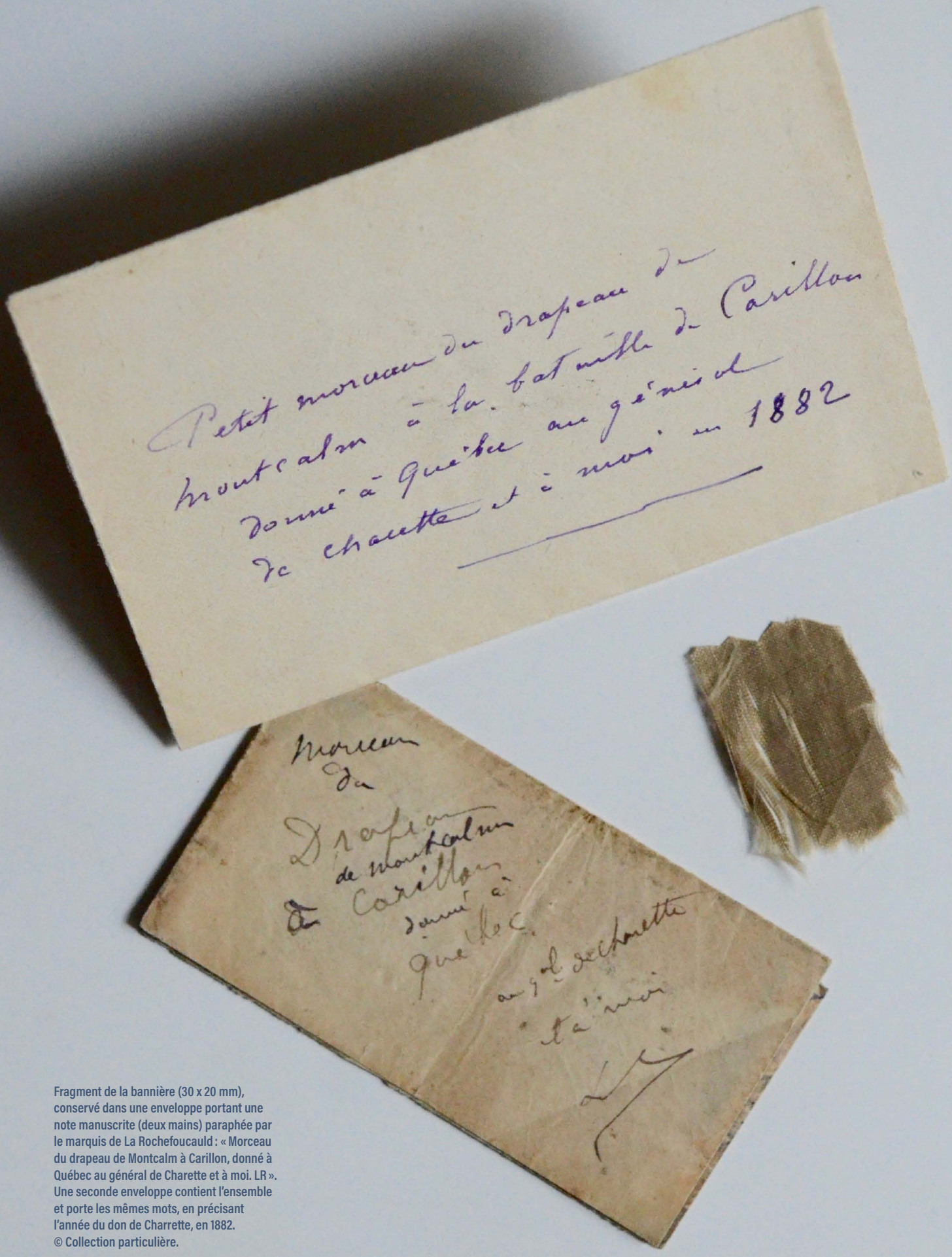

Fragment de la bannière (30 x 20 mm), conservé dans une enveloppe portant une note manuscrite (deux mains) paraphée par le marquis de La Rochefoucauld : « Morceau du drapeau de Montcalm à Carillon, donné à Québec au général de Charette et à moi. LR ». Une seconde enveloppe contient l'ensemble et porte les mêmes mots, en précisant l'année du don de Charrette, en 1882.
© Collection particulière.

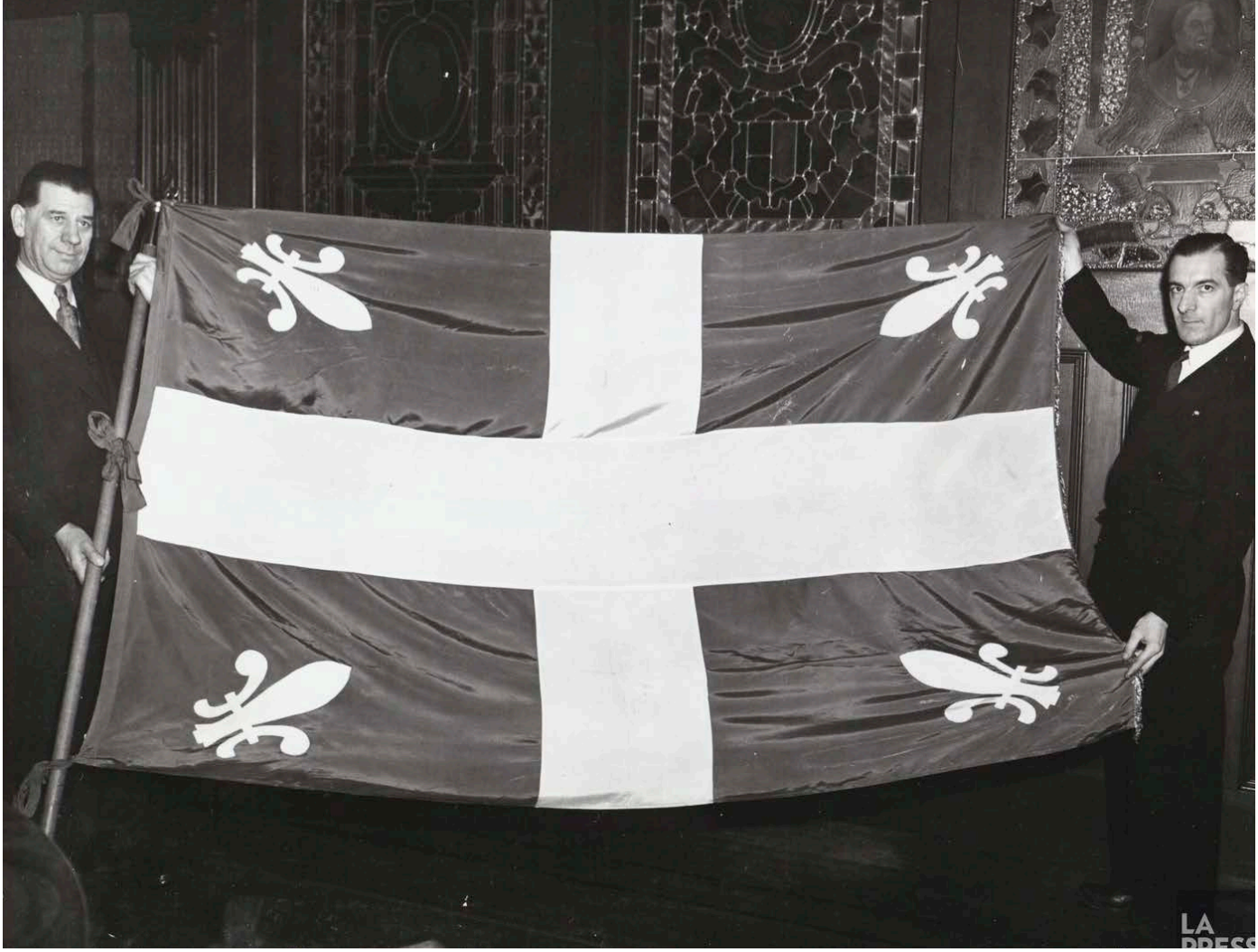

Présentation du fleurdelisé à l'Assemblée nationale, 21 janvier 1948. © Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds *La Presse,* P833,S3,D318.

BROUILLARD MYSTIQUE

La tradition rattachant l'étendard de Carillon à la bataille du même nom connaît son premier couac dès sa redécouverte au milieu du XIXe siècle. Pour l'antiquaire montréalais Jacques Viger, le drapeau régimentaire entrevu par son contemporain Baillairgé serait plutôt une bannière de confrérie religieuse. Son mode de déploiement à la verticale conjugué à la présence d'une madone conforte son hypothèse. «Une étude sur le sujet sera plus facile lorsque le vieux drapeau aura été photographié, ce qui sera fait bientôt, je l'espère», écrit Ernest Gagnon en 1882. Ce dernier doit toutefois attendre la mort de Baillairgé, 14 ans plus tard, pour que l'on déroule enfin le drapeau sous ses yeux. «Les trous de boulets et de balles, qu'on a quelquefois voulu y voir, sont de simples déchirures, l'œuvre du temps et d'un enroulement défectueux», constate amèrement Gagnon sous le pseudonyme de Pierre Sailly dans un article paru à titre posthume en 1915.

Les cachotteries de Baillairgé et ses thèses imprudentes alimentent un ressac historiographique qui atteint son paroxysme en 1978 dans une publication du gouvernement du Québec où l'on évoque carrément un «canular d'étudiant». Pour le professeur Luc Bouvier, l'absence de mention d'un fleurdelisé arborant une madone dans les journaux des contemporains de la Conquête ou sur leurs cartes réduit les probabilités qu'il ait réellement flotté à Carillon. Son avis lui semble corroboré par le fait que Berey n'était pas présent lors du combat du 8 juillet 1758 et que la bannière qu'il est censé avoir déposée chez les récollets n'apparaît pas sur la gravure de Richard Short montrant une vue partielle de l'intérieur de cette église en 1759.

Ce faisceau de preuves «par l'absence» n'est guère satisfaisant considérant les lacunes habituelles des sources. Quant à la présence de Berey sur le champ de bataille, elle paraît accessoire puisque la tradition rapportée par Baillairgé indique seulement que le récollet a ramené à Québec un étendard ayant «vu le feu de Carillon». S'il n'est pas sur les lieux, Berey n'en est pas très éloigné, étant l'aumônier du fort Saint-Jean par lequel transitent les troupes de Montcalm. Ce récollet au physique imposant n'est pas du genre à demeurer tranquillement en seconde ligne. Reconnu pour sa témérité, il aurait ainsi été blessé lors d'un combat en portant secours aux mourants, selon Philippe Aubert de Gaspé qui a connu Berey à la fin de sa vie. «Il avait des allures et des goûts

tant soi peu soldatesques», écrit le célèbre romancier dans ses *Mémoires*.

Le frère Louis est lui aussi lié aux opérations militaires de la Conquête par son père Henri-Pierre Martinet, sergent dans les troupes de la Marine du Canada au sein de la compagnie de Villiers. Le récollet semble d'ailleurs avoir hérité de l'intérêt paternel pour l'armée puisqu'on le voit régulièrement, dans la première moitié du XIX^e siècle, entraîner les enfants du faubourg Saint-Roch, à Québec, à marcher en rang comme des soldats «avec de petits étendards».

Le drapeau de Carillon que l'on a d'abord associé aux régiments de Montcalm puis aux milices canadiennes n'aurait-il pas plutôt été arboré par les guerriers hurons de la Jeune-Lorette (Wendake) en périphérie de Québec? L'abbé Lionel Lindsey pose la question en 1900 à la suite de la découverte d'une demi-douzaine d'oriflammes portant le même écusson de Beauharnois dans le grenier du chef Paul Tsa8enhohi. Selon le prêtre, ces fanions triangulaires étaient toutefois destinés à parer un autel. Quant au drapeau de Carillon qui leur est apparenté, il s'agirait vraisemblablement d'un ex-voto offert par le gouverneur de la Nouvelle-France au sanctuaire de la Vierge Marie à la Jeune-Lorette.

Il ne fait plus de doute aujourd'hui que le drapeau conservé au Musée de la civilisation de Québec est d'abord une bannière religieuse. Ce point invalide-t-il pour autant la tradition selon laquelle l'étendard aurait été déployé au cours de la guerre de Sept Ans (1756-1763), que ce soit dans l'enceinte du fort de Carillon ou dans l'un des nombreux camps où officiaient les aumôniers de l'armée et les missionnaires rattachés aux guerriers autochtones? Le brouillard persiste autour de cette bannière dont la trajectoire illustre les limites de la tradition orale. Faute de documentation, il n'est guère possible de trancher la question de son usage entre sa conception du vivant de Beauharnois et son dépôt dans le coffre du frère Louis à la fin du XVIII^e siècle. ■

SOUS LA PROTECTION DE LA VIERGE

La croix et l'épée vont de pair sur les frontières de l'Amérique coloniale. « Il n'est pas de détachement tant soit peu considérable qui n'ait un moine à sa suite pour donner l'absolution juste avant le combat et dispenser les sacrements aux malades et aux blessés », constate l'historienne Louise Dechêne. En 1756, les hommes du lieutenant de Léry se placent ainsi « sous la protection de la Sainte Vierge » pour assurer le succès de leur expédition contre la ligne de ravitaillement du fort britannique d'Oswego. « Ce fut le samedi dans l'Octave de l'Annonciation qu'on frappa », écrit l'un d'eux en parlant de l'attaque du fort Bull. Cette ferveur religieuse favorise les apparitions de la Vierge à travers la fumée dégagée par les fusils de l'époque. C'est le cas en 1755 alors que l'un des membres de l'armée britannique capturé à la bataille de la Monongahela assure avoir vu « sur le camp des Français une dame vêtue de blanc qui étendait les bras ». Son propos est rapporté par une ursuline de Québec qui veut bien y croire. La Vierge serait également apparue à Carillon, selon une légende populaire de l'île aux Grues relayée par le curé Charles-François Baillargeon (1798-1870) dont le grand-père est un contemporain de la Conquête : « Toutes les balles tirées par les Anglais allaient s'anéantir dans les plis de sa robe. »

POUR EN SAVOIR PLUS

Luc Bouvier, «Du tricolore canadien au fleurdelisé québécois», *L'Action nationale*, vol. 36, n° 4, avril 1996, p. 83-94; Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008; Elphège Filiatrault, *Notre drapeau*, 1902; Ernest Gagnon, «Le drapeau de Carillon», *Revue canadienne*, vol. 2, n° 3, mars 1882, p. 129-139; Ernest Gagnon, «Chronique Charette et Montcalm», *Nouvelles soirées canadiennes*, Québec, P.-G. Delisle, 1882, p. 293-299; Ernest Gagnon, «Le prétendu drapeau de Carillon», *Revue canadienne*, vol. 16, octobre 1915, p. 304-309; Lionel Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France*, Montréal, La Cie de publication de la Revue canadienne, 1900; Charles Trudelle, *Le frère Louis*, Lévis, Pierre-Georges Roy éditeur, 1898.

Drapeau de Carillon.© Musée de la civilisation, collection du Séminaire de Québec.

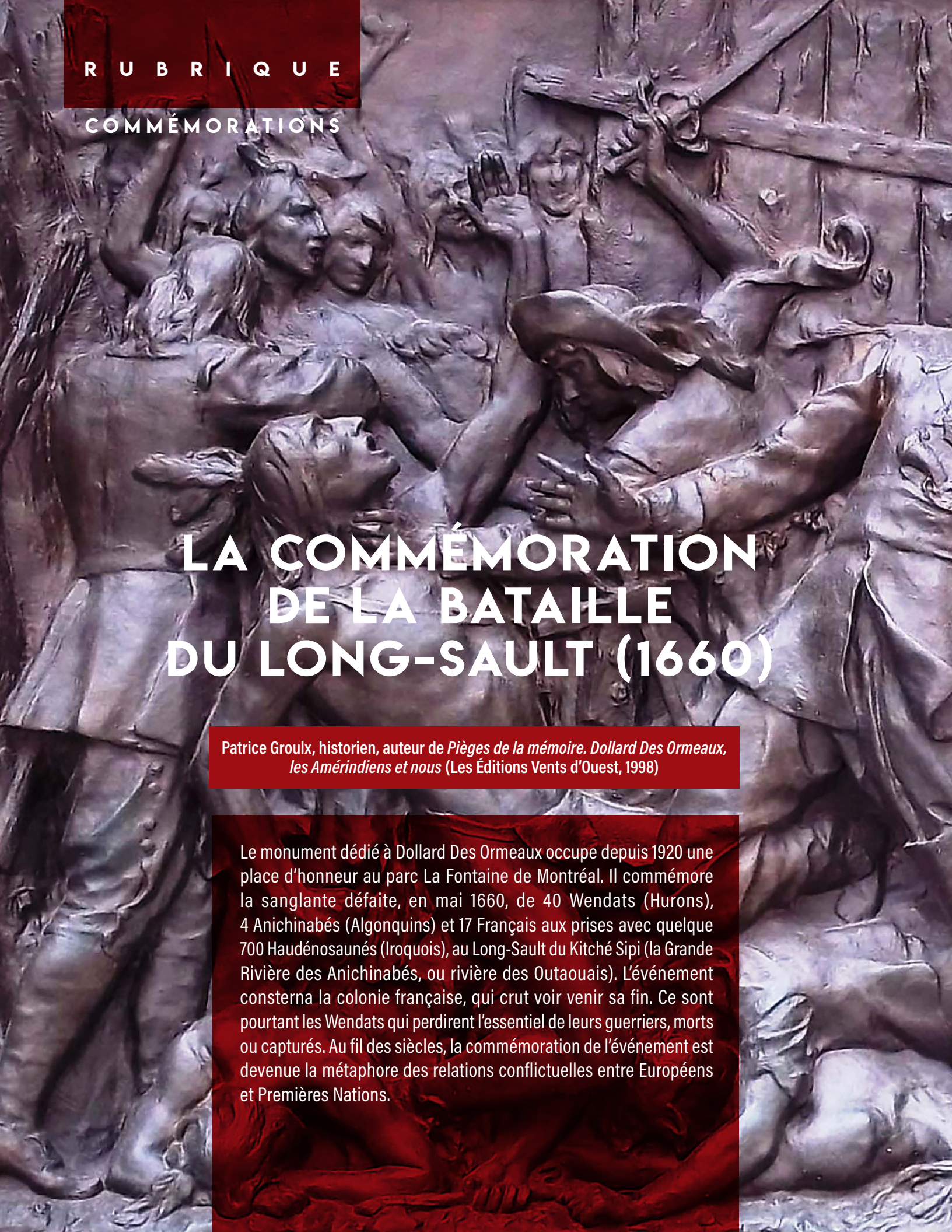

LA COMMÉMORATION DE LA BATAILLE DU LONG-SAULT (1660)

Patrice Groulx, historien, auteur de *Pièges de la mémoire. Dollard Des Ormeaux, les Amérindiens et nous* (Les Éditions Vents d'Ouest, 1998)

Le monument dédié à Dollard Des Ormeaux occupe depuis 1920 une place d'honneur au parc La Fontaine de Montréal. Il commémore la sanglante défaite, en mai 1660, de 40 Wendats (Hurons), 4 Anichinabés (Algonquins) et 17 Français aux prises avec quelque 700 Haudénosaunés (Iroquois), au Long-Sault du Kitché Sipi (la Grande Rivière des Anichinabés, ou rivière des Outaouais). L'événement consterna la colonie française, qui crut voir venir sa fin. Ce sont pourtant les Wendats qui perdirent l'essentiel de leurs guerriers, morts ou capturés. Au fil des siècles, la commémoration de l'événement est devenue la métaphore des relations conflictuelles entre Européens et Premières Nations.

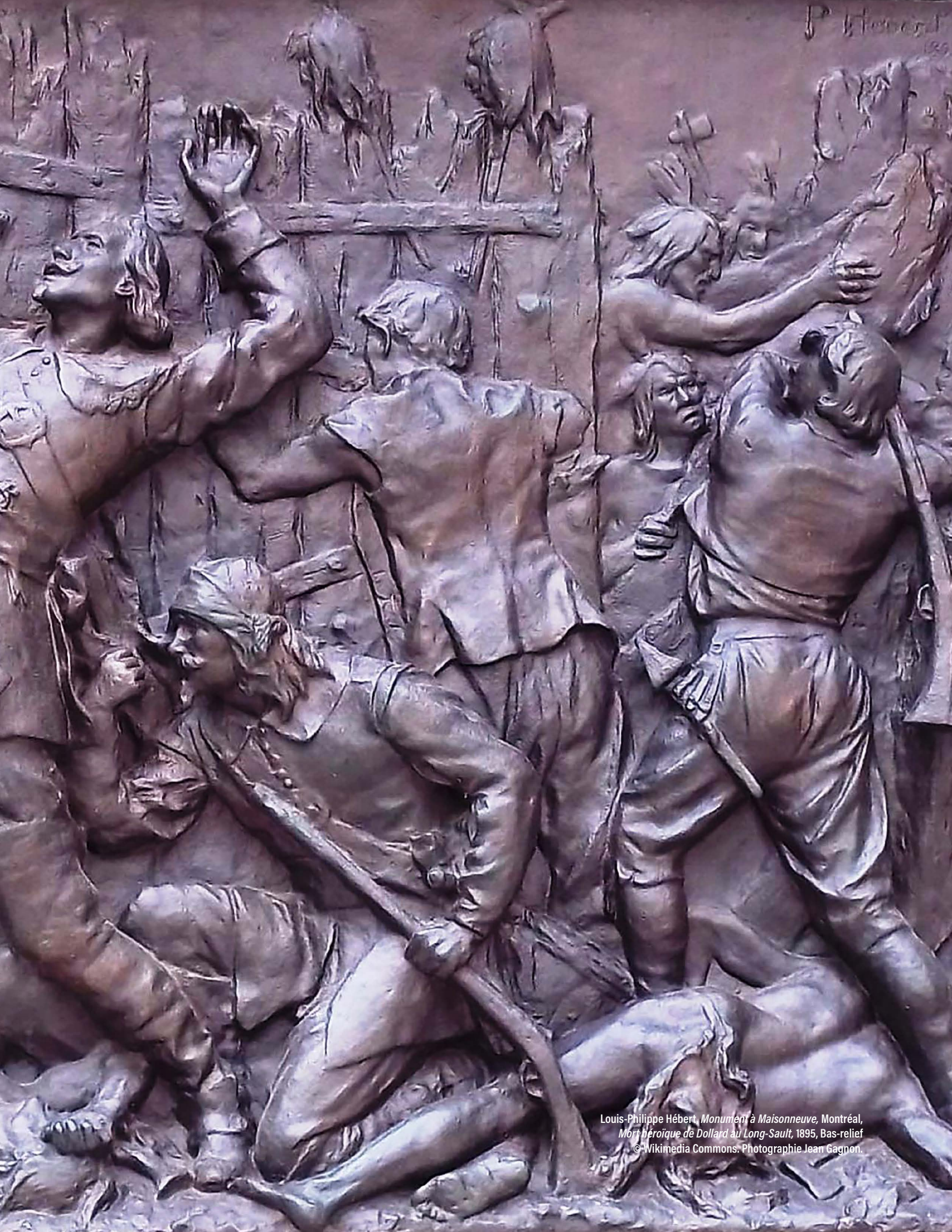

Louis-Philippe Hébert, *Monument à Maisonneuve,* Montréal, *Mort héroïque de Dollard au Long-Sault,* 1895, Bas-relief
© Wikimedia Commons. Photographie Jean Gagnon.

L'ÉVÉNEMENT

Les témoins de la bataille, tous des Wendats, ont expliqué ce qui s'était produit. Ces Autochtones convertis au catholicisme et réfugiés à Québec depuis 1650, sachant depuis l'automne précédent que leurs ennemis haudénosaunés «prépar[ai]ent une puissante armée pour venir enlever nos nouveaux chrétiens», comme l'a rapporté Marie Guyart, et «autant de Français qu'ils pourr[aie]nt», décident «à la fin de l'hiver» de les prendre en embuscade. Leurs 40 guerriers forment le dernier contingent de Wendats libres depuis la destruction du Wendaké, au lac Huron, en 1648-1649. Leur chef, Étienne Annaotaha, est l'initiateur du combat.

En remontant le fleuve, les Wendats passent par Trois-Rivières où hivernent plusieurs familles anichinabées. Depuis plusieurs siècles, les Anichinabés sont des partenaires commerciaux et militaires des Wendats. Peut-être révèlent-ils alors à leurs amis qu'ils ont élevé un abri l'automne précédent au Long-Sault. Or, même si la rivière se trouve en territoire anichinabé, les Haudénosaunés sont habitués à la descendre au printemps après leurs chasses hivernales. Le site du fortin est donc propice pour leur tendre des embuscades. Métiouémeg, un chef anichinabé chrétien, et trois autres guerriers de sa nation acceptent de guider les Wendats vers ce lieu en passant par Ville-Marie.

À leur arrivée dans le bourg, les Autochtones apprennent que «dix-sept Français, gens de cœur et de résolution, avaient déjà lié partie dans le même dessein qu'eux». Leur chef de 25 ans, Adam Dollard, veut probablement mettre en pratique une nouvelle stratégie: au lieu d'attendre les incursions des Haudénosaunés, aller au-devant d'eux au printemps, saison où «les chasseurs ne sont point encore tous rassemblés et probablement ne sont pas beaucoup fournis de munitions de guerre parce qu'ils les ont employées dans leurs chasses de l'hiver» (selon le gouverneur Pierre de Voyer d'Argenson dans son *Mémoire sur le subject de la guerre des Iroquois*, 1659). Jean Valets, un des 17, a confirmé cette approche en désirant «aller en parti avec le sieur Dollard courir sur les bandes iroquoises et nos ennemis».

Dans l'affaire du Long-Sault, il y a donc deux initiatives parallèles, mais il est très douteux que les Français y aient tenu le rôle dirigeant, car en plus d'être minoritaires, ils méconnaissent les langues autochtones et la pratique de la «petite guerre» d'embuscade. Ces différences de culture nuisent à leur coordination avec les Autochtones; les témoins indiquent d'ailleurs que les Français tenaient un secteur spécifique de la palissade où ils se replièrent. Ces derniers ignorent également l'histoire complexe des relations entre les Wendats et les Haudénosaunés. Tout en se détestant, ces deux groupes parlent des langues apparentées et partagent plusieurs usages spirituels, diplomatiques et militaires. En particulier, l'«adoption» d'un ennemi capturé est une option courante au moment où se décide son sort, car elle permet à une communauté décimée par une épidémie ou par la guerre de regarnir ses rangs. La capture de guerriers haudénosaunés peut d'ailleurs avoir été un objectif des Wendats d'Annaotaha.

Lorsqu'ils sont bloqués dans le fortin par leurs ennemis, les Wendats ont la possibilité de se rendre. En tant que groupe, ils cesseraient d'exister, mais la plupart des individus pourraient avoir la vie sauve. Dans cette éventualité, s'ils ne commettent pas d'impair, la plupart des Français ont aussi des chances de survie. Durant des négociations dont Dollard ignore sans doute le contenu, quelques Wendats adoptés par leurs ennemis s'approchent de la palissade pour inciter leurs parents à les rejoindre. Surpris, les Français tirent sur eux. Annaotaha prophétise les conséquences de ce geste: «Ah! camarades, vous avez tout gâté, encore deviez-vous attendre le résultat du conseil de nos ennemis. Que savons-nous s'ils ne demanderont point à composer, et s'ils ne nous accorderont point de nous séparer les uns des autres sans acte d'hostilité, comme il est souvent arrivé en de semblables rencontres? Mais à présent que vous les avez aigris, ils vont se ruer sur nous d'une telle rage que sans doute nous sommes perdus.» Furieux, les Haudénosaunés investissent en effet le fortin dans lequel ils tuent ou capturent tous les occupants, qu'ils soient Wendats, Anichinabés ou Français. Ajournant leur programme initial, ils rentrent dans leurs villages pour se répartir les captifs. Quatorze de leurs guerriers sont morts et une vingtaine sont blessés, admirent-ils plus tard, des pertes largement compensées par leur victoire.

Louis Taondechoren, Ignace Tsaouenhohoui, Joseph Sondouskon et d'autres Wendats évadés rapportent les détails de la défaite. La récupération de leurs témoignages est immédiate. Les missionnaires et les autorités affirment que le pays a été sauvé par le sacrifice de leurs compatriotes dans le but d'émouvoir la métropole pour obtenir une action militaire décisive contre les Haudénosaunés. Ce sont pourtant bien les Wendats guidés par Annaotaha qui ont pris l'initiative du combat et ont le plus perdu dans l'affrontement.

Si la colonie connait un répit grâce à ce combat, il est de courte durée. L'année suivante, les Haudénosaunés font encore plus de ravages. La cadence des événements qui s'ensuit efface la bataille du Long-Sault de la mémoire vivante en l'espace d'une génération. Mais dans une ébauche de la jeune histoire de Montréal, François Dollier de Casson, le supérieur des sulpiciens, alors seigneurs de l'île, ficelle en 1671 un récit héroïque qu'il envoie à sa maison mère de Paris. Dans sa version, Adam Dollard, mis au courant qu'une armée iroquoise

Keystone View Company, *The Indians who attacked Dollard,* juillet 1908. © Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P1000,S4,D62,P16061.

se préparait à fondre sur la Nouvelle-France, réunit ses compagnons pour barrer la route aux ennemis au Long-Sault; ils furent rejoints dans un fortin incommode par des Wendats à la conscience douteuse; durant le siège, les Wendats les plus poltrons se rendirent à leurs ennemis et leur livrèrent le fortin; les Français se défendirent vigoureusement avant d'être massacrés; les Haudénosaunés, stupéfaits par la défense acharnée des Français, abandonnèrent leur projet d'invasion.

PREMIÈRE APOTHÉOSE DE DOLLARD

Ce manuscrit est redécouvert en 1845, à une époque où les érudits fouillent les archives pour élaborer une histoire commémorative de la nation selon les nouveaux canons de la science. L'écriture d'histoires ou d'épopées nationales, qui se pratique dans toute l'Europe, a son équivalent en Amérique, mais accompagne l'expansion coloniale dans des territoires considérés comme «vides». À partir de 1850, le parlement du Canada-Uni élargit son contrôle en votant des lois pour délimiter l'identité des Autochtones, les confiner dans des réserves, les christianiser et les discipliner dans des écoles spéciales. Les églises contribuent à cette réglementation tout en proposant des justifications fondées sur l'étude du passé.

Au Canada, l'abbé Étienne-Michel Faillon reprend pour l'essentiel le récit de Dollier, mais amplifie l'héroïsme de Dollard et de ses compagnons, qui auraient prémédité leur sacrifice en se portant au-devant de la puissante armée des ennemis. Cette réécriture devient la version canonique de l'exploit. Peu de temps après lui, l'historien américain Francis Parkman l'intègre à l'histoire coloniale de son pays, faisant de Dollard un personnage familier dans la culture historique anglo-américaine.

Durant le dernier quart du XIX^e^ siècle, les élites politiques organisent la commémoration des personnages marquants de l'histoire. S'étant illustré dans la résistance aux Autochtones, Dollard est mis à contribution. La notoriété de la bataille du Kitché Sipi pénètre donc le cœur de l'imaginaire de l'Empire britannique. Sa célébration devient une figure obligée dans la culture: on raconte son exploit dans les manuels d'histoire; les meilleures plumes lui consacrent des poèmes (la majorité en anglais); les artistes en vogue illustrent sa défaite dans des œuvres gravées, peintes ou sculptées. Que Dollard et ses compagnons aient été des Français n'est pas un obstacle, puisque l'Angleterre a vaincu sa grande rivale sur les plaines d'Abraham. Au contraire, ils correspondent très bien à l'idéal guerrier d'un empire expansionniste: ils étaient jeunes, s'étaient battus comme des lions, avaient succombé pour la noble cause de la civilisation. En leur rendant hommage, l'Empire s'attache le cœur des Canadiens. La commémoration excellant dans l'anachronisme, le combat de Dollard est sélectionné en 1908 par les organisateurs des fêtes du troisième centenaire de Québec comme l'un des épisodes les plus marquants de l'histoire coloniale.

Comité de recrutement canadien-français, *Canadiens suivez l'exemple de Dollard des Ormeaux… : enrolez-vous…*, entre 1914 et 1917. © Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

DEUXIÈME APOTHÉOSE

Embrigader Dollard dans la promotion de l'Empire n'apaise pas les conflits entre les deux grands groupes linguistiques du Canada. La confédération de 1867 s'avère décevante pour les franco-catholiques qui ont cru pouvoir s'y épanouir. Des crises successives, allant de la répression militaire des Autochtones de l'Ouest à la limitation de leurs droits scolaires, en passant par l'obligation faite au Canada de participer aux guerres impériales, accroissent leur sentiment d'aliénation. Cela explique pourquoi une foule importante accourt à l'appel d'Henri Bourassa, chef de file du nationalisme canadien, pour célébrer à Montréal, en 1910, le 250e anniversaire de la bataille du Long-Sault. Il s'agit de rappeler la contribution des Français à l'établissement de la civilisation européenne sur le continent américain. On lance l'idée d'une souscription publique afin d'ériger un monument au héros. La quasi-interdiction de l'enseignement français en Ontario en 1912 contribue à son succès.

À partir de 1915, la menace de recourir à la conscription sous le drapeau anglais pour combattre l'Allemagne en Europe provoque un sursaut de résistance. Notoirement hostile aux francophones, l'armée croit redorer son image en mobilisant le souvenir de Dollard pour encourager les Québécois à s'enrôler, mais c'est peine perdue. Dans des écrits et des discours, l'historien Lionel Groulx propose au contraire Dollard et ses compagnons comme les modèles de la résistance des jeunes aux assauts d'un pouvoir dominateur. Les nationalistes font aussi un pied de nez à l'Empire en faisant de la «fête de la Reine» la «fête de Dollard», car ce jour férié tombe en mai à la date approximative de la bataille. Deux interprétations diamétralement opposées de l'histoire du Canada se revendiquent donc d'une même fête.

LES NOUVEAUX PARADIGMES (1920-1966)

Mandaté par un comité de citoyens à la suite d'un concours lancé en 1914, le jeune sculpteur Alfred Laliberté conçoit simultanément deux monuments sur le modèle des hommages aux morts de la guerre qui vient de s'achever: une stèle funéraire implantée au milieu du village de Carillon, lieu présumé de la bataille, et le groupe sculpté érigé au parc La Fontaine de Montréal. Même s'ils ont été les principaux protagonistes au Long-Sault, les Autochtones sont évacués du souvenir commémoratif, à l'exception des chefs Annaotaha et Métiouémeg, dont les noms sont gravés sur le monument montréalais.

La tradition s'installe dans les associations catholiques, de cadets militaires et de scouts, de mobiliser chaque année les jeunes pour célébrer une fête standardisée à laquelle assistent des dignitaires, et comprenant une veillée d'armes, un dépôt de gerbes, un appel des morts, de la musique, des discours, souvent devant un buste en plâtre de Dollard. Certaines années, l'armée célèbre aussi l'armistice du 11 novembre 1918 au monument de Montréal. Mais dès 1932, un historien de renom, Edward Robert Adair, ébranle les certitudes sur le but de l'expédition de Dollard grâce à une relecture soigneuse des sources.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, l'armée organise une célébration à Montréal pour promouvoir à nouveau le recrutement. Cette récupération opportuniste accentue les doutes sur la pertinence de la célébration du héros. Après une guerre où tant d'hommes ont perdu la vie contre le totalitarisme, la bataille de 1660 manque d'à-propos. De plus, on commence à «découvrir» le Nord et à se préoccuper du sort des Autochtones. Ces derniers, relégués à la marge du développement et sans influence sur le gouvernement puisqu'ils n'ont pas le droit de vote, n'ont jusque-là intéressé que des fonctionnaires fédéraux.

Au Sud, les œuvres littéraires, les images et les discours convenus sur l'exemple donné par Dollard, la routine, en somme, minent la pertinence de la fête. Surtout, elle devient de plus en plus décalée des sentiments d'émancipation au Québec. La laïcisation de la vie sociale et l'attrait des luttes de libération nationale dans le monde favorisent le retour, dans la mémoire publique, de la lutte anti-impériale des années 1830. À la fin des années 1950, l'écrivain Jacques Ferron fait la promotion des patriotes de 1837-1838 en liant leur soulèvement à la lutte des Premières Nations pour leur émancipation, et en attaquant Dollard, devenu l'archétype d'un nationalisme de repli, fermé à une alliance avec les Premières Nations contre le colonialisme. Même si l'audace de Ferron n'a pas été appréciée par le public de l'époque, elle élargit la contestation de la mémoire de la bataille. Il y a bien une tentative de renouvellement du discours sur Dollard lors de l'implantation d'un monument moderne à proximité du barrage de Carillon au début des années 1960, mais elle reste sans lendemain. Associée depuis trop longtemps à la célébration de l'Empire, la cérémonie commémorative annuelle de Montréal est chahutée par un groupe de militants dès 1960 et de manière persistante, jusqu'à l'explosion d'une bombe artisanale au pied du monument à la veille de celle de 1966, qui est la dernière. Quant à l'opposition symbolique entre Dollard et les patriotes, le gouvernement du Québec la résout en 2002 lorsqu'il adopte le nom de «Journée nationale des patriotes».

QUEL SOUVENIR FAUT-IL CONSERVER ?

Depuis tout ce temps, le combat de Dollard continue d'attirer l'attention. Le monument qui le commémore est maintenant visé par des barbouilleurs se réclamant de la décolonisation. En effet, à l'instar d'autres monuments qui glorifient des dirigeants auxquels on reproche

Edgar Gariépy, *Monument Dollard,* parc La Fontaine, juin 1920.
© Archives de Montréal, BM042, G106.

aujourd'hui leurs décisions discriminatoires, il évoque la colonisation de l'Amérique du Nord et son cortège de désolations bien réelles: épidémies dévastatrices pour les Autochtones, déstructuration de leurs communautés par l'évangélisation, exacerbation de leurs conflits internes. Le mémorial occulte également l'alliance militaire et religieuse des Français avec les Premières Nations.

Toutefois, il est le témoin des états successifs des mémoires collectives. Il rappelle les tensions sociopolitiques de l'époque de sa création et aide à situer celles que nous connaissons aujourd'hui. Il est aussi un exemple abouti de l'œuvre d'un artiste réputé et, plus généralement, de l'art public de son époque. Ce patrimoine appartient à tout le monde. S'il mérite d'être conservé, comment en corriger et en renouveler le sens pour être la source de nouvelles inspirations? Là se trouve le défi de notre temps. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Aurélien Boisvert, *Dollard. Ses compagnons et ses alliés*, Québec, Septentrion, 2005; Patrice Groulx, *Pièges de la mémoire. Dollard des Ormeaux, les Amérindiens et nous*, Hull, Éditions Vents d'Ouest, 1998; Kathryn Magee Labelle, *Une histoire des Ouendats au dix-septième siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020.

NOTRE HISTOIRE

ne s’arrête jamais

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE MONTRÉAL

Depuis 1858

Rejoignez-nous sur :
www.societehistoriquedemontreal.org

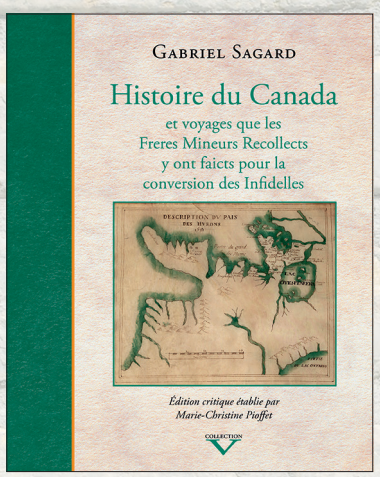

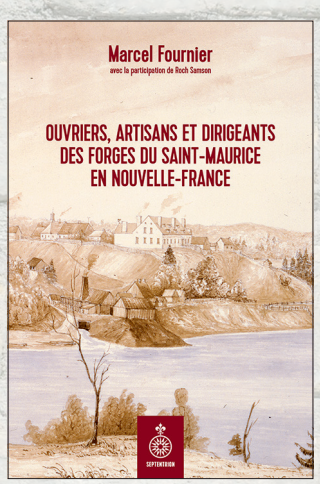

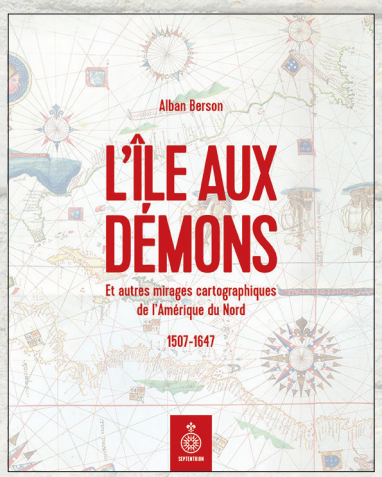

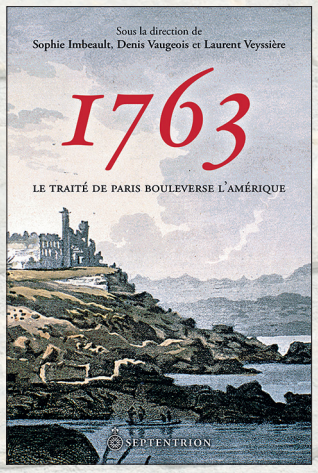

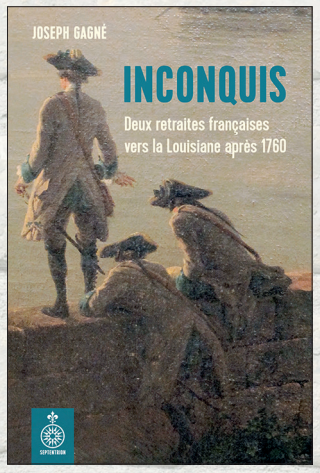

SEPTENTRION

TOUJOURS LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC

www.septentrion.qc.ca